



PDZA Lotbinière

**MISE À JOUR DU PLAN DE DÉVELOPPEMENT
DE LA ZONE AGRICOLE (PDZA)**



MRC

Lotbinière

MOT DU PRÉFET



Il me fait plaisir de vous présenter la nouvelle mouture du Plan de développement de la zone agricole (PDZA) de la MRC de Lotbinière.

Plus d'une année de labeur nous permettra de nous donner les moyens de renforcer le secteur agricole de notre territoire. Nous poursuivons donc nos efforts afin de répondre aux enjeux et préoccupations du milieu qui évoluent dans le temps.

Tout au long de l'année 2022, des consultations publiques, dont 3 forums et 6 ateliers sectoriels, ont été tenues avec les parties prenantes du territoire, nous permettant d'identifier les grands enjeux inhérents à cet important secteur d'activité. Cet exercice a été l'occasion de consulter au-delà de 200 acteurs du milieu agricole. Se basant sur un portrait-diagnostic de la situation, ces derniers ont participé à la co-construction d'une vision renouvelée de l'agriculture et de l'agroalimentaire en Lotbinière. Ce nouveau PDZA a été construit selon 7 objectifs stratégiques à déployer d'ici les 5 prochaines années et se concrétisant à l'aide de 8 grands projets porteurs et structurants.

Tout au long du processus d'élaboration, plusieurs organismes de développement, intervenants, producteurs et transformateurs du milieu ont participé à cette démarche de co-construction, afin de s'assurer que la mise en œuvre du PDZA se réalise de manière concertée. Cette synergie d'efforts sera certainement un facteur de succès. À terme, nous souhaitons que cet exercice nous permette de nous distinguer comme communauté forte et liée. Le tout en préservant notre patrimoine naturel et visant l'autonomie tant sur le plan alimentaire qu'économique.

En terminant, je tiens à remercier tous les participants et participantes aux diverses activités d'élaboration du PDZA révisé pour leur dynamisme et la pertinence de leurs interventions.

Souhaitons-nous de bonnes récoltes !

A stylized blue ink signature of Daniel Turcotte.

Daniel Turcotte
Préfet de la MRC de Lotbinière



Photo : Marielle Aumont



ÉQUIPE DE RÉALISATION DE LA MRC

M. Daniel Lemay, Technicien — Géomatique

M. Pablo Montenegro-Rousseau, Directeur — Aménagement du territoire et développement régional

Mme Danielle Raymond, Coordonnatrice — Service aux entreprises et Conseillère — Développement agroalimentaire

Mme Pascale Lemay, Conseillère — Développement touristique

Mme Vicky-Anne Lemoyne, Technicienne — Agroalimentaire

CONSULTANTS

M. Samuel Comtois, Groupe PleineTerre inc.

Mme Marianne Mathis, Mathis et cie

RÉVISION LINGUISTIQUE

Mme Marie-Eve Juneau

GRAPHISME

Mme Ariane Sansoucy-Brouillette, ASB Graphisme

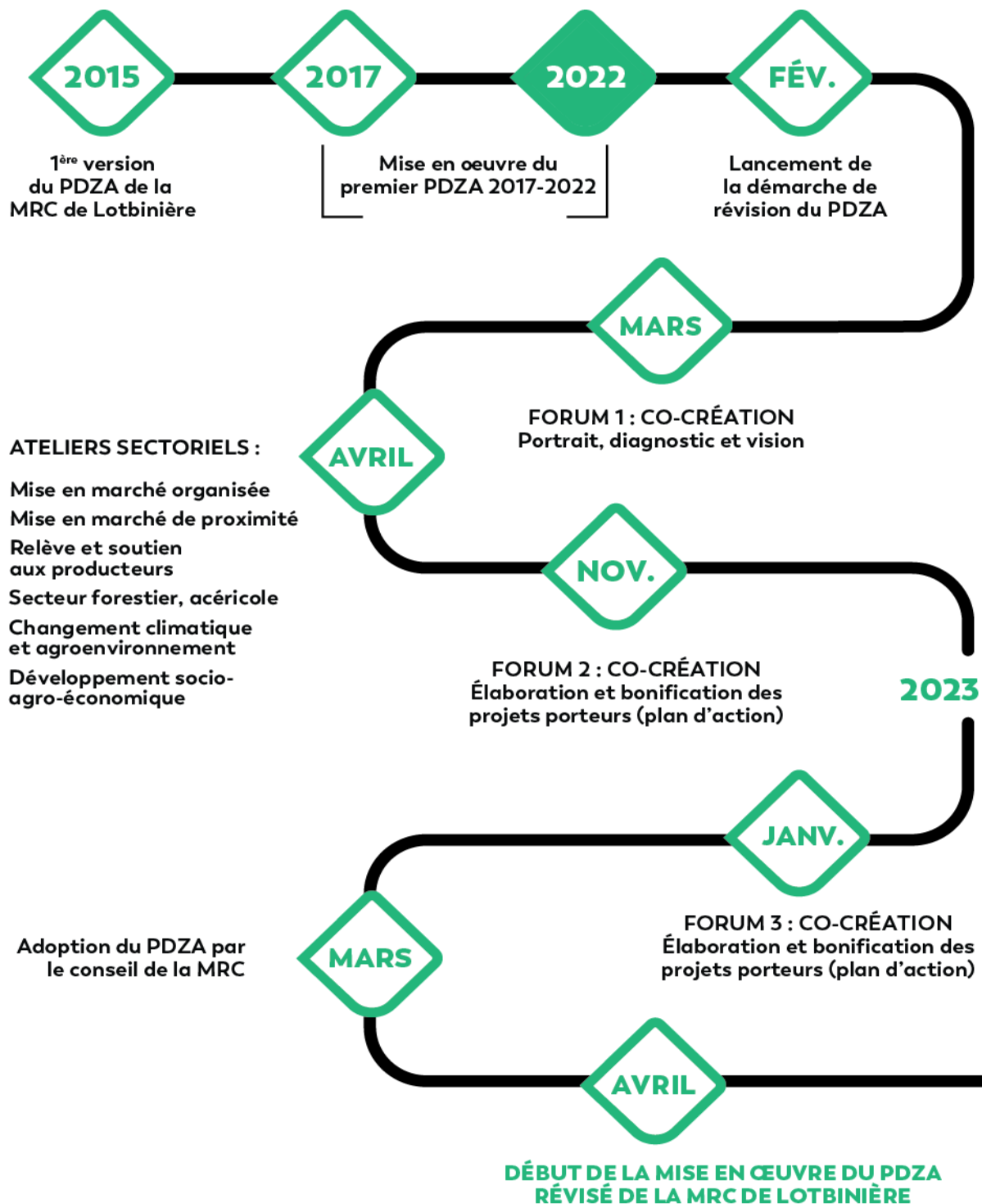
PARTICIPATION FINANCIÈRE

Ce projet a été financé par le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, dans le cadre du programme Territoires : priorités bioalimentaires.

En partenariat avec :



RÉSUMÉ DE LA DÉMARCHE



COMITÉ DE TRAVAIL ET MOBILISATION

Afin d'assurer un suivi rigoureux de l'élaboration du PDZA, 2 comités ont participé activement à la démarche, soit le **comité de pilotage** et le **comité consultatif agricole (CCA)**.

COMITÉ DE PILOTAGE

Ce comité se compose de professionnels du milieu qui, dans le cadre de leurs fonctions, sont constamment ou fréquemment appelés à traiter de problématiques agricoles. Le comité a une vocation consultative qui vise à proposer un cadre de réalisation du PDZA au CCA. Plus précisément, le comité technique a colligé toute l'information disponible en matière d'agriculture. L'analyse de ces données et des résultats des consultations publiques ont permis de comprendre la situation actuelle et de dégager les grandes tendances du monde agricole de la MRC. Avec ce constat factuel entre les mains, le comité technique a été en mesure d'émettre des pistes de réflexion au profit des acteurs du milieu.

COMPOSITION DU COMITÉ DE PILOTAGE

M. Alain Marcoux, Ingénieur forestier et directeur — Agence régionale de mise en valeur des forêts privées de la Chaudière

M. Bruno Couture, Directeur général — Table agroalimentaire de la Chaudière-Appalaches

M. Daniel Samson, Président — Union des producteurs agricoles Lotbinière-Sud

M. Denis Paquet, Président — Union des producteurs agricoles Lotbinière-Nord

M. Jean-François Guay, Planificateur territorial — Direction régionale de la Capitale-Nationale et de la Chaudière-Appalaches ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation

M. Jean-Philippe Carrier, Conseiller à la vie syndicale et à la commercialisation — Fédération de l'Union des producteurs agricoles de la Chaudière-Appalaches | Centre de services de Sainte-Marie

M. Pablo Montengro-Rousseau, Directeur — Aménagement du territoire et développement régional de la MRC de Lotbinière

M. Philippe Jean, Président — Pôle Agroalimentaire de Lotbinière et Conseiller municipal, Municipalité de Lotbinière

M. Sylvain Milot, Responsable de l'aménagement — Fédération de l'Union des producteurs agricoles de la Chaudière-Appalaches | Centre de services de Sainte-Marie

Mme Annie-Lyne Boulay, Conseillère en développement local et en communication — Société d'assurance-dépôts du Canada (SADC) de Lotbinière

Mme Danielle Raymond, Coordonnatrice — Service aux entreprises et Conseillère — Développement agroalimentaire de la MRC de Lotbinière

Mme Luce Chrétien, Vice-Présidente — Union des producteurs agricoles Lotbinière-Sud

Mme Myriam Gagnon Dt.P., Nutritionniste, Agente de promotion des saines habitudes de vie — Service de promotion de la santé, prévention et organisation communautaire, Bureau de soutien à l'action intersectorielle et aux relations avec la communauté, Direction de santé publique, CISSS de Chaudière-Appalaches, CLSC Laurier-Station

Mme Pascale Lemay, Conseillère — Développement touristique de la MRC de Lotbinière

Mme Sylvie Leduc M. Sc. Technologies environnementales, Directrice générale — Organisme de bassins versants (OBV) de la zone du Chêne.

Mme Vicky-Anne Lemoyne, Technicienne — Agroalimentaire de la MRC de Lotbinière

COMITÉ CONSULTATIF AGRICOLE (CCA)

Le CCA est un comité rendu obligatoire par la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* qui doit se réunir afin d'émettre des recommandations visant toutes modifications du schéma d'aménagement et de développement de la MRC touchant la zone agricole. Ce comité, qui est composé de 5 représentants municipaux (4 élus et un professionnel), 5 représentants de l'UPA (4 élus et un professionnel) et d'un citoyen, est aussi sollicité sur tout autre sujet abordant le territoire et les activités agricoles. Dans le cadre de l'élaboration du PDZA, le CCA agit comme comité avisé et émet des recommandations quant à son élaboration et sa mise en œuvre.

COMPOSITION DU COMITÉ CONSULTATIF AGRICOLE (CCA)

MRC

M. Bernard Fortier, Préfet suppléant — MRC de Lotbinière et Maire — Municipalité de Saint-Janvier-de-Joly

M. Daniel Turcotte, Préfet — MRC de Lotbinière et Maire — Municipalité de Val-Alain

M. Jonathan Moreau, Maire — Municipalité de Saint-Apollinaire

M. Pablo Montengro-Rousseau, Directeur — Aménagement du territoire et développement régional de la MRC de Lotbinière

M. Yvan Charest, Maire — Municipalité de Dosquet

M. Yves Gingras, Maire — Municipalité de Saint-Agapit

Union des producteurs agricoles (UPA)

M. Daniel Samson, Président — Union des producteurs agricoles Lotbinière-Sud

M. Denis Paquet, Président — Union des producteurs agricoles Lotbinière-Nord

M. Étienne Demers, Administrateur — Union des producteurs agricoles Lotbinière-Nord

M. Louis Gagné, Vice-président — Union des producteurs agricoles Lotbinière-Sud

M. Sylvain Milot, Responsable de l'aménagement — Fédération de l'Union des producteurs agricoles de la Chaudière-Appalaches | Centre de services de Sainte-Marie

NOTE AUX LECTEURS

Le portrait suivant est une photo à un moment précis, de l'état du territoire et des activités agricoles, en fonction de différentes sources de données disponibles. Les données du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ), déclarées par les producteurs agricoles dans leur fiche d'enregistrement, constituent le cœur des données utilisées. Les années de référence des données seront indiquées lors de leur mention dans le texte.

Comme les méthodologies des différentes sources de données diffèrent, il peut y avoir des données différentes, pour un même sujet. Une note est alors apportée pour permettre au lecteur de saisir ces subtilités méthodologiques.

Le portrait du PDZA révisé de la MRC de Lotbinière se veut un document à mi-chemin entre un portrait classique énumérant des statistiques et des faits et un diagnostic comprenant certains éléments d'analyse qui permettent une meilleure mise en contexte de l'agriculture et du territoire de la MRC. Puisqu'il s'agit d'une démarche de révision, il semblait plus judicieux d'inclure certains éléments d'analyse dans le portrait. Le portrait général et détaillé du territoire ayant été fait lors de la réalisation du premier PDZA de la MRC. Afin de faciliter la lecture du portrait et de rendre cette lecture plus dynamique, le portrait a été réalisé sous forme de question-réponse. Le portrait est composé de 9 blocs thématiques. Une section des faits saillants et analyse est présente à la fin de chacun des blocs. Ces sections comprennent les faits saillants statistiques de chacun des blocs ainsi qu'un début d'analyse des données présentées qui ont été utilisées pour la rédaction du diagnostic territorial. Cette façon de faire a été privilégiée afin de permettre une lecture rapide du portrait et une meilleure intégration des données au sein de l'analyse territoriale.

TABLE DES MATIÈRES

MOT DU PRÉFET.....	2
RÉSUMÉ DE LA DÉMARCHE.....	4
NOTE AUX LECTEURS.....	7
LISTE DES TABLEAUX.....	12
LISTE DES FIGURES.....	14
LISTE DES CARTES.....	14
ACRONYMES.....	15
 Bloc 1 : Territoire agricole.....	 17
1.1 Quelle est la superficie des terres cultivées dans la MRC ?.....	18
1.2 Quelles sont les superficie des terres en friche déclarées ?.....	18
1.3 Avez-vous réalisé une étude de caractérisation sur les terres agricoles en friche ?.....	19
1.4 La valeur foncière des terres agricoles a-t-elle augmenté dans la région de Chaudière-Appalaches Nord selon la Financière agricole du Québec (FADQ) ?.....	21
1.5 Est-ce que la superficie de la zone agricole a diminué, augmenté ou est restée stable ?.....	21
1.6 Combien de superficies agricoles ont-elles été exclues de la zone agricole ?.....	22
Faits saillants et analyse du Bloc 1 : territoire agricole.....	24
 Bloc 2 : Productions agricoles.....	 25
2.1 Combien y a-t-il d'exploitations agricoles sur le territoire actuellement ?.....	26
2.2 Le nombre d'entreprises agricoles a-t-il diminué ?.....	26
2.3 Si l'on observe le nombre d'entreprises selon le revenu principal des entreprises, comment s'est comporté le nombre d'entreprises dans chaque type de production ? A-t-il augmenté ou diminué et si oui, dans quels endroits sur le territoire ?.....	26
2.4 Quelles sont les variations dans le cheptel de la MRC ?.....	33
2.5 Que cultive-t-on sur le territoire ?.....	36
2.6 Quelles sont les productions dont les superficies en culture ont particulièrement diminué ?.....	36
2.7 Comment se portent les productions émergentes sur le territoire ? Est-ce qu'il y a de nouvelles cultures sur le territoire ?.....	39
2.8 Comment se sont comportés les revenus agricoles bruts sur le territoire dans les dernières années ?.....	39
2.9 Comment les productions biologiques ont-elles évoluées dans les dernières années ?.....	41
Faits saillants et analyse du Bloc 2 : productions agricoles.....	45
 Bloc 3 : Transformation alimentaire.....	 48
3.1 Est-ce que le nombre d'entreprises faisant des activités de transformation à la ferme a augmenté ou diminué ?.....	49
3.2 Dans quels types d'activités d'agrotransformation a-t-on vu une diminution et une augmentation ?.....	51
3.3 Y a-t-il des activités de transformation à la ferme qui distinguent la MRC de Lotbinière ?.....	51

3.4 Quels sont les besoins de l'industrie de la transformation alimentaire sur votre territoire ?.....	52
Faits saillants et analyse du Bloc 3 : transformation alimentaire.....	59
Bloc 4 : Activités complémentaires à la ferme et vente en circuits courts.....	61
4.1 Comment la situation de l'agrotourisme a-t-elle évoluée sur votre territoire ?.....	62
4.2 Y a-t-il des entreprises agrotouristiques qui se démarquent par la spécificité de leur offre sur votre territoire ?.....	64
4.3 Le nombre de fermes faisant de la mise en marché directement auprès du consommateur a-t-il augmenté ou diminué ?.....	65
4.4 Quel est le portrait des marchés publics sur le territoire de la MRC ?.....	69
4.5 Comment se comporte le tourisme sur votre territoire ?.....	69
Faits saillants et analyse du Bloc 4 : Activités complémentaires à la ferme et vente en circuits courts.....	72
Bloc 5 : Producteurs agricoles, main-d'œuvre et relève.....	74
5.1 Quel est l'âge moyen des exploitants agricoles ?.....	75
5.2 Quelles sont les prévisions de relève agricole sur un horizon de 0 à 5 ans ?.....	75
5.3 Comment se répartit la main-d'œuvre au sein des entreprises agricoles ?.....	76
5.4 Quel est le portrait de la relève agricole le plus récent pour votre région ?.....	77
5.5 Avez-vous un service de maillage entre la relève non apparentée et les cédants, sur votre territoire ? Si oui, depuis quand ?.....	79
5.6 Combien de plans de transfert de fermes (nombre de projets financés) Agriconseils a-t-il financés depuis votre dernier PDZA ?.....	81
5.7 Quelles sont les formations disponibles aux agriculteurs et forestiers sur le territoire (continue, professionnelle, collégiale, universitaire) ?.....	82
5.8 Remarque-t-on une hausse ou une diminution du nombre de formations continues données chaque année par le Collectif régional de formation agricole (CRFA) ?.....	83
5.9 Quelles sont les formations qui connaissent le plus grand achalandage dans les dernières années ?.....	83
Faits saillants et analyse du Bloc 5 : producteurs agricoles, main-d'œuvre et relève.....	84
Bloc 6 : Secteur agroforestier.....	86
6.1 Est-ce qu'il y a présence d'activités forestières sur votre territoire ?.....	87
6.2 Avez-vous des terres publiques sur le territoire de votre MRC ?.....	87
6.3 Y a-t-il des moulins à scie ou des usines de transformation du bois sur votre territoire ?.....	88
6.4 Y a-t-il une filière mycologique ou des initiatives liées à la mycologie sur votre territoire (ex. : autocueillette, interprétation, récréotourisme, etc.) ?.....	89
6.5 Est-ce qu'il existe des initiatives de forêts nourricières sur votre territoire ? Si oui, où sont-elles situées ? Qui en sont les instigateurs ?.....	89
Faits saillants et analyse du Bloc 6 : secteur agroforestier.....	90
Bloc 7 : Agroenvironnement et changements climatiques.....	91
7.1 Quels seront les impacts attendus sur les productions végétales et animales de votre région à l'horizon 2050 ?	92
7.2 Quelles sont les actions prévues pour votre région, dans le cadre du Plan d'action régional d'agriculture durable 2021-2025 du MAPAQ ?.....	94



7.3 Est-ce que votre région faisait partie du projet radEAU (visant à obtenir un état de situation clair, à l'échelle régionale, des besoins et disponibilités en eau des différents usagers (agricole, ICI, résidentiel) ?.....	96
7.4 Combien de demandes d'aide financière ont-elles été adressées au Réseau Agriconseils par année, par type de demande, pour des pratiques en agroenvironnement dans votre MRC ? Est-ce que cela représente une hausse ou une diminution par rapport aux autres années ?.....	97
7.5 La réglementation municipale sur les bandes riveraines a-t-elle évoluée depuis votre dernier PDZA ?.....	97
7.6 Y a-t-il déjà une organisation qui récompense les bons coups des producteurs agricoles en agroenvironnement (exemple : votre MRC ou le conseil régional de l'environnement) ?.....	98
7.7 Le(s) Plan(s) directeur(s) de l'eau (PDE) a-t-il (ont-ils) été mis à jour depuis le dernier PDZA ?.....	99
7.8 Quelles sont les actions qui ont été entreprises depuis le dernier PDZA pour diminuer l'impact de l'agriculture dans le bassin versant ?.....	101
7.9 Est-ce que des actions en économie circulaire spécifiques au secteur agroalimentaire ont été mises en place depuis le dernier PDZA ?.....	102
7.10 Y a-t-il du financement spécifique aux entreprises désireuses de s'engager dans la voie du développement durable ?.....	103
Faits saillants et analyse du Bloc 7 : agroenvironnement et changements climatiques.....	104
Bloc 8 : Planification et mise en valeur du territoire.....	108
8.1 De quelle année date le schéma d'aménagement et de développement de la MRC ?.....	109
8.2 De quelle année date votre dernier PDZA ?.....	110
8.3 Depuis la révision du schéma d'aménagement et l'adoption du premier PDZA, est-ce que la MRC possède de nouveaux outils de planification du territoire agricole ? Par exemple, la MRC ou des municipalités de votre territoire possèdent-elles des plans de développement de communautés nourricières ?.....	117
8.4 Avez-vous réalisé une étude sur les paysages naturels et humanisés ? (MRC).....	118
8.5 Avez-vous des actions relatives au patrimoine bâti sur votre territoire ?.....	120
8.6 Êtes-vous au fait de dynamiques de cohabitation des usages non harmonieuse, par exemple (MRC) :.....	123
Faits saillants et analyse du Bloc 8 : planification et mise en valeur du territoire.....	124
Bloc 9 : Services para-agricoles.....	125
9.1 Quelles sont les entreprises para-agricoles qui sont actives sur le territoire de la MRC ?.....	126
9.2 Existe-t-il des incubateurs pour stimuler le démarrage d'entreprises dans Chaudière-Appalaches ?.....	128
9.3 Des services de comptabilité et de fiscalité agricole sont-ils offerts par l'UPA régionale ?.....	131
9.4 Y a-t-il d'autres services offerts aux entrepreneurs du territoire ?.....	131
9.5 Y a-t-il des travaux autour de la sécurité alimentaire qui ont été réalisés sur le territoire ?.....	132
9.6 Quelles sont les actions en matière de santé psychologique qui sont instaurées sur le territoire ?.....	134
Faits saillants et analyse du Bloc 9 : Services para-agricoles.....	135
DIAGNOSTIC TERRITORIAL.....	136



ENJEUX.....	139
Enjeu 1 : Achat local.....	139
Enjeu 2 : Transformation agroalimentaire.....	140
Enjeu 3 : Agrotourisme et tourisme gourmand.....	141
Enjeu 4 : Agroenvironnement et changements climatiques.....	142
Enjeu 5 : Agroforesterie et foresterie.....	144
Enjeu 6 : Entreprises et productions agricoles.....	145
Enjeu 7 : Relève agricole.....	146
Enjeu 8 : La communauté.....	147
Enjeu 9 : Le patrimoine bâti agricole.....	148
 VISION ET OBJECTIFS STRATÉGIQUES.....	 149
MISE EN ŒUVRE.....	152
FICHES PROJETS.....	157
BIBLIOGRAPHIE.....	166



LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1 : Superficie en friche par municipalité selon 2 sources de données distinctes et 2 années de références.....	20
Tableau 2 : Exclusions et inclusions à la zone agricole par municipalité, pour les périodes de référence 1988-2014 et 2014-2022 (en ha).....	22
Tableau 3 : Nombre d'exploitations agricoles par revenu principal pour 2 années de référence et comparaison avec le nombre total d'entreprises déclarant des revenus dans cette production.....	27
Tableau 4 : Variation du nombre d'entreprises et indicateur du nombre d'unités animales par municipalité, MRC de Lotbinière, pour 2 années de référence.....	30
Tableau 5 : Indicateurs comparatifs pour les 5 productions les plus importantes du territoire, selon le nombre d'entreprises déclarant un revenu principal et le nombre d'entreprises déclarant un revenu complémentaire comparé aux revenus générés par les producteurs.....	31
Tableau 6 : Nombre de têtes animales par type de production pour 2 années de référence et état de la variation sur 5 ans.....	33
Tableau 7 : Comparaison de différents indicateurs liés à la production laitière pour 2 années de référence, pour la MRC de Lotbinière.....	34
Tableau 8 : Superficie cultivée par type de production végétale et état de la variation sur 5 ans.....	36
Tableau 9 : Indicateurs sur les superficies végétales dans la catégorie céréales, oléagineux, légumineuses et autres grains cultivés dans la MRC et variation sur 5 ans.....	38
Tableau 10 : Catégories de revenus déclarés par les producteurs agricoles pour 2 années de référence.....	40
Tableau 11 : Revenus selon le type de production principale, pour 2 années de référence (arrondis).....	40
Tableau 12 : Nombre d'entreprises ayant des produits biologiques selon la catégorie de produits en 2022.....	42
Tableau 13 : Nombre d'entreprises laitières certifiées biologiques par MRC dans Chaudière-Appalaches.....	44
Tableau 14 : Nombre d'activités de transformation à la ferme pour 3 années de référence.....	50
Tableau 15 : Types d'abattoirs sous réglementation provinciale dans la région de Chaudière-Appalaches en date du 19 mai 2021.....	53
Tableau 16 : Répartition des entreprises de fabricants d'aliments dans la MRC, par municipalité, août 2022 selon le répertoire de l'ICRIQ.....	58
Tableau 17 : Répartition du nombre d'entreprises effectuant des activités de transformation, par municipalité, en 2021.....	63
Tableau 18 : Modes de mises en marché selon 3 années de référence distincte.....	65
Tableau 19 : Moyens utilisés pour vendre directement au consommateur, selon 3 années de références : 2016, 2019, 2021.....	65
Tableau 20 : Moyens utilisés pour la vente directe à un intermédiaire, selon 3 années de références : 2016, 2019, 2021.....	67



Tableau 21 : Moyens utilisés pour la vente à plus d'un intermédiaire entre l'exploitant et le consommateur, selon 2 années de références : 2019 et 2021 (MRC).....	68
Tableau 22 : Marchés publics sur le territoire de la MRC de Lotbinière.....	69
Tableau 23 : Profil des visiteurs touristiques pour la région de Chaudière-Appalaches.....	70
Tableau 24 : Prévision de relève agricole et de vente ou transfert d'ici 0-5 ans, entreprises de la MRC de Lotbinière, 2021.....	75
Tableau 25 : Répartition du type de main-d'œuvre sur les fermes, en 2021.....	76
Tableau 26 : Répartition des jeunes de la relève agricole établie selon leur activité principale, en 2006, 2011 et 2016.....	79
Tableau 27 : Répartition des plans de transfert effectués depuis avril 2018, selon la production principale déclarée par l'entreprise.....	81
Tableau 28 : Répartition des plans de transfert effectués depuis avril 2018, par municipalité.....	82
Tableau 29 : Statistiques des services dispensés par le Collectif régional de formation agricole pour 2 années de référence, pour la région de Chaudière-Appalaches.....	83
Tableau 30 : Entreprises liées à la transformation du bois dans la MRC.....	88
Tableau 31 : Contrats et montants accordés par le Réseau Agriconseils pour les années de référence 2019-2020, 2020-2021 et 2021-2022 dans la MRC de Lotbinière.....	97
Tableau 32 : Liste de grossistes-marchands de produits agricoles.....	126
Tableau 33 : Forces, faiblesses, opportunités, contraintes.....	138
Tableau 34 : Degré d'implication de la MRC.....	154
Tableau 35 : Pôles et projets porteurs.....	155
Tableau 36 : Indicateurs globaux par objectif stratégique.....	156



LISTE DES FIGURES

Figure 1 : Filière du bœuf et différents types d'élevages possibles.....	55
--	----

LISTE DES CARTES

Carte 1 : Influences humaines sur le territoire de la MRC.....	23
Carte 2 : Productions animales et végétales dominantes.....	35
Carte 3 : Nombre d'entreprises biologiques sur le territoire de la MRC.....	43
Carte 4 : Sites agrotouristiques et tourisme gourmand.....	71

ACRONYMES

AAL	Aide alimentaire Lotbinière
AEC	Attestation d'études collégiales
AF2R	Association forestière des deux rives
ASC	Agriculture soutenue par la communauté
CAPCHA	Clinique d'architecture patrimoniale en Chaudière-Appalaches
CAPÉ	Coopérative pour une agriculture de proximité écologique
CCA	Comité de pilotage et le comité consultatif agricole
CCE	Comité Consultatif en Environnement
CF	Coliformes fécaux
CISSS	Centre intégré de santé et de services sociaux
CITQ	Corporation de l'industrie touristique du Québec
CLSC	Centre local de services communautaires
CMQ	Communauté métropolitaine de Québec
CNESST	Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail
COBARIC	Comité de bassin de la rivière Chaudière
CPE	Centre de la petite enfance
CRAAQ	Centre de référence en Agriculture et Agroalimentaire du Québec
CRÉA	Centre régional d'établissement en agriculture
CRFA	Collectif régional de formation agricole
CUMA	Coopérative d'Utilisation de Matériels Agricoles
CUMO	Coopérative d'utilisation de main-d'œuvre partagée
DEP	Diplôme d'études professionnelles
FADQ	Financière agricole du Québec
FSL	Forêt de la Seigneurie de Lotbinière
GES	Gaz à effet de serre
GRAP	Groupe de Réflexion et d'Action contre la Pauvreté de Lotbinière
ha	Hectare
HACCP	Hazard Analysis Critical Control Point



hl	Hectolitre
HRI	Hôtels, restaurants et institutions
ICI	Industries, commerces et institutions
ICRIQ	Répertoire du site internet du Centre de recherche industrielle du Québec
IDEC	Indice Diatomées de l'Est du Canada
IREC	Institut de recherche en économie contemporaine
k\$	Millier de dollars
M\$	Million de dollars
MAPAQ	Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec
MELCCFP	Ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs
MRC	Municipalité régionale de comté
OBV	Organisme de bassins versants
PAD	Plan d'agriculture durable
PDE	Plan directeur de l'eau
PDZA	Plan de développement de la zone agricole
PFNL	Produits forestiers non ligneux
PGMR	Plan de gestion des matières résiduelles
PRMHH	Plan régional des milieux humides et hydriques
PRS	Programme de récupération en supermarchés
RCI	Règlement de contrôle intérimaire
REA	Règlement sur les exploitations agricoles
REP	Responsabilité élargie des producteurs
RMAAQ	Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec
RPCQ	Réseau du patrimoine culturel du Québec
SADC	Société d'assurance-dépôts du Canada
SCF	Service de comptabilité et de fiscalité
TACA	Table Agroalimentaire de Chaudière-Appalaches
UPA	Union des producteurs agricoles





Bloc 1 : Territoire agricole

Photo : Stéphanie Allard

1.1 Quelle est la superficie des terres cultivées dans la MRC ?

Les superficies cultivées sont en *augmentation* depuis 2016. En 2016, elles étaient de 85 216 ha (ha), alors qu'en 2021, elles sont de 87 762 ha. C'est donc une augmentation de 2 546 ha en 5 ans. Il ne s'agit pas ici de nouvelles terres en culture (c.-à-d. qui auraient impliqué du déboisement) — car le règlement sur les exploitations agricoles empêche la remise en culture de terres boisées, dans la MRC, comme elle est située dans un bassin versant dégradé. Les superficies en acériculture, en jachère, en pâturages et en serre ont augmenté et elles font toutes parties des superficies considérées comme en culture.

La superficie de terres louées a augmenté tandis que la superficie des terres possédées a diminué. Les terres possédées restent majoritaires : 71 % des terres exploitées le sont par leur propriétaire.

Lorsque les superficies cultivées augmentent et que les terres possédées restent majoritaires, c'est un signe que la production végétale se porte bien sur un territoire.

1.2 Quelles sont les superficie des terres en friche déclarées ?

La quantité de terres en friche (possédées et déclarées par les producteurs, sur la base de leur fiche d'enregistrement) a diminué de 22 ha en 5 ans. Il y aurait 634,58 ha en friche au 31 décembre 2021, possédées par des propriétaires. La plus grande superficie en friche se trouve dans la municipalité de Val-Alain, avec 100 ha. Ce nombre est stable depuis 2016. La plus grande augmentation a été remarquée dans la municipalité de Saint-Narcisse-de-Beaurivage où la superficie en friche a presque doublé, passant de 15,83 ha à 29,46 ha en 5 ans. En revanche, en 2019, la superficie en friche y était de 40 ha.

Il faut noter que la présence de boisés et de plantations forestières en friche¹ est calculée de manière distincte des terres agricoles en friche. Ces superficies en friche sont en augmentation : elles se chiffraient à quelque 20 665 ha en 2016, pour se chiffrer à 22 044 ha actuellement. C'est une augmentation de 1 378 ha. C'est dans la municipalité de Saint-Sylvestre qu'on trouve la plus importante superficie de boisés et plantations en friche avec 3 033 ha. Saint-Gilles se situe en deuxième, avec 1 979 ha de boisés et plantations en friche. Saint-Flavien et Saint-Janvier-de-Joly suivent avec 1 300 ha chacun. Val-Alain n'est pas en reste avec 1 261 ha en friche et Saint-Agapit avec 1 192 ha en friche.

¹ Ces catégories sont celles utilisées par le MAPAQ, sans définition fournie.

1.3 Avez-vous réalisé une étude de caractérisation sur les terres agricoles en friche ?

Oui, la MRC a réalisé une étude de caractérisation des terres en friche lors de la mise en œuvre de son premier PDZA.

1.3.1 Combien d'hectares cela représente-t-il ?

Selon l'étude sur les friches agricoles réalisée en 2018 par la MRC de Lotbinière, il y aurait un peu plus de 1 700 ha de terres en friche, dont 91 % auraient un potentiel agricole. Toutefois, vu la présence du Règlement sur les exploitations agricoles (REA), il y a peu de chance que la quantité de friches diminue (sauf pour celles ayant été cultivées 1 saison entre 1990 et 2004 et pour des superficies ne nécessitant pas d'épandage). Malgré ces facteurs, le potentiel agricole demeure intéressant compte tenu : du dynamisme des agriculteurs en place, de la possibilité de remettre en valeur les friches qui auraient été exploitées à des fins agricoles entre 1990 et 2004 et des modifications susceptibles d'être apportées au REA. Quant aux potentiels forestiers, ils pourraient être plus élevés que ceux identifiés avec ce projet, à cause du manque d'intérêt probable de plusieurs propriétaires de ces friches de les remettre en valeur pour l'agriculture.

Selon les données déclarées par les producteurs agricoles de la MRC, 2 555 ha desquels ils sont propriétaires seraient actuellement en friche.

1.3.2 Dans quelles municipalités sont répertoriées le plus de terres en friche ?

Selon l'étude sur les terres en friche, c'est dans la municipalité de Saint-Apollinaire qu'on trouve le plus de terres en friche (plus de 250 ha), suivie de Saint-Gilles avec plus de 170 ha en friche et finalement, de Dosquet avec plus de 125 ha en friche. Toutefois, selon les déclarations faites par les producteurs agricoles auprès du MAPAQ, c'est plutôt à Sainte-Agathe-de-Lotbinière que les superficies déclarées en friche sont les plus grandes. Le [tableau 1](#) présente 2 types de données qui ne sont pas comparables, mais qui apportent un éclairage différent sur l'enjeu des terres en friche. L'étude par photo-interprétation effectuée par la MRC est beaucoup plus précise que les superficies déclarées au MAPAQ, considérant qu'elles le sont par les producteurs. Il faut donc lire les 2 colonnes de données comme 2 informations distinctes et non comme des données contradictoires. La méthodologie de chaque source de données est tellement différente que les résultats ne sont pas comparables. Ils sont simplement indiqués côte à côte pour permettre une lecture par municipalité. Il y a possiblement plusieurs terres en friche qui appartiennent à des gens qui ne sont pas des producteurs agricoles.

Tableau 1 : Superficie en friche par municipalité selon 2 sources de données distinctes et 2 années de références

Nom de la municipalité	Superficie en friche de plus d'un hectare - Étude de la MRC par photo-interprétation 2018 (ha)	Superficie déclarée par les exploitants agricoles au MAPAQ 2019 (ha)
Dosquet	127,1	72,1
Laurier-Station	7,7	1,3
Leclercville	65,2	69,62
Lotbinière	96,3	86,05
N.-D.-S.-C.-d'Issoudun	34,2	87,97
Saint-Agapit	81,6	90,5
Saint-Antoine-de-Tilly	121,1	62,12
Saint-Apollinaire	251,8	77,66
Sainte-Agathe-de-Lotbinière	112,1	579,19
Sainte-Croix	106,5	100,69
Saint-Édouard-de-Lotbinière	31,3	145,28
Saint-Flavien	26,9	91,48
Saint-Gilles	172,7	221,27
Saint-Janvier-de-Joly	97,8	43,34
Saint-Narcisse-de-Beaurivage	10,8	203,48
Saint-Patrice-de-Beaurivage	38	239,28
Saint-Sylvestre	119	208,24
Val-Alain	104	175,32
Total	1 604,1	2 554,99

Source : Caractérisation des friches pour la MRC de Lotbinière en 2018 et Fiches d'enregistrement des producteurs auprès du MAPAQ

1.4 La valeur foncière des terres agricoles a-t-elle augmenté dans la région de Chaudière-Appalaches Nord² selon la Financière agricole du Québec (FADQ) ?

La valeur des terres a augmenté selon les données de transactions compilées par la FADQ. La valeur moyenne des *terres en culture*³ transigées était de 12 653 \$/ha en 2019. En 2018, elle était de 12 180 \$/ha. La valeur moyenne des *terres agricoles*⁴ transigées était de 8 926 \$/ha en 2019. En 2018, elle était de 8 319 \$/ha. Cela veut donc dire que les terres en culture et les terres agricoles qui ont été vendues au cours de l'année 2019 se sont vendues un peu plus cher qu'en 2018. Ces valeurs sont toutefois loin des valeurs moyennes pour le Québec, soit de 24 237 \$/ha pour les terres en culture en 2019 et de 17 707 \$/ha pour les terres agricoles. Les valeurs les plus élevées se trouvent en Montérégie-Est, Montérégie-Ouest, Lanaudière, Laurentides, Centre-du-Québec, Mauricie, Capitale-Nationale et Chaudière-Appalaches Nord (8^e région sur 11 régions). Bien que les valeurs des terres s'apparentent à celles de Capitale-Nationale, elles s'avèrent encore abordables et ne font pas partie des régions où la valeur est la plus élevée.

1.5 Est-ce que la superficie de la zone agricole a diminué, augmenté ou est restée stable ?

Selon les données de la MRC, 23 ha ont été exclus entre 2014 et 2022, et 4 ont été inclus (voir [tableau 2](#)). Cela représente une exclusion de 19 ha. Les municipalités touchées sont Laurier-Station (exclusion : 1 ha), Saint-Apollinaire (exclusion : 2 ha), Saint-Édouard-de-Lotbinière (exclusion nette⁵ : 3 ha), mais c'est principalement Saint-Narcisse-de-Beaurivage qui fait augmenter la balance avec 13 ha nets exclus.

² Cela inclut ville de Lévis et MRC de L'Islet, Montmagny, Bellechasse et Lotbinière

³ Les terres en culture sont les superficies cultivables, transigées sans bâtiments. Elles excluent les pâturages, les vergers, les érablières et les boisés.

⁴ Les terres agricoles regroupent, en plus des terres en culture, toutes les autres superficies agricoles, dont les pâturages, les vergers, les érablières et les boisés. Pour les transactions de terres comportant des bâtiments, seule la valeur attribuable aux superficies est retenue, celle des bâtiments étant retranchée de la valeur totale de la transaction.

⁵ Une exclusion nette signifie qu'il y a eu exclusion et inclusion, donc qu'un calcul est nécessaire. C'est la différence qui est ici indiquée comme étant une exclusion nette.

Tableau 2 : Exclusions et inclusions à la zone agricole par municipalité, pour les périodes de référence 1988-2014 et 2014-2022 (en ha)

Municipalité	Za 2022 ha	Exclusion 1988-2014 ha	Inclusion 1988-2014 ha	Exclusion 2014-2022 ha	Inclusion 2014-2022 ha	Modification rénovation cadastrale - ha	Superficie municipale ha
Dosquet	6 343					0	6 453
Laurier-Station	854	32		1		+1	1 201
Leclercville	13 506					-25	13 592
Lotbinière	7 939					-2	7 988
N.-D.-S.-C.-d'Issoudun	5 984	71	1			0	6 078
Saint-Agapit	6 113	35	3			-1	6 414
Saint-Antoine-de-Tilly	5 823					0	5 964
Saint-Apollinaire	9 254	13	6	2		-5	9 817
Sainte-Agathe-de-Lotbinière	16 595	3	0			0	16 698
Sainte-Croix	7 070	13	1			+265	7 316
Saint-Édouard-de-Lotbinière	9 818	22		7	4	+37	9 894
Saint-Flavien	6 489	4	3			0	6 592
Saint-Gilles	17 980	39	1			0	18 121
Saint-Janvier-de-Joly	10 981	54	36			+3	11 157
Saint-Narcisse-de-Beaurivage	6 018	36	1	13		+1	6 096
Saint-Patrice-de-Beaurivage	8 498	14	7			0	8 559
Saint-Sylvestre	14 751					0	14 825
Val-Alain	10 070	15	22			+3	10 315
MRC	164 086	349	80	23	4	277	167 080

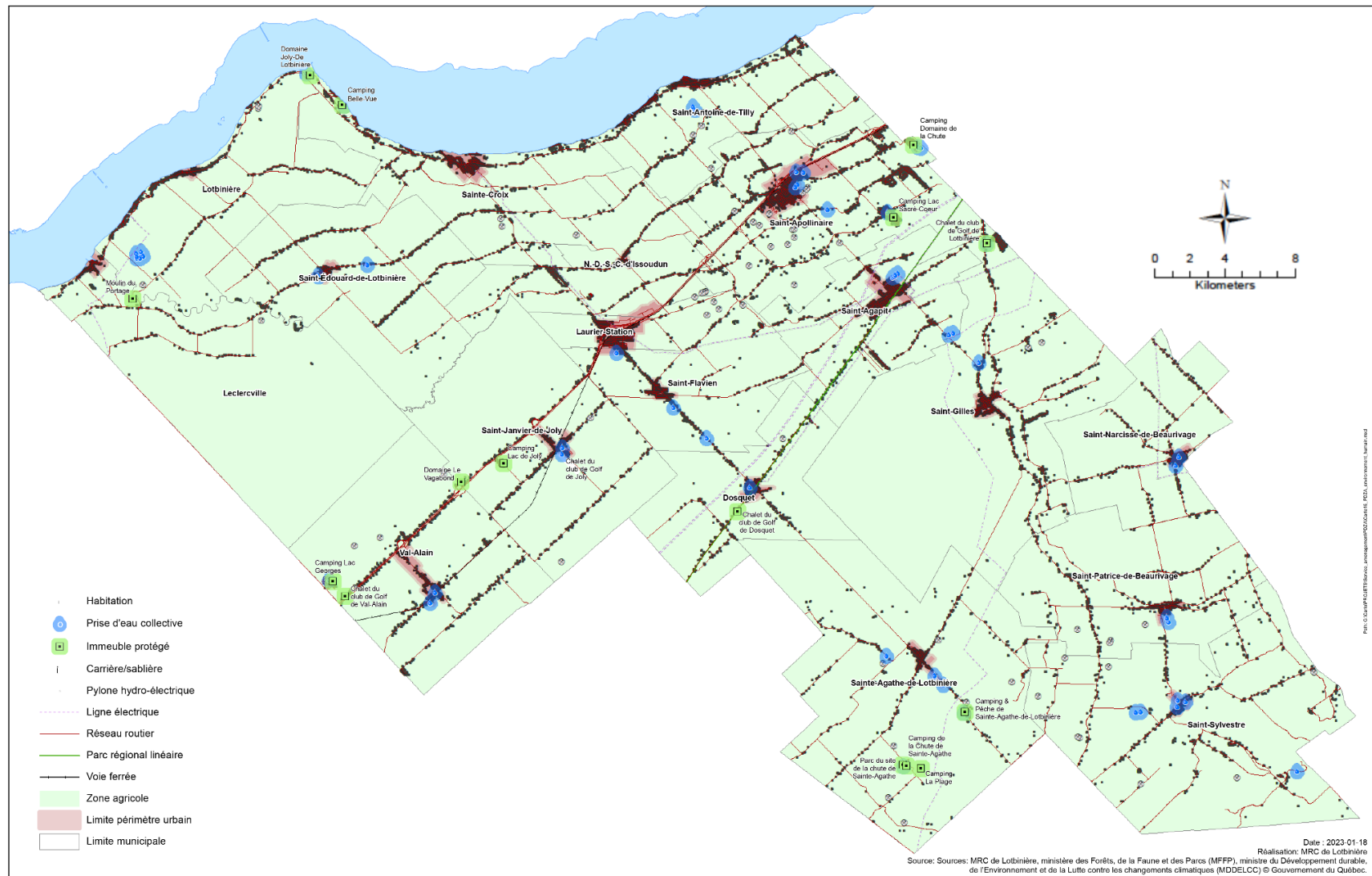
Source : Données fournies par la MRC, été 2022

1.6 Combien de superficies agricoles ont-elles été exclues de la zone agricole ?

Selon les données de la MRC, la superficie totale de la zone agricole est de 164 086 ha. Si l'on regarde une autre échelle de temps, soit celle de 1988-2014, on constate que 349 ha ont été exclus de la zone agricole et 80 ont été inclus. Cela représente donc 269 ha entre 1988-2014 et 19 ha entre 2014-2022. C'est à N.-D.-S.-C.-d'Issoudun que le plus grand nombre d'ha a été exclu (70 ha), suivi de Saint-Gilles avec 38 ha et de Saint-Narcisse-de-Beaurivage avec 35 ha. Seul Val-Alain a inclus plus d'ha qu'il en a exclus (7 ha nets).

La [carte 1](#) présente les contraintes anthropiques ayant une incidence sur la pratique de l'agriculture sur le territoire de la MRC.

Carte 1 : Influences humaines sur le territoire de la MRC



Faits saillants et analyse du Bloc 1 : territoire agricole

- Augmentation des superficies cultivées.
- Les superficies de terres agricoles en friche appartenant à des producteurs agricoles ont légèrement diminué en 5 ans.
- Augmentation des superficies en boisés en friche⁶.
- Impossibilité de remise en culture des superficies en friche en raison du REA. Le REA, qui interdit le déboisement à des fins de mise en culture dans certaines municipalités du Québec (dans les bassins versants dégradés, donc en surplus de phosphore).
- En 2019, la valeur des terres en culture et des terres agricoles transigées a augmenté, mais la région se situe encore au 8^e rang, sur 11, des régions pour le coût des terres, ce qui la rend encore accessible pour la relève agricole. La valeur des terres transigées s'apparente à celle de la Capitale-Nationale. Il est toutefois important de constater qu'en 2018, la valeur des terres en culture transigées était plus élevée dans Chaudière-Appalaches Nord⁷ que dans la Capitale-Nationale.
- Le nombre d'ha exclus de la zone agricole entre 2014 et 2022 est relativement faible, avec 19 ha sur un total de 163 400 ha, répartis dans 4 municipalités. La principale exclusion réalisée à Saint-Narcisse-de-Beaurivage l'a été à des fins résidentielles (environ la moitié) et commerciales (environ une autre moitié).

⁶ Ces catégories sont celles utilisées par le MAPAQ, sans définition fournie.

⁷ Ville de Lévis et MRC de L'Islet, Montmagny, Bellechasse et Lotbinière.



Bloc 2 : Productions agricoles

Photo : Geneviève Gernier

2.1 Combien y a-t-il d'exploitations agricoles sur le territoire actuellement ?

Au 31 décembre 2021, il y avait 772 exploitations agricoles sur le territoire de la MRC.

2.2 Le nombre d'entreprises agricoles a-t-il diminué ?

Oui, le nombre d'entreprises agricoles a diminué si l'on compare les années de référence 2014 et 2021. Il y a présentement 772 exploitations agricoles au 31 décembre 2021, 778 en 2016 et 793 en 2014. La plus grande diminution a donc eu lieu entre 2014 et 2016. Depuis 5 ans, le nombre d'entreprises agricoles est relativement stable dans la MRC.

2.3 Si l'on observe le nombre d'entreprises selon le revenu principal des entreprises, comment s'est comporté le nombre d'entreprises dans chaque type de production ? A-t-il augmenté ou diminué et si oui, dans quels endroits sur le territoire ?

Le [tableau 3](#) démontre les activités principales et indique si elles ont connu une diminution ou une augmentation. Les colonnes 2 et 3 présentent les données du nombre d'exploitations qui tirent leur revenu principal de cette production, tandis que la colonne 4 présente le nombre total d'entreprises qui déclarent des revenus dans cette production. Par exemple, pour l'apiculture, au 31 décembre 2021, 7 entreprises tiraient leur principal revenu de l'apiculture, mais 8 déclaraient des revenus. Donc, pour une entreprise, l'apiculture est une activité complémentaire et non principale. Elle est donc comptabilisée ailleurs pour sa source de revenus principale.

Tableau 3 : Nombre d'exploitations agricoles par revenu principal pour 2 années de référence et comparaison avec le nombre total d'entreprises déclarant des revenus dans cette production

Type de production	Nombre d'entreprises déclarant des revenus principaux pour ces productions		Nombre d'entreprises totales déclarant des revenus dans cette production	Municipalités où il y a eu une variation du nombre d'entreprises ⁸ sur 5 ans	
	Au 31 déc. 2016	Au 31 déc. 2021	Au 31 déc. 2021	Diminution	Augmentation
PRODUCTIONS ANIMALES					
Apiculture	4	7	8	n/d	
Bovins de boucherie	84	80	104	Saint-Agapit (-1) Saint-Apollinaire (-4)	Leclercville (n/d) Saint-Flavien (n/d) Saint-Patrice-de-Beaurivage (+1)
Bovins laitiers et production laitière	236	203	212	Leclercville (-3) N.-D.-S.-C.-d'Issoudun (-4) Saint-Agapit (-1) Saint-Antoine-de-Tilly (-1) Saint-Apollinaire (-2) Sainte-Agathe-de-Lotbinière (-1) Sainte-Croix (-5) Saint-Édouard-de-Lotbinière (-2) Saint-Flavien (-3) Saint-Patrice-de-Beaurivage (-2) Saint-Narcisse-de-Beaurivage (-7) Saint-Sylvestre (-5)	Lotbinière (+3)
Caprins	4	≤3	≤3	N.-D.-S.-C.-d'Issoudun (n/d) Saint-Édouard-de-Lotbinière (n/d)	n/d
Chevaux	10	9	11	Lotbinière (n/d) Saint-Flavien (n/d)	Dosquet (n/d) Saint-Agapit (n/d)
Œufs	0	≤3	13	n/a	Saint-Apollinaire (n/d)

⁸ Comme il y a plusieurs municipalités où le nombre indiqué est ≤3, il s'avère impossible de déterminer s'il y a eu augmentation ou diminution. Les municipalités indiquées dans le [tableau 3](#) ont donc un nombre significatif d'entreprises, nous permettant d'affirmer s'il y a eu diminution ou augmentation réelle du nombre d'entreprises. Les noms des municipalités n'ont pas été inscrits au long pour le moment. « N/A » signifie qu'il n'y a pas d'autres municipalités où ce type de production existe. « N/D » signifie que les données ne nous permettent pas d'identifier s'il y a eu variation (le nombre d'entreprises se trouvant à être 3 ou moins en 2016 et en 2021).

Ovins	9	15	17	n/d	Saint-Flavien (n/d) Saint-Narcisse-de-Beaurivage (n/d) Saint-Sylvestre (n/d)
Porcs	121	104	125	Saint-Apollinaire (-1) Saint-Édouard-de-Lotbinière (n/d) Saint-Flavien (n/d — au moins 3) Saint-Gilles (-1) Saint-Janvier-de-Joly (n/d — au moins 3) Saint-Narcisse-de-Beaurivage (-8) Saint-Patrice-de-Beaurivage (-1) Saint-Sylvestre (-1) Val-Alain (n/d)	Dosquet (+1) Sainte-Agathe-de-Lotbinière (+3)
Poulets et dindons	6	6	16	n/a	
Veaux lourds	4	≤3	≤3	Lotbinière (n/d) Saint-Agapit (n/d)	n/d
Autres volailles (canards, émeus, etc.)	4	5	7	Saint-Antoine-de-Tilly (n/d)	Saint-Agapit (n/d) Saint-Flavien (n/d)
PRODUCTIONS VÉGÉTALES					
Acériculture	143	152	222	Leclercville (-2) Saint-Édouard-de-Lotbinière (-1) Val-Alain (-2)	Lotbinière (+2) Saint-Antoine-de-Tilly (n/d) Sainte-Agathe-de-Lotbinière (+1) Saint-Gilles (n/d) Saint-Sylvestre (+5)
Bois	≤ 3	5	147	n/d	Lotbinière (n/d) Saint-Gilles (n/d) Saint-Sylvestre (n/d)
Canneberges	0	≤3	≤3	n/a	Val-Alain
Céréales, oléagineux, légumineuses et autres grains	81	99	252	Leclercville (-2)	Dosquet (n/d) N.-D.-S.-C.-d'Issoudun (n/d) Saint-Apollinaire (n/d) Sainte-Agathe-de-Lotbinière (+1) Sainte-Croix (+2) Saint-Édouard-de-Lotbinière (+1) Saint-Flavien (+1) Saint-Gilles (+2) Saint-Narcisse-de-Beaurivage (+3)
Cultures abritées	4	4	10	n/a	
Fourrages	20	29	113	Saint-Apollinaire (-1) Saint-Janvier-de-Joly (n/d)	N.-D.-S.-C.-d'Issoudun (n/d) Saint-Édouard-de-Lotbinière (n/d) Saint-Gilles (n/d)



					Saint-Narcisse-de-Beaurivage (n/d) Saint-Patrice-de-Beaurivage (n/d)
Horticulture ornementale	≤3	4	4	n/d	Saint-Janvier-de-Joly (n/d) Saint-Sylvestre (n/d)
Pommes	6	5	5	n/a	Saint-Flavien (n/d)
Pommes de terre	≤ 3	≤3	4	n/a	
Autres	10	5	13	Saint-Apollinaire (n/d) Sainte-Agathe-de-Lotbinière (n/d) Saint-Gilles (n/d) Saint-Patrice-de-Beaurivage (n/d)	Saint-Flavien (n/d)
Autres fruits	15	11	20	Saint-Janvier-de-Joly (n/d) Toutes les autres municipalités ont 3 entreprises ou moins de production de fruits.	n/d
Autres légumes frais	13	21	27	Lotbinière (n/d) Saint-Narcisse-de-Beaurivage (n/d)	N.-D.-S.-C.-d'Issoudun (n/d) Saint-Agapit (n/d) Saint-Apollinaire (n/d) Sainte-Croix (n/d) Saint-Flavien (n/d) Saint-Sylvestre (n/d)

Source : Fiches d'enregistrement des producteurs — MAPAQ 2016, 2021

Globalement, si l'on considère les productions déclarées comme « premier revenu », donc comme revenu principal des entreprises, le nombre d'entreprises a *diminué* dans les productions suivantes :

- la production de bovins laitiers (-33)
- la production porcine (-17)
- la production bovine (-4)
- la production d'autres fruits (-4)
- la production de pommes (-1)
- la production équine (-1)

En termes de nombre d'entreprises, la production laitière (1^{re}) et la production porcine (2^e) sont toujours les 2 productions prédominantes sur le territoire, même si elles ont connu des diminutions dans le nombre d'entreprises. Elles sont également les 2 productions qui génèrent le plus de revenus sur le territoire : 160 M\$ pour la production porcine et 108 M\$ pour la production laitière.

Le nombre d'entreprises tirant des revenus principaux dans les domaines des céréales/oléagineux/légumineuses et autres grains (+18), des fourrages (+9), de l'acériculture (+9), des autres légumes frais (+8), des ovins (+6), de l'apiculture (+3), des autres volailles (+1), des œufs (n/d), du bois (n/d), des canneberges (n/d) et de l'horticulture ornementale (n/d) a augmenté.



On observe une stabilité dans les productions de poulets et dindons (6), dans les cultures abritées (4) et dans les pommes de terre (n/d). Si l'on observe le nombre d'entreprises par municipalité pour 2 années de référence, on constate que dans une majorité de municipalités, soit 10 sur 18, il y a une augmentation du nombre d'entreprises (voir [tableau 4](#)). Pour 2 municipalités, le nombre d'entreprises est stable. Pour les autres, il y a une diminution du nombre d'entreprises.

Tableau 4 : Variation du nombre d'entreprises et indicateur du nombre d'unités animales par municipalité, MRC de Lotbinière, pour 2 années de référence

Municipalités	Nombre d'entreprises en 2016	Nombre d'entreprises en 2021	Comparaison 2016-2021
Dosquet	16	18	2
Laurier-Station	≤ 3	≤ 3	n/d
Leclercville	49	45	-4
Lotbinière	41	46	5
N.-D.-S.-C.-d'Issoudun	31	34	3
Saint-Agapit	32	32	0
Saint-Antoine-de-Tilly	33	33	0
Saint-Apollinaire	41	35	-6
Sainte-Agathe-de-Lotbinière	78	82	4
Sainte-Croix	39	36	-3
Saint-Édouard-de-Lotbinière	52	50	-2
Saint-Flavien	38	37	-1
Saint-Gilles	32	34	2
Saint-Janvier-de-Joly	29	25	-4
Saint-Narcisse-de-Beaurivage	64	58	-6
Saint-Patrice-de-Beaurivage	73	71	-2
Saint-Sylvestre	103	108	5
Val-Alain	25	26	1
Nombre total pour la MRC	778	772	-6

Source : Fiches d'enregistrement des producteurs — MAPAQ 2016, 2021

Dans certains secteurs, il y a eu une diminution plus importante du nombre d'entreprises laitières et porcines. Toutefois, de nouvelles entreprises ont vu le jour ou des entreprises ont changé de type de production, car finalement, la balance nette pour les municipalités citées ne présente pas des pertes aussi grandes.

- Saint-Narcisse-de-Beaurivage est la municipalité la plus touchée par les pertes d'entreprises dans les productions laitières et porcines : la municipalité a perdu 7 entreprises laitières et 8 entreprises porcines.
- Dans le cas de la production porcine, plus de la moitié des entreprises qui ont fermé étaient situées à Saint-Narcisse-de-Beaurivage.
- Du côté laitier, Saint-Sylvestre et Sainte-Croix ont chacune perdu 5 entreprises.

Le nombre d'entreprises est l'un des indicateurs observés pour juger de la vitalité de l'agriculture sur le territoire, mais il ne doit pas être interprété seul. D'autres indicateurs comme le nombre d'unités animales, les revenus agricoles, les superficies en culture et la densité/unité de surface (km²) en sont d'autres.

Tableau 5 : Indicateurs comparatifs pour les 5 productions les plus importantes du territoire, selon le nombre d'entreprises déclarant un revenu principal et le nombre d'entreprises déclarant un revenu complémentaire comparé aux revenus générés par les producteurs

	Acériculture		Bovins de boucherie		Bovins laitier		Céréales		Porc	
Nombre d'entreprises	Princ.	Tot.	Princ.	Tot.	Princ.	Tot.	Princ.	Tot.	Princ.	Tot.
2016	143	211	84	116	236	242	81	238	121	141
2021	152	222	80	104	203	212	99	252	104	125
Revenus 2016 (M\$)	7,6	n/a	57	n/a	98	n/a	11,5	n/a	108	n/a
Revenus 2021 (M\$)	8,4		77		108		17		160	

Source : Fiches d'enregistrement des producteurs — MAPAQ 2016, 2021

Nombre d'entreprises		2016	2021	Revenus 2016 (M\$)	Revenus 2021 (M\$)
Acériculture	Principale	143	152	7,6	8,4
	Totale	211	222	n/a	
Bovins de boucherie	Principale	84	80	57	77
	Totale	116	104	n/a	
Bovins laitiers	Principale	236	203	98	108
	Totale	242	212	n/a	
Céréales	Principale	81	99	11,5	17
	Totale	238	252	n/a	
Porc	Principale	121	104	108	160
	Totale	141	125	n/a	

Source : Fiches d'enregistrement des producteurs — MAPAQ 2016, 2021

Si l'on interprète le [tableau 5](#), on constate que :

- La production porcine est la plus lucrative sur le territoire. Les revenus de la production porcine sont ceux qui ont le plus augmenté, soit 48 % d'augmentation.
- 16 entreprises ont délaissé la production porcine entre 2016 et 2021 et il s'agissait d'entreprises qui avaient cette production comme source de revenus principaux.
- La production bovine laitière est une production dont les producteurs tirent généralement un revenu principal. Elle arrive en 2^e place pour les revenus générés.
- Au total, 30 entreprises ont délaissé la production laitière dans les 5 dernières années.
- La production bovine constitue une production principale pour 75 % des entreprises : pour le quart des entreprises restantes, il s'agit d'une production complémentaire.
- 12 entreprises ont délaissé la production de bovins de boucherie dans les 5 dernières années.
- La production céréalière est d'abord une activité qui génère des revenus complémentaires aux productions animales, en général. Une majorité d'exploitants fait donc des céréales, mais n'en tire pas son revenu principal.
- 14 exploitations de plus font des céréales depuis les 5 dernières années.
- 18 exploitations dont les céréales sont devenues le revenu principal (probablement lié au délaissement de productions animales et au transfert vers la culture végétale).
- L'acériculture est une production principale dans le 2 tiers des cas.
- 11 exploitants de plus font de la production de sirop dans les 5 dernières années et 9 dont l'acériculture est devenue le revenu principal.

C'est donc essentiellement dans la production animale que la diminution du nombre d'entreprises s'est effectuée. Toutefois, si l'on analyse les revenus agricoles totaux de 2016 et de 2021, ils ont diminué dans les caprins, les veaux lourds, les autres fruits, les cultures abritées, les fourrages, l'horticulture ornementale, les pommes de terre et les autres sources de revenus. Donc, malgré la diminution du nombre d'entreprises, les revenus des productions animales principales sont en augmentation (bovins laitiers, bovins de boucherie, porcs). Par ailleurs, les revenus associés aux bovins de boucherie représentaient 77 M\$ en 2021 et représentent donc la 3^e production qui génère le plus de revenus sur le territoire.

2.4 Quelles sont les variations dans le cheptel de la MRC ?

Globalement, sur le territoire, il y a eu une augmentation du nombre de têtes animales. C'est grâce aux augmentations dans les catégories autres productions animales, ovins, volailles (poulets et dindons) et autres volailles qu'il y a eu une augmentation. Toutes les autres catégories présentent des diminutions : bovins de boucherie, bovins laitiers, caprins, chevaux, porcs, veaux lourds (voir [tableau 6](#)).

Tableau 6 : Nombre de têtes animales par type de production pour 2 années de référence et état de la variation sur 5 ans

Type de production	Nombre de têtes animales		
	Au 31 décembre 2016	Avril 2022	Variation sur 5 ans
Autres productions animales ⁹	24 760	200 702	Augmentation
Bovins de boucherie	13 206	12 440	Diminution
Bovins laitiers	23 847	22 537	Diminution
Caprins	618	104	Diminution
Chevaux	520	387	Diminution
Ovins	2 927	4 730	Augmentation
Porcs	313 668	307 544	Diminution
Volailles (poulets et dindons)	250 970	387 295	Augmentation
Autres volailles (canards, émeus, etc.) ¹⁰	43 067	66 546	Augmentation
Veaux lourds	1 336	1 101	Diminution
TOTAL	674 919	1 003 386	Augmentation

Source : Fiches d'enregistrement des producteurs — MAPAQ 2016, 2022

Trois municipalités ont connu une diminution importante du nombre de têtes animales dans leur municipalité respective dans les 5 dernières années, soient : Saint-Narcisse-de-Beaurivage (perdu 24 057 têtes), Saint-Gilles (perdu 17 714 têtes) et Saint-Patrice-de-Beaurivage (perdu 15 589 têtes).

Si l'on observe les statistiques liées au nombre de vaches laitières dans la région de Chaudière-Appalaches entre 2001 et 2022, on constate que la région détenait, en 2001, 20,1 % des vaches laitières du Québec et qu'elle en détenait 20,6 % en 2022. C'est la région qui détenait le plus de vaches laitières au Québec. Si l'on observe plus spécifiquement la place de la MRC de Lotbinière dans la région de Chaudière-Appalaches, on constate qu'elle est deuxième en termes de nombre de producteurs laitiers, après Bellechasse.

⁹ Les autres productions animales incluent les alpagas, les ânes, les chevaux de boucherie, les chinchillas, les daims, les lamas, les mulets, les poneys, les renards (femelles) et les ténébrions.

¹⁰ Les autres volailles incluent les paons, les perdrix, les pigeons, les nandous et les poules de fantaisie.

La MRC de Lotbinière comptait 346 producteurs laitiers en 2000, en comparaison avec 191 en 2020 (ISQ, 2021). En 20 ans, le Québec a perdu 50,8 % de ses fermes laitières. Pour la région et la MRC, la diminution est de 44 % en 20 ans. De plus, à l'exception du nombre de producteurs laitiers, tous les indicateurs sont à la hausse, dont le nombre d'hectolitres (hl) produits sur le territoire, ce qui témoigne d'une productivité accrue des fermes laitières et de la consolidation du secteur laitier, comme en témoigne le [tableau 7](#).

Tableau 7 : Comparaison de différents indicateurs liés à la production laitière pour 2 années de référence, pour la MRC de Lotbinière

	Unité	2000	2020
Production totale	Hectolitre (hl)	999 536	1 390 373
Recettes brutes	k\$ (milliers de dollars)	57 819,2	111 837
Prix moyen brut	\$/hl	57,85	80,44
Prix moyen net	\$/hl	54,22	75,21

Source : Banque de données des statistiques officielles sur le Québec, 2000, 2020¹¹

Il est possible de poser l'hypothèse qu'une partie des entreprises qui ont délaissé la production laitière et/ou porcine se sont redirigées vers la production de céréales, ce qui est un phénomène que l'on voit ailleurs au Québec. Les céréales sont la 4^e production qui génère le plus de revenus sur le territoire, avec 17 M\$.

En comparant le nombre d'entreprises qui tirent un revenu principal de chaque production et le nombre total d'entreprises qui déclarent cette production, on constate qu'il s'agit de revenus complémentaires aux revenus principaux dans le cas du bois (96 % des entreprises), des fourrages (74 % des entreprises), des céréales (60 % des entreprises), de l'acériculture (31,5 % des entreprises) et dans une moindre mesure, des bovins de boucherie (25 % des entreprises). La production de bois a toujours constitué un revenu d'appoint pour les producteurs agricoles. À l'exception des bovins de boucherie, on constate que les productions qui apportaient un revenu complémentaire sont en train de prendre plus d'importance pour un plus grand nombre d'entreprises, principalement dans la production de céréales, l'acériculture et les fourrages — probablement aux dépens des productions animales conventionnelles, comme en témoignait la décroissance du nombre d'entreprises laitières et porcines.

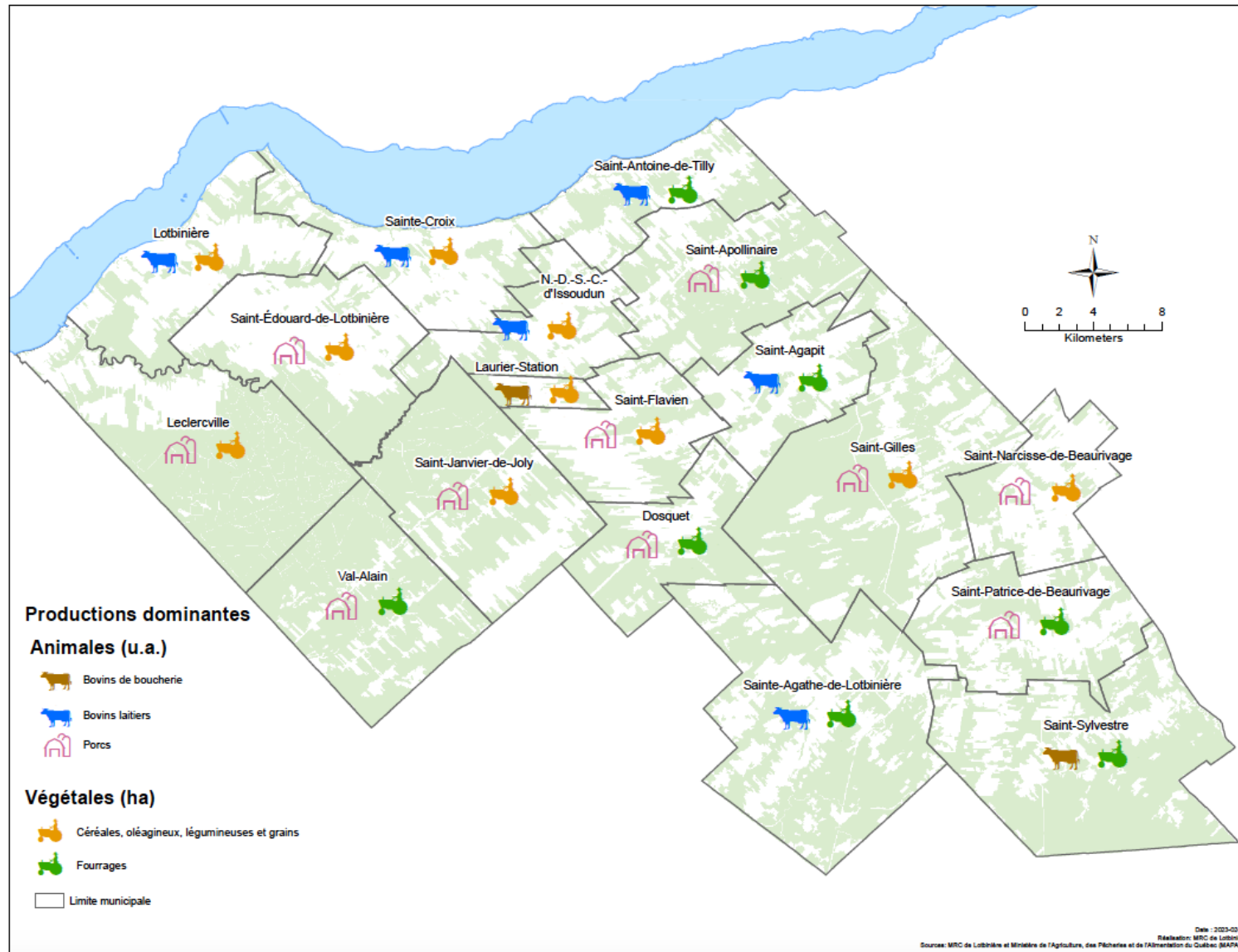
La [carte 2](#) présente les productions animales et végétales prédominantes sur le territoire.

¹¹ Banque de données des statistiques officielles sur le Québec. 2020.

https://bdso.gouv.qc.ca/pls/ken/ken213_afich_tabl.page_tabl?p_iden_tran=REPER6A40E85714960782194000S9H&p_lang=1&p_m_o=ISQ&p_id_ss_domn=1053&p_id_raprt=1956#de_temps_refrn=2020&tri_ra=12



Carte 2 : Productions animales et végétales dominantes



2.5 Que cultive-t-on sur le territoire?

Le [tableau 8](#) présente les superficies cultivées pour chaque type de production végétale présente sur le territoire, en date de 2021, et l'état de la variation sur 5 ans.

Tableau 8 : Superficie cultivée par type de production végétale et état de la variation sur 5 ans

Type de production végétale	Superficie cultivée en 2016 (ha)	Superficie cultivée en 2021 (ha)	Variation sur 5 ans
Céréales, oléagineux, légumineuses et autres	20 892,10	23 381,83	Augmentation
Cultures abritées	2,28	2,39	Augmentation
Érablière	7 142,03	7 868,54	Augmentation
Fourrages et pâturages	29 984,72	28 706,88	Diminution
Fruits des champs ¹²	183,26	210,57	Augmentation
Fruits (verger) ¹³	23,82	29,83	Augmentation
Horticulture conteneur	24,05	22,20	Diminution
Horticulture plein champ	2,95	35,50	Augmentation
Légumes de transformation	1,24	0	Diminution
Légumes marché frais	132,26	127,16	Diminution
Total	58 388,71	60 384,9	Augmentation

Source : Fiches d'enregistrement des producteurs — MAPAQ 2021

2.6 Quelles sont les productions dont les superficies en culture ont particulièrement diminué?

Bien que les superficies cultivées aient augmenté pour les céréales, les cultures abritées, les fruits des champs et les fruits en verger, certaines productions au sein de ces catégories ont connu des diminutions. C'est notamment le cas pour l'avoine, les céréales mélangées et l'orge, les fleurs annuelles en caissettes et jardinières, la laitue en serre, les plants de légumes en caissettes et les tomates de serre, les bleuets en corymbe (géants), les fraises d'automne, les framboises conventionnelles, les framboises d'automne, les pommiers semi-nains et les pruniers.

¹² Les fruits des champs incluent : cassis, cerises de terre, gadelles, groseilles, mûres.

¹³ Les fruits au verger incluent : abricotiers, amélanchiers, argousiers, camérisiers, cerisiers, noisetiers, pêchers, sureau.

Sur le territoire, on trouve moins de superficies cultivées dans les cultures suivantes :

- Fourrages et pâturages¹⁴
- Prairies (foin sec et ensilage), pâturages améliorés et cultivés
- Horticulture conteneur
- Autres
- Légumes marché frais
- Asperges, choux, échalotes françaises, maïs sucré, oignons verts, pommes de terre (marché frais), pommes de terre de semence, autres légumes
- Légumes de transformation
(ceux-ci ne figurent pas dans le [tableau 8](#), car ils ne sont plus cultivés sur le territoire)
- Carottes, haricots, laitue, oignons, pois

L'acériculture était et reste la production végétale la plus importante, *en termes de nombre d'entreprises*, sur le territoire. Les entailles, qui étaient de 1,39 million en 2016, avaient atteint le nombre de 1,48 million en 2021. Selon les informations obtenues sur le terrain, il y aurait au moins 1,5 million d'entailles actuellement. La superficie totale de l'érablière serait de 7 868 ha en 2021, soit une augmentation de 726 ha en 5 ans. On verra également plus loin que la production acéricole biologique représente la moitié des entreprises certifiées biologiques sur le territoire.

Les superficies en fourrages et pâturages sont les plus importantes sur le territoire, *en termes de superficies*. La production de fourrages et la gestion de pâturages constituent habituellement des productions complémentaires pour les entreprises en production animale, 113 entreprises en tirant des revenus. Or, la production de foin est dorénavant une culture commerciale, dont 29 entreprises au total tirent des revenus principaux de cette culture (9 de plus qu'en 2016).

Les superficies en fourrages ont diminué dans 2 catégories, soient celles des prairies (inclus foin sec et ensilage) et des pâturages (inclus les pâturages améliorés et cultivés). Au total, environ 750 ha de moins, pour chacune des catégories, sont cultivés en moins. Les superficies en pâturages améliorés et cultivés ont diminué dans 10 des 18 municipalités du territoire.

Huit municipalités ont vu leurs superficies en pâturages (améliorés et cultivés) rester stables, soit : N.-D.-S.-C.-d'Issoudun, Saint-Agapit, Saint-Antoine-de-Tilly, Saint-Apollinaire, Saint-Gilles, Saint-Narcisse-de-Beaurivage, Sainte-Croix et Val-Alain¹⁵.

¹⁴ Les fourrages incluent : avoine, blé, céréales mélangées, céréales-pois, choux, herbe du Soudan, millet, navets, orge, panic érigé, pois, ray-grass, sorgho, soya et triticales.

¹⁵ Les municipalités sont nommées en ordre alphabétique et non par ordre d'importance.

Les superficies végétales cultivées en céréales sont les deuxièmes plus importantes sur le territoire.

On retrouve majoritairement des céréales, pour un total de 23 381,83 ha. La superficie cultivée en céréales, oléagineux, légumineuses et autres grains a augmenté de 2 483 ha depuis 2016.

On cultive majoritairement du soya, du maïs-grain et *ex aequo* en 3^e place, le blé pour l'alimentation animale et l'avoine. On remarque une augmentation des superficies en blé (alimentation humaine), en maïs-grain, en sarrasin, en seigle, en soya et en autres céréales. On remarque une diminution des superficies en avoine, en blé (alimentation animale), en canola, en céréales mélangées et en orge. Toutes ces variations sont illustrées au [tableau 9](#).

Tableau 9 : Indicateurs sur les superficies végétales dans la catégorie céréales, oléagineux, légumineuses et autres grains cultivés dans la MRC et variation sur 5 ans

Types de céréales	Superficie en 2016 (ha)	Superficie en 2021 (ha)	Rang de la culture dans la MRC pour les 4 plus importantes	Proportion cultivée en Lotbinière sur l'ensemble de Chaudière-Appalaches (%)	Variation sur 5 ans
Autres superficies (dans céréales) ¹⁶		112,95		15,32	Augmentation
Avoine	2 461,4	2025,82	4 ^e	21,53	Diminution
Blé alimentation animale	1 368,05	2026,6	3 ^e	21,78	Diminution
Blé alimentation humaine		892,27		20,89	Augmentation
Canola		56,84		14,81	Diminution
Céréales mélangées	845,18	747,73		21,69	Diminution
Maïs-grain (total)	6 726,45	8087,66	2 ^e	36,95	Augmentation
Orge	1 075,23	615,33		16,80	Diminution
Sarrasin	32,36	47,59		21,03	Augmentation
Seigle	8,6	111,59		16,39	Augmentation
Soya	8 295,7	9 530,89	1 ^{re}	29,95	Augmentation
Total Céréales, oléagineux, légumineuses et autres	20 812,97	23 381,83		n/a	Augmentation

Source : Fiches d'enregistrement des producteurs — MAPAQ 2016, 2021

¹⁶ Cela inclut le chanvre, l'épeautre, les haricots ou fèves (sec), le lin, le tournesol et le triticales.

2.7 Comment se portent les productions émergentes sur le territoire ? Est-ce qu'il y a de nouvelles cultures sur le territoire ?

Les œufs et les canneberges sont les 2 nouvelles productions apparues au cours des dernières années sur le territoire, ayant vu le jour dans la MRC dans les 5 dernières années. Il y a 3 entreprises ou moins dans chacune de ces productions.

Les autres cultures plus émergentes ou rares se retrouvent dans les catégories *autres*, qui sont des catégories qui peuvent regrouper une panoplie de productions émergentes.

Si l'on regarde la catégorie *autres céréales et oléagineux*, on constate que les superficies en culture de cette catégorie ont augmenté : elles étaient de 36 ha en 2016 et sont de 112 ha en 2021. Les productions incluses dans cette catégorie sont le chanvre, l'épeautre, les haricots ou fèves (sec), le lin et le tournesol. On peut donc parler de productions émergentes et le constat est qu'elles sont à la hausse.

Dans la catégorie *autres cultures d'ensilage ou fourragères*¹⁷, les superficies sont passées de 184,5 ha à près du double en 2021, avec 377,9 ha.

Les superficies d'*autres fruits* au verger, qui regroupent les petits fruits émergents, sont passées de 0,6 ha en 2016 à 1,47 ha en 2021. La majorité des fruits du verger sont encore les pommiers, les poiriers et les pruniers. Les superficies sont restées stables à Lotbinière, ont augmenté à Saint-Antoine-de-Tilly et alors qu'on n'en trouvait pas en 2016 à Saint-Sylvestre et Saint-Flavien, il y en a dorénavant.

Du côté des productions animales, les productions minoritaires, classées dans *autres productions animales* ont connu une croissance importante (en nombre de têtes animales), pour un total de plus de 200 000 têtes en avril 2022. Cela est notamment dû à l'implantation d'une entreprise de ténérions meuniers (ver à farine) depuis 2016.

Comme toutes les catégories dédiées aux productions émergentes sont en augmentation (superficies et têtes animales), on peut conclure que les productions émergentes sont en développement sur le territoire, bien qu'elles restent très minoritaires.

2.8 Comment se sont comportés les revenus agricoles bruts sur le territoire dans les dernières années ?

Selon les catégories de revenus déclarés par les producteurs agricoles ([tableau 10](#)), il y avait 31,7 % des producteurs qui gagnaient entre 0 et 50 k\$ en 2016, versus 33,4 % en 2021. La catégorie 50 à 150 k\$ de revenus est la plus stable dans le temps. Il y a moins d'agriculteurs dans la catégorie 150-500 k\$, mais plus dans la catégorie 500 k\$ et plus. La variation du nombre d'entreprises entre 2016 et 2021, selon le type de production principale, est présentée au [tableau 11](#).

¹⁷ Les autres cultures d'ensilage ou fourragères incluent les productions destinées à la biomasse, comme l'alpiste roseau, le dactyle pelotonné, le millet perlé sucré, le miscanthus, le panic érigé, les peupliers hybrides, les saules osiers, les saules hybrides, le sorgho sucré et le triticale. Cela inclut également le houblon et la terre en préparation (pour la culture).

Tableau 10 : Catégories de revenus déclarés par les producteurs agricoles pour 2 années de référence

Année de référence	0 à < 5 (k\$)	5 à < 50 (k\$)	50 à < 150 (k\$)	150 à < 500 (k\$)	500 (k\$) et plus	Nombre d'entreprises total
2016	29	218	142	223	166	778
2021	30	228	146	191	177	772

Source : Fiches d'enregistrement des producteurs — MAPAQ 2016, 2021

Tableau 11 : Revenus selon le type de production principale, pour 2 années de référence (arrondis)

Type de production	Revenus (\$)		Variation
	2016	2021	
PRODUCTIONS ANIMALES			
Apiculture	1 230 498	1 350 815	120 317
Bovins de boucherie	57 566 994	77 341 936	19 774 942
Bovins laitiers et production laitière	98 589 721	108 266 575	9 676 854
Caprins	142 055	103 168	-38 887
Œufs	n/a	95 505	
Ovins	442 395	1 051 563	609 168
Porcs	108 991 072	160 104 331	51 113 259
Poulets et dindons	1 937 742	4 140 375	2 202 633
Veaux lourds	2 497 167	1 240 011	-1 257 156
Autres volailles (canards, émeus, etc.)	4 216 853	6 483 827	2 266 974
PRODUCTIONS VÉGÉTALES			
Acériculture	7 670 509	8 490 900	820 391
Bleuets nains	n/a	n/a	
Bois	23 973	314 656	290 683
Canneberges	n/a	216 153	
Céréales, oléagineux, légumineuses et autres grains	11 588 869	17 119 440	5 530 571
Cultures abritées	630 977	328 598	-302 379
Fourrages	1 110 647	998 804	-111 843
Horticulture ornementale	7 627 567	2 829 636	-4 797 931
Pommes	385 265	420 247	34 982
Pommes de terre	301 464	92 500	-208 964
Autres fruits	1 829 379	1 656 975	-172 404
Autres légumes frais	560 622	934 586	373 964
Autre source de revenus	977 513	222 463	-755 050

Source : Fiches d'enregistrement des producteurs — MAPAQ 2016, 2021



2.9 Comment les productions biologiques ont-elles évoluées dans les dernières années ?¹⁸

Selon le MAPAQ, la région de Chaudière-Appalaches est la région où l'on trouve le plus d'entreprises certifiées biologiques au Québec¹⁹. Les données du MAPAQ indiquent que 20 nouvelles entreprises biologiques en 5 ans sont apparues dans la région, soit une augmentation de 68 % entre 2017 et 2022. Près de 20 % des entreprises certifiées biologiques de la région de Chaudière-Appalaches se trouvent dans la MRC de Lotbinière. Selon les données du MAPAQ, le poids de Lotbinière à l'échelle régionale a grandi de plus en plus au cours des dernières années. On peut donc comprendre que la conversion à la régie biologique est plus rapide dans la MRC de Lotbinière que dans les autres MRC de la région de Chaudière-Appalaches.

Selon les données du Portail Bio Québec – qui sont souvent plus représentatives de la situation de la certification biologique sur les territoires que les données du MAPAQ, vu la mise à jour en permanence des données – il y aurait 108 entreprises ayant des produits certifiés biologiques (une entreprise peut avoir des produits certifiés dans plus d'une catégorie de produits) en date du 9 septembre 2022 sur le territoire de la MRC. Dans la région de Chaudière-Appalaches, il y aurait actuellement, pour la même date de référence, 616 entreprises ayant des produits certifiés biologiques.

La moitié des entreprises ayant des produits certifiés biologiques (54) sont dans la production acéricole, suivi de 30 entreprises ayant des fourrages certifiés biologiques (ce qui est cohérent avec les 16 entreprises ayant des produits laitiers certifiés biologiques), 25 entreprises ayant des céréales certifiées biologiques, et finalement, 11 entreprises ayant des légumes de champs certifiés biologiques. Les autres entreprises certifiées se répartissent dans un grand nombre de catégories.

¹⁸ Nous utilisons les données du Portail Bio Québec parce qu'elles sont plus récentes que celles des fiches d'enregistrement du MAPAQ.

¹⁹ Portraits régionaux de l'agriculture, Gouvernement du Québec. 2021.

<https://www.quebec.ca/agriculture-environnement-et-ressources-naturelles/agriculture/industrie-agricole-au-quebec/portraits-regionaux-agriculture>

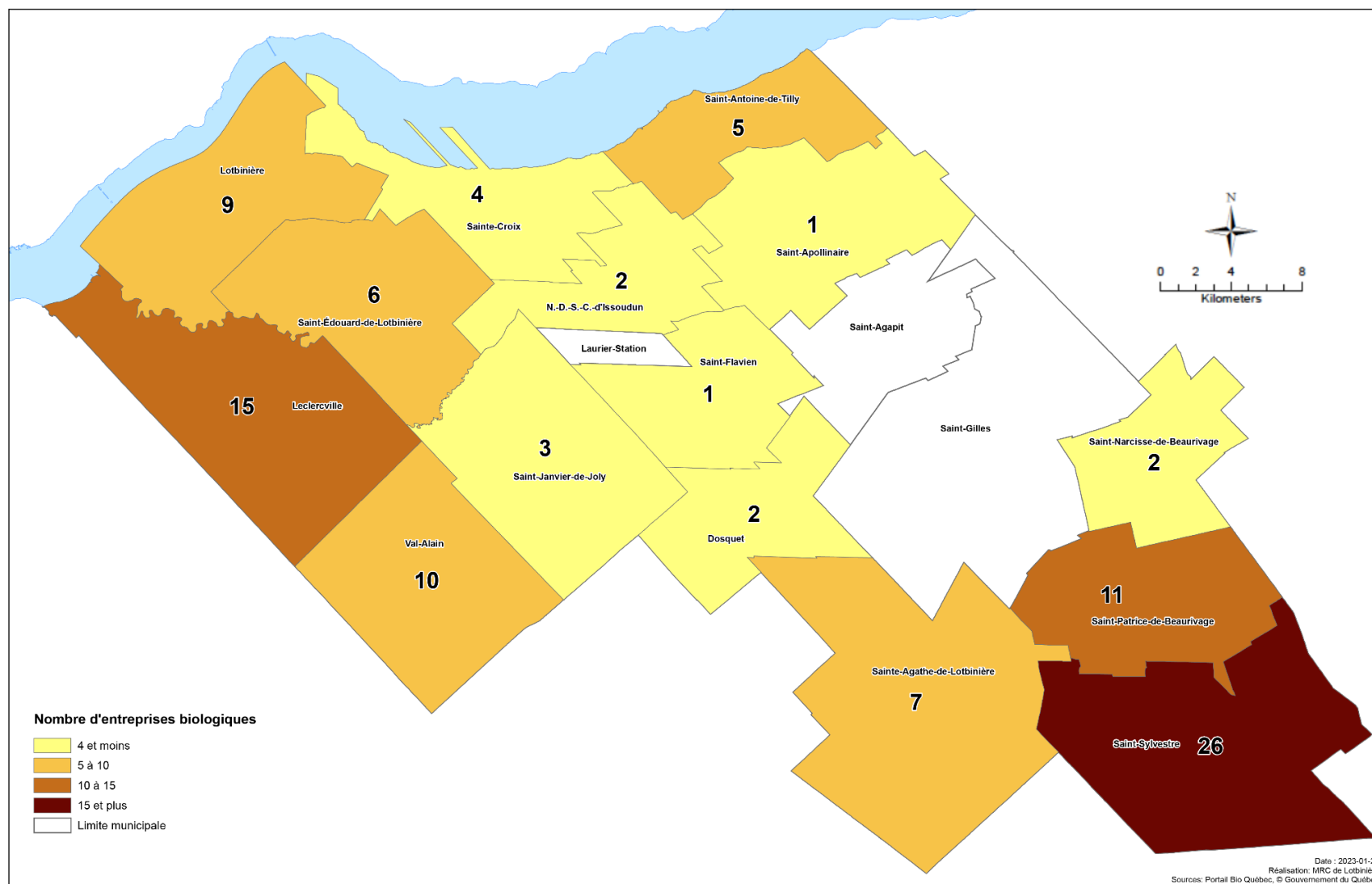
Tableau 12 : Nombre d'entreprises ayant des produits biologiques selon la catégorie de produits en 2022

Catégorie de produits du Portail Bio Québec	Nombre d'entreprises ayant des produits biologiques
Autres produits forestiers	1
Autres superficies contrôlées	16
Boissons alcoolisées	1
Boissons non alcoolisées et jus	3
Bovins de boucherie	12
Bovins laitiers	16
Céréales, oléagineux et plantes industrielles	25
Condiments, huiles, sauces et épices	2
Cultures en serre	8
Farines, céréales, oléagineux et pâtes alimentaires	1
Fines herbes, plantes aromatiques et plantes médicinales de champs	2
Fourrages	30
Fruits, légumes et légumineuses	3
Fruits, légumes et légumineuses préparés	1
Fruits de champs	6
Légumes de champs	12
Porcs	1
Production acéricole	54
Produits apicoles transformés	1
Produits de l'érable transformés	1
Viandes, œufs et charcuterie	2
Volailles pondeuses	1

Source : Portail Bio Québec, extraction de données au 9 septembre 2022

La [carte 3](#) présente le nombre d'entreprises biologiques par municipalité du territoire.

Carte 3 : Nombre d'entreprises biologiques sur le territoire de la MRC



En 2001, au Québec, il y avait 39 producteurs laitiers biologiques²⁰. Comme la moitié des producteurs de lait biologique de la MRC (8) sont établis depuis les années 1990 (entre 1995 et 1999), on peut dire que les agriculteurs de la MRC étaient déjà précurseurs à l'époque, puisqu'ils représentaient 20 % des producteurs biologiques du Québec. Se sont ajoutées 3 entreprises entre 2001 et 2007, et finalement, 5 autres entre 2015 et 2019. C'est à Leclercville que l'on trouve 6 des 16 entreprises laitières biologiques.

En 2022, il y avait 142 entreprises laitières certifiées biologiques au Québec. Parmi celles-ci, 33 se trouvent dans Chaudière-Appalaches, donc 23,2 % de tous les producteurs laitiers biologiques du Québec. Parmi ceux-ci, 16 sont situés dans la MRC de Lotbinière.

Tableau 13 : Nombre d'entreprises laitières certifiées biologiques par MRC dans Chaudière-Appalaches

	Beauce-Sartigan	Bellechasse	Les Appalaches	L'Islet	Lotbinière	Montmagny
Nombre d'entreprises laitières certifiées biologiques (2022)	2	4	3	5	16	2
Nombre total de producteurs de lait (2022)	108	277	111	91	203	77

Source : Portail Bio Québec et MAPAQ, juin 2022

Selon le [tableau 13](#), il y aurait 7,9 % des entreprises laitières de la MRC qui sont certifiées biologiques.

²⁰ L'appellation biologique est apparue en 2001 au Québec. Les données pour les années précédentes ne sont donc pas disponibles.

Faits saillants et analyse du Bloc 2 : productions agricoles

- Le nombre d'entreprises est l'un des indicateurs observés pour juger de la vitalité de l'agriculture sur le territoire, mais il ne doit pas être interprété seul. Les autres indicateurs sont le nombre de têtes animales, les revenus agricoles et les superficies en culture.
 - Le **nombre d'entreprises agricoles** a diminué très légèrement depuis 2014. On en trouve 15 de moins si l'on compare 2014 et 2021, mais seulement 6 de moins si l'on compare 2016 et 2021. Cela inclut le nombre d'entreprises qui ont fermé et celles qui ont démarré. La différence nette est de 6 entreprises de moins en 5 ans.
 - Les **cheptels** sont en diminution dans les 3 principales productions animales du territoire, soit les porcs, les bovins laitiers et les bovins de boucherie.
 - Les **superficies en culture** sont en hausse, globalement, sur le territoire, à l'exception des catégories *fourrages et pâturages*, *horticulture en conteneur* et *légumes frais* (champs). La diminution la plus importante est dans les fourrages et pâturages avec plus de 1200 ha cultivés en moins. Cette diminution des prairies naturelles et améliorées peut probablement s'expliquer par la diminution des cheptels de bovins.
- **Revenus agricoles** : Globalement, les revenus agricoles sont en hausse, notamment dans les 5 productions principales.
 - Malgré la diminution du nombre d'entreprises, les revenus des productions de bovins laitiers, de bovins de boucherie et de porcs sont en augmentation. Cela signifie qu'il y a consolidation des entreprises; soit des rachats d'entreprises, soit les entreprises sont plus rentables.
 - On observe cette consolidation dans les pommes, où le nombre d'entreprises est moins grand, mais les revenus plus élevés.
 - Ils sont cependant en diminution dans les productions caprines et de veaux lourds, dans les autres fruits, les cultures abritées, les fourrages et pâturages, l'horticulture ornementale, les pommes de terre et les autres sources de revenus (autres productions émergentes).
- Donc, globalement, tous les indicateurs sont à la hausse ou stables, sauf le nombre d'unités animales qui diminue dans les bovins laitiers, les bovins de boucherie, le porc et les caprins. On peut s'attendre à ce que la production animale continue d'être délaissée par des producteurs agricoles dans les prochaines années. Cette tendance est similaire à celle que l'on voit au Québec : en 2011, 33 % des revenus agricoles provenaient des cultures végétales, donc seulement un tiers. En 2020, il s'agissait de 41 % des revenus agricoles qui provenaient des productions végétales. La proportion des revenus associés aux productions végétales est appelée à grandir.
- Les 5 principales productions, en termes de revenus générés, sont le porc, les bovins laitiers, les bovins de boucherie, les céréales et l'acériculture. La MRC se distingue un peu de la région de

Chaudière-Appalaches en ce sens que les principales productions sont, en ordre décroissant, plutôt le lait et le porc. C'est donc dire que la production porcine occupe une place particulièrement importante dans la MRC de Lotbinière²¹.

- La diminution du nombre d'entreprises s'observe principalement dans la production animale et de surcroît, dans les 2 productions animales conventionnelles les plus importantes sur le territoire (en nombre d'entreprises et en revenus générés), soit la production laitière (-13,98 %) et la production porcine (-14 %).
- Quand on observe la diminution de ces 2 principales productions, on observe que Saint-Narcisse-de-Beaurivage a été la municipalité la plus touchée, avec la fermeture de 15 entreprises (8 porcines et 7 laitières). La municipalité de Saint-Narcisse-de-Beaurivage est d'ailleurs celle qui a perdu le plus de têtes animales en 5 ans.
- Globalement, Saint-Narcisse-de-Beaurivage a connu une diminution de 6 entreprises en 5 ans, tout comme Saint-Apollinaire; ce sont les 2 municipalités les plus touchées. Cela veut dire qu'il y a eu de nouvelles entreprises à Saint-Narcisse-de-Beaurivage ou des entreprises qui ont simplement changé de type de production (exemple : délaissé la production animale au profit d'une production végétale).
- Deux autres municipalités ont connu une diminution importante du nombre de têtes animales dans les 5 dernières années, soient Saint-Patrice-de-Beaurivage (perdu 15 589 têtes) et Saint-Gilles (perdu 17 714 têtes).
- Toutefois, si l'on observe le nombre d'entreprises par municipalité pour 2 années de référence, on constate que dans une majorité de municipalités, soit 10 sur 18, ce nombre est en augmentation. Il y a donc une augmentation dans une majorité de municipalités du territoire.
- C'est la production porcine qui est la plus importante, en termes de revenus générés, sur le territoire. Elle arrive au second rang pour le nombre d'entreprises.
- La production laitière reste la production animale la plus importante sur le territoire en termes de nombre d'entreprises. En 20 ans, le nombre de fermes laitières a diminué de 40 % dans la région et dans la MRC, alors qu'il a diminué de 50,8 % au Québec. C'est donc dire que la production laitière se porte bien, dans la région et dans la MRC. La région se classe d'ailleurs première au Québec pour le nombre de bovins laitiers. L'acériculture était et reste la production végétale la plus importante, en termes de nombre d'entreprises, sur le territoire. Les revenus associés à cette culture, le nombre d'entailles et la superficie de l'érablière sont en hausse. La moitié des entreprises certifiées biologiques sur le territoire sont en production acéricole.

²¹ Portraits régionaux de l'agriculture, Gouvernement du Québec. 2021.

<https://www.quebec.ca/agriculture-environnement-et-ressources-naturelles/agriculture/industrie-agricole-au-quebec/portraits-regionaux-agriculture>

- Du côté des autres productions végétales, ce sont les céréales et les fourrages/pâturages qui occupent la plus grande superficie sur le territoire, soit près de 50 000 ha.
- Sur le territoire, c'est le soya, le maïs-grain et en 3^e place, *ex aequo*, le blé pour l'alimentation animale et l'avoine qui sont le plus cultivés. Le soya et le maïs-grain sont loin devant, ce qui est associé aux prix des marchés qui sont bons pour ces 2 types de cultures.
- Dans plusieurs régions du Québec, on observe la tendance de la décroissance du nombre d'entreprises en production animale au profit de la production végétale (principalement pour les grandes cultures). Il est possible de présumer qu'une partie des entreprises qui ont cessé la production laitière ou porcine ont choisi de se rediriger vers la production végétale, d'autant plus que les statistiques des productions démontrent que certaines productions (céréales, acériculture, fourrages) qui génèrent des revenus d'appoint pour les producteurs constituent dorénavant des revenus principaux.
- Comme toutes les catégories dédiées aux productions émergentes sont en augmentation (superficies et têtes animales), on peut conclure que les productions émergentes sont en développement sur le territoire, bien qu'elles restent très minoritaires.
- Il y a un total de 106 entreprises ayant des produits certifiés biologiques. C'est majoritairement du sirop d'érable biologique que l'on retrouve comme produit certifié biologique (près de la moitié des entreprises certifiées biologiques sont dans ce créneau d'activité).
- Le tiers des exploitations du territoire ne génère pas suffisamment de revenus pour permettre à une personne d'en vivre à temps plein.
- La catégorie 50 à 150 k\$ de revenus est la plus stable dans le temps. Il y a moins d'agriculteurs dans la catégorie 150-500 k\$, mais plus dans la catégorie 500 k\$ et plus.
- Outre les revenus des entreprises, il importe de dire un mot sur les frais fixes des agriculteurs qui, dû au contexte actuel lié à l'inflation, génèrent une pression supplémentaire sur les entreprises agricoles. Selon l'Union des producteurs agricoles (UPA), en avril 2022, il en coûtait 50 \$ de plus par porc qu'il y a 2 ans et un producteur de bouvillon d'abattage devait investir 78 \$ de plus par tête par an. La hausse du diesel, essentiel au fonctionnement de l'équipement agricole, le prix des engrais et le prix des semences sont au nombre des éléments qui ont également augmentés.²² La MRC est leader de la production laitière biologique dans Chaudière-Appalaches, avec près de 50 % du nombre d'entreprises biologiques (16 sur 33).

²² Le Peuple Lotbinière, Les lauréats du Concours DD dévoilés, 15 mars 2021.

<https://www.lepeuplelotbiniere.ca/1079/Affaires.html?id=83128>



Bloc 3 : Transformation alimentaire

Photo : Fromagerie Bergeron

À SAVOIR

On distingue l'agrotransformation (transformation à la ferme, donc à partir de produits qui viennent majoritairement de la ferme) de la transformation alimentaire (hors ferme, souvent en zone industrielle ou commerciale). L'agrotransformation est une activité complémentaire à l'activité agricole, par le même exploitant qui cultive ses fruits et légumes ou qui élève ses propres animaux, par exemple.

3.1 Est-ce que le nombre d'entreprises faisant des activités de transformation à la ferme a augmenté ou diminué ?

Selon les données du MAPAQ, le nombre d'entreprises faisant de la transformation à la ferme a augmenté en 5 ans, passant de 38 à 43 ([tableau 14](#)). La catégorie de transformation la plus nombreuse est la *fabrication de produits d'érable* (autres que le sirop) avec 23 entreprises qui en font. C'est donc plus de la moitié des entreprises qui sont dans ce domaine de transformation. En deuxième place, on trouve la *transformation de fruits et légumes* (conserves et jus) avec 8 entreprises, à égalité avec la catégorie *autres*. C'est donc 90 % des entreprises faisant de la transformation à la ferme qui se situent dans ces 3 domaines d'activités.

C'est à Saint-Antoine-de-Tilly (6), à Lotbinière (5), à Saint-Sylvestre (5), puis à Leclercville (4) et Saint-Flavien (4) que l'on trouve le plus grand nombre d'entreprises faisant de la transformation à la ferme. C'est seulement à Lotbinière et à Leclercville qu'il y a eu une diminution du nombre d'entreprises (-1 dans chaque cas) (cela étant, il peut y avoir eu des diminutions dans les municipalités où il y a 3 entreprises ou moins, mais comme l'information est confidentielle, il est impossible de le savoir pour ces municipalités). Il est intéressant de noter qu'il n'y avait pas de transformation à la ferme à Dosquet et à N.-D.-S.-C.-d'Issoudun en 2016, et qu'il y a au moins une entreprise qui s'adonne à la transformation en 2021.

En revanche, comme la proportion d'entreprises faisant de la transformation située dans la MRC de Lotbinière reste stable (13,65 % des entreprises faisant de la transformation sont situées dans la MRC), cela veut dire que la proportion d'entreprises transformant à la ferme augmente moins vite que dans l'ensemble de la région de Chaudière-Appalaches. En 2016, il y avait 38 entreprises situées dans la MRC de Lotbinière, sur un total de 282 dans la région de Chaudière-Appalaches. En 2019, il s'agissait de 39 entreprises sur 309 et en 2021, de 43 sur 315.

Tableau 14 : Nombre d'activités de transformation à la ferme pour 3 années de référence

Type de transformation	2016	2019	2021	Municipalités concernées (2021)
Découpe et transformation de viandes, volailles et poissons (pâté, charcuterie, etc.)	5	≤3	≤3	Saint-Agapit Saint-Apollinaire
Fabrication de boissons alcoolisées	5	6	6	Lotbinière Saint-Antoine-de-Tilly Saint-Gilles Val-Alain
Fabrication de produits de boulangerie et pâtisserie	≤ 3	≤3	≤3	Saint-Sylvestre
Fabrication de produits laitiers (vaches, chèvres ou brebis)	≤3	≤3	≤3	Saint-Flavien
Fabrication de produits de l'érable (autres que le sirop)	20	20	23	Leclercville Lotbinière N.-D.-S.-C.- Issoudun Saint-Antoine-de-Tilly Sainte-Agathe-de-Lotbinière Saint-Édouard-de-Lotbinière Saint-Flavien Saint-Janvier-de-Joly Saint-Narcisse-de-Beaurivage Saint-Patrice-de-Beaurivage Saint-Sylvestre
Transformation de fruits et légumes (conserves, jus, etc.)	9	7	8	Dosquet Lotbinière Saint-Antoine-de-Tilly Saint-Apollinaire Saint-Sylvestre
Autres	7	7	8	Leclercville Saint-Agapit Saint-Antoine-de-Tilly Saint-Édouard-de-Lotbinière Saint-Flavien Saint-Patrice-de-Beaurivage

Sources : Fiches d'enregistrement du MAPAQ, 2016, 2019, 2021



3.2 Dans quels types d'activités d'agrotransformation a-t-on vu une diminution et une augmentation ?

La diminution s'est observée principalement dans la catégorie *découpe et transformation de viandes, volailles et poissons* (passant de 5 à 3 ou moins) et dans la catégorie *transformation de fruits et légumes* (passant de 9 à 8). Il y a eu augmentation du nombre d'entreprises qui transforment dans 3 secteurs : fabrication de boissons alcoolisées, fabrication de produits de l'érable et autres.

3.3 Y a-t-il des activités de transformation à la ferme qui distinguent la MRC de Lotbinière ?

Le Canard Goulu, situé à Saint-Apollinaire, a récemment souligné ses 25 ans d'existence; il s'agit d'un rare modèle de ferme qui possède son propre abattoir à la ferme. La ferme contrôle toutes les étapes, de la production, en passant par la transformation, jusqu'à la mise en marché.²³ La Fromagerie Bergeron est bien connue des amateurs de fromage. Établie depuis plus de 30 ans, l'entreprise se distingue grâce à sa spécialisation qui est la fabrication de fromages à pâte ferme de type gouda.²⁴ L'entreprise serait la seule à offrir du gouda en grains. Ces 2 entreprises font partie du réseau des Arrêts gourmands de la région de Chaudière-Appalaches. L'autre fromagerie du territoire, Jac Le Chevrier, se spécialise dans le fromage de lait de chèvre.

²³ L'actualité, Le Canard Goulu : petit canard devenu grand, 2014.

<https://lactualite.com/art-de-vivre/le-canard-goulu-petit-canard-devenu-grand/>

²⁴ Goutez Lotbinière, Fromagerie Bergeron, 2022. <https://www.goutezlotbiniere.com/item/fromagerie-bergeron/>

3.4 Quels sont les besoins de l'industrie de la transformation alimentaire sur votre territoire ?

3.4.1 Secteur de la viande

Les principaux besoins en transformation alimentaire se situent au niveau de la transformation de la viande, étant donné l'importance de cette production sur le territoire de la MRC. Les données disponibles datent de 2008 et la réalité est probablement différente aujourd'hui; la région était la troisième en nombre d'entreprises d'usines d'abattage et de transformation des viandes et de la volaille (21), après Montréal (43) et la Montérégie (52). Au Québec, il y a 32 abattoirs sous inspection fédérale. Il n'y en a qu'un dans la MRC de Lotbinière, situé à Saint-Agapit. Il s'agit de l'*Abattoir Agri-bio inc.*, qui abat des volailles, des lapins, qui a les autorisations pour faire du désossage et du dépeçage et qui possède l'autorisation d'exporter au Mexique et aux États-Unis.

Le projet d'abattoir miniature de Saint-Joachim-de-Shefford a attiré l'attention dans les dernières années; l'abattoir a débuté ses activités en septembre 2022. Sous forme de coopérative de solidarité, aucun minimum de têtes ne sera demandé aux producteurs et ne vise donc à desservir les productions à petite échelle comme la volaille et les lapins. L'abattoir répond aux normes d'inspection *Hazard Analysis Critical Control Point* (HACCP) de l'Agence canadienne d'inspection des aliments. Sa structure minimaliste et son modèle d'affaires pourraient inspirer d'autres industriels si le succès est au rendez-vous.

Du côté des abattoirs pour lesquels les permis sont délivrés par le MAPAQ, il existe 4 types d'abattoirs, tels qu'ils sont présentés dans le [tableau 15](#).

Tableau 15 : Types d'abattoirs sous réglementation provinciale dans la région de Chaudière-Appalaches en date du 19 mai 2021

Abattoir (type A)	7 abattoirs dans la région, dont 1 dans la MRC (Le Canard Goulu) : Abattoir Cliche (East Broughton) (bovins, chevaux, porcs, caprins, cervidés) Abattoir Bolduc (Notre-Dame-Auxiliatrice-de-Buckland) (bovins, chevaux, porcins, caprins, ovins) Abattoir Rolland Pouliot & fils inc. (Saint-Henri) (lapins, volailles sauf palmipèdes, bovins, chevaux, porcs, caprins, ovins, cervidés, ratites, bisons, alpagas) Ferme Kego Cailles (Cap-Saint-Ignace) (faisans, pintades, perdrix ou cailles) — volume quotidien limité à 3700 carcasses Marché d'Alimentation Vallée inc. (Saint-Elzéar) (bovins, chevaux, porcs, caprins, ovins, cervidés).	Sous inspection provinciale, communément appelée C1
Abattoir de proximité	3 abattoirs dans la région, aucune dans la MRC (Saint-Gervais, Tring-Jonction, Adstock)	Abattoirs qui peuvent vendre dans une boucherie attenante, un producteur ou une personne peut faire abattre une bête, mais pour sa consommation personnelle seulement
Charcuterie en gros	30 dans la région, dont 2 dans la MRC (détenues par le même propriétaire, soit le Canard Goulu)	n/a
Découpe à forfait	38 dans la région de Chaudière-Appalaches, dont 4 dans la MRC : Débitage Dodu (Saint-Édouard-de-Lotbinière) Isabelle Savoie (Sainte-Croix) Yan Paquet (Dosquet) Viandes Saint-Gilles (Saint-Gilles)	n/a

Source : Données en date du 19 mai 2021, extraction à partir du site internet du MAPAQ

C'est avec les abattoirs de type A que font affaire la majorité des agriculteurs au Québec — la commercialisation de la viande est restreinte au Québec. Au total, il y aurait au Québec environ 24 abattoirs (sous inspection permanente du MAPAQ) de type 1. Chaudière-Appalaches compte 4 de ces abattoirs. De plus, d'autres abattoirs A1 sont situés dans des régions limitrophes, notamment dans la MRC de Nicolet-Yamaska (Sainte-Eulalie). En 2021, l'Association des abattoirs inspectés du Québec a été mise sur pied. Il s'agit d'une douzaine d'abattoirs spécialisés en ovins, bovins, caprins et porcs (dont l'abattoir Rolland Pouliot de Lévis). Ensemble, ils abattent environ 25 000 bovins, 40 000 ovins et plus de 100 000 porcs annuellement.²⁵

Dans le porc, plusieurs entreprises relèvent de la Convention de mise en marché des porcs²⁶, tandis que dans le bœuf, il s'agit d'un plan conjoint²⁷. La chaîne pour la mise en marché est alors déjà déterminée. Par exemple, Olymel fonctionne en « circuit fermé », c'est-à-dire que seuls les producteurs de porcs qui ont des ententes avec Olymel peuvent y envoyer leurs porcs. La [figure 1](#) à la page suivante illustre la filière du bœuf et les différents types d'élevages possibles. En fonction du type d'élevage, les bovins ne suivent pas la même trajectoire.

En février 2022, la Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec (RMAAQ) a permis à Olymel de réduire son approvisionnement de 10 000 porcs par semaine, dû à un manque de main-d'œuvre.²⁸ Le nombre de porcs en attente d'être abattus s'élevait déjà à 200 000 avant cette annonce; il y a plus de porcs produits que la capacité d'abattage existante au Québec. Même si la Convention de mise en marché des porcs permet à Olymel de réduire son abattage, le système se trouve fragilisé par ce genre de décisions, car les producteurs de porcs doivent trouver de nouveaux débouchés. Par ailleurs, selon la convention, ce sont les éleveurs indépendants (porcs de proximité) qui doivent être « désassignés » lorsqu'il y a réduction de la capacité d'abattage, suivi de ceux qui ont des contrats avec les transformateurs et en dernier lieu, les sites qui appartiennent aux transformateurs (comme Olymel).²⁹ Olymel est le principal transformateur de porcs au Canada. Cette décision était notamment motivée par un changement au niveau des produits possibles à exporter en Chine; le pays n'accepte plus les produits avec des os. L'entreprise a donc transformé l'usine d'abattage de Princeville en usine de transformation. Au Québec, il y a 1 700 fermes porcines, 7 millions de porcs élevés et abattus chaque année. 70 % de la production est exportée. Elle génère 3,36 milliards de dollars de retombées économiques.³⁰

²⁵ Une table de concertation réclamée par les abattoirs inspectés par le Québec, La Terre de chez nous, 3 novembre 2021. <https://www.laterre.ca/actualites/opinion-une-table-de-concertation-reclamee-par-les-abattoirs-inspectes-par-le-quebec>

²⁶ Les producteurs de porcs ont un « Plan conjoint », mais aussi une convention de mise en marché des porcs. Le plan conjoint est un « outil permettant aux producteurs de négocier collectivement toutes les conditions de mise en marché de leur produit », tandis que la convention de mise en marché est un « encadrement des relations entre les producteurs et les acheteurs ».

²⁷ Selon le site des producteurs de bovins du Québec, il est inscrit que « En vertu de la Loi, chaque groupe de producteurs détermine les pouvoirs de son Plan conjoint. Les producteurs de bovins lui ont donné les paramètres suivants : réglementation, négociation, développement. »

²⁸ Olymel réduira ses activités d'abattage de porcs, La presse, 5 février 2022.

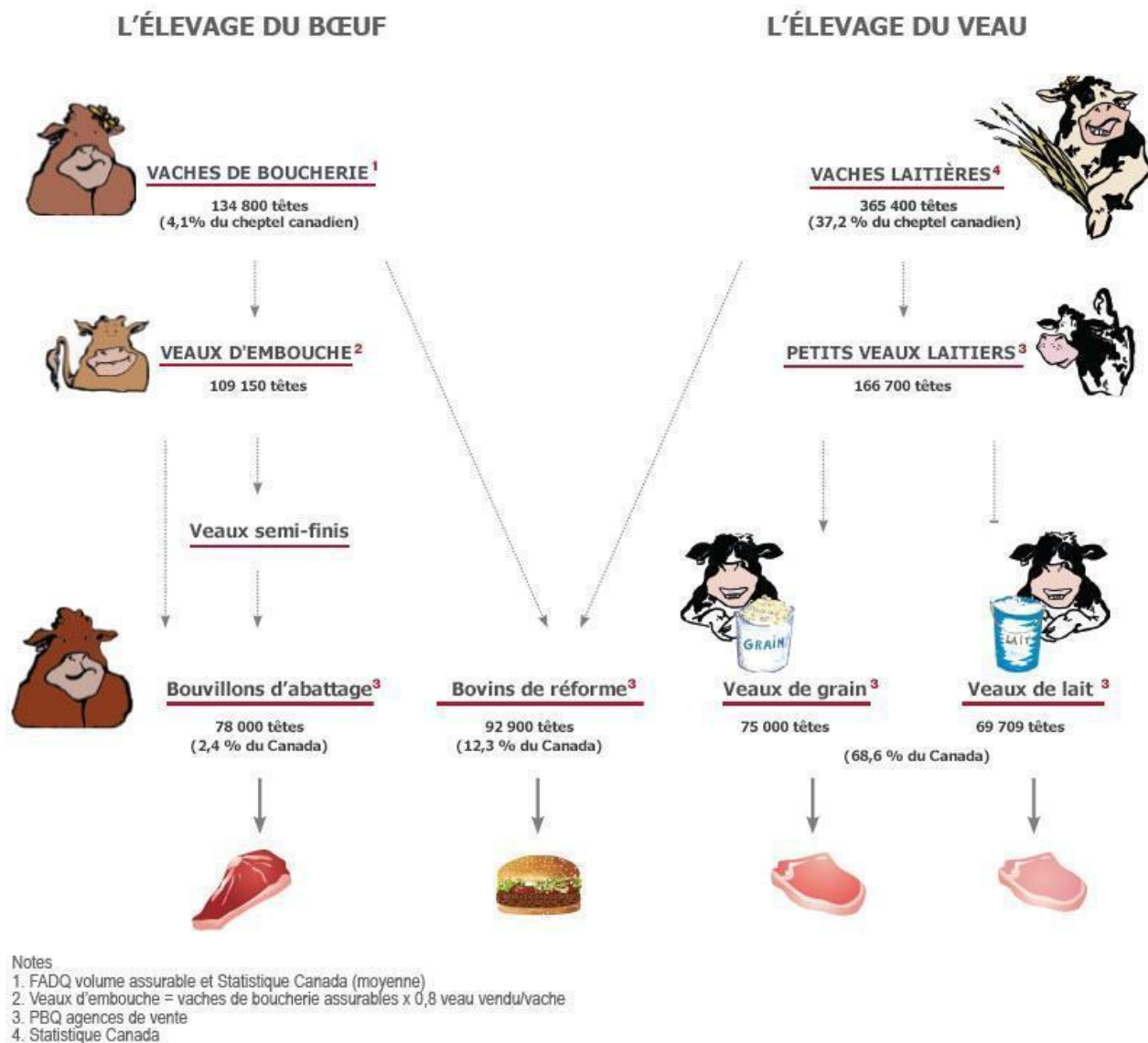
<https://www.lapresse.ca/affaires/entreprises/2022-02-05/olymel-reduira-ses-activites-d-abattage-de-porcs.php>

²⁹ Décroissance envisagée de la production porcine québécoise, Le Devoir, 19 mars 2022.

<https://www.ledevoir.com/economie/688287/agriculture-decroissance-envisagee-de-la-production-porcine-quebecoise>

³⁰ Les Éleveurs de porcs du Québec dans Décroissance envisagée de la production porcine québécoise, Le Devoir, 19 mars 2022. <https://www.ledevoir.com/economie/688287/agriculture-decroissance-envisagee-de-la-production-porcine-quebecoise>

Figure 1 : Filière du bœuf et différents types d'élevages possibles



Source : Les Producteurs de bovins du Québec, <http://bovin.qc.ca/qui-sommes-nous/le-plan-conjoint/coup-doeil/>

3.4.2 Secteur des céréales

Dans un autre ordre de grandeur, les céréales destinées à l'alimentation humaine qui sont cultivées sur le territoire pourraient présenter un potentiel de valorisation intéressant. Actuellement, on trouve des cultures d'avoine (un peu plus de 2000 ha), de blé (environ 900 ha), d'orge (quelque 615 ha), de sarrasin (quelque 50 ha), de seigle (environ 110 ha) et d'autres céréales (environ 112 ha). C'est donc près de 3000 ha qui sont cultivés pour l'alimentation humaine sur le territoire (l'exclusion du soya et du maïs est volontaire, considérant que l'objectif serait d'augmenter les autres types de céréales). Dans les 5 dernières années, une augmentation a été constatée dans le blé pour l'alimentation humaine, le sarrasin, le seigle et les autres superficies.

Par ailleurs, les producteurs de grains du Québec ont lancé une campagne de valorisation des grains du Québec. Une veille constante des céréales correspondant à des « marchés de niche³¹ » est effectuée par ce même syndicat. Notons quelques tendances dans ces marchés de niche :

- L'offre ne suit pas la demande croissante en avoine.
- Statistiques Canada estime que les superficies en moutarde augmenteront de 49 % par rapport à l'an dernier. Les prix pour la nouvelle récolte fluctuent entre 0,90 et 1 \$/lb, comparativement à 0,30 et 0,40 \$/lb en temps normal. La moutarde brune gagnerait du terrain.
- Après une croissance soutenue de 13 % en 2019 et de près de 40 % en 2020, les ventes de substituts de viande des 5 plus grands producteurs nord-américains ont chuté de 4 % l'an dernier.
- Il y a une forte demande actuellement pour les grains anciens; les consommateurs seraient prêts à payer de 10 à 15 % plus cher pour des grains anciens.
- La Chine a pratiquement triplé ses importations en sorgho en mai par rapport à l'an dernier (option plus économique pour remplacer le maïs dans les rations animales et plus avantageuse que l'orge étant donné que les exportations d'orge des pays de la mer Noire ont diminué en raison de la guerre en Ukraine).
- La récolte de tournesol en Ukraine pourrait chuter de 42 % en 2022 à cause d'une diminution de 35 % des semis.
- Les superficies en sarrasin ont chuté au Manitoba en raison du prix élevé des grains. Une partie de ces superficies s'est déplacée au Québec et en Ontario. Or, le sarrasin nécessite peu d'engrais et peut donner un bon rendement dans de mauvaises conditions.

³¹ Un marché de niche correspond à un grain qui n'est pas l'un des 6 principaux cultivés au Québec (maïs, soya, blé, orge, avoine, canola).

Des débouchés en transformation locale pourraient potentiellement stimuler la culture des céréales localement. Notons la présence de la Malterie Caux-Laflamme sur le territoire de la MRC, qui produit de l'orge brassicole pour approvisionner des microbrasseries québécoises. Dans Chaudière-Appalaches, la ferme Frampton Brasse est également une ferme brassicole. Deux autres malteries sont situées à proximité du territoire, soit la Malterie Frontenac (Thetford Mines) et Le Maltraiteur (Trois-Rivières). Le houblon est d'ailleurs une céréale, mais les données ne nous permettent pas de distinguer le houblon, qui est compris dans la catégorie *autres céréales*.

De plus, plusieurs moulins existent dans un rayon de 100 kilomètres de la MRC : Seigneurie des Aulnaies (Saint-Roch-des-Aulnaies), Farine grillée Blouin (Lévis), Moulin La Pierre (Saint-Norbert-d'Arthabaska), Moulin Lacoste (Sainte-Claire) et Meunerie Milanais (Milan). Les 3 derniers moulins cités offrent des produits biologiques. La Milanais offre un programme de partenariat avec des agriculteurs intéressés à s'impliquer à long terme avec l'entreprise, allant même jusqu'à l'accompagnement pour la conversion biologique et le suivi agronomique.³²

Une nouvelle boulangerie du territoire (La Boulangerie du Chêne, Leclercville) meut le blé d'une ferme voisine (Ferme Denichel, Leclercville)³³ pour la production de ses pains et viennoiseries. L'entreprise s'approvisionne aussi auprès de 3 moulins à proximité. Le Moulin La Pierre et le Moulin Lacoste offrent des farines biologiques.

Par ailleurs, notons qu'une toute première formation dédiée à l'apprentissage du métier de meunier sera disponible en ligne à partir de février 2023 et que des stages dans des moulins seront offerts par le Conseil québécois du patrimoine vivant.

3.4.3 Secteur autres

Dans la catégorie *Fabrication d'aliments*, il y a 15 entreprises répertoriées pour la MRC de Lotbinière selon le répertoire du site internet du Centre de recherche industrielle du Québec (ICRIQ) ([tableau 16](#)). Selon le répertoire de Goûtez Lotbinière, il y en aurait d'autres, qui ne sont pas listées au répertoire de l'ICRIQ.

³² La milanais, Agriculteurs, 2022. <https://lamilanais.com/agriculteurs/>

³³ Information interne à la MRC, 2022.

Tableau 16 : Répartition des entreprises de fabricants d'aliments dans la MRC, par municipalité, août 2022 selon le répertoire de l'ICRIQ

Municipalité	Entreprises	Type d'activité de transformation	Chiffre d'affaires
Saint-Agapit	Abattoir Agri-Bio inc.	Transformation de la volaille (canard, poulet ou poule)	10 M\$ à 25 M\$
	Entreprises Prince Leclerc et Associés (les)	Fabrication de tous les autres aliments (cire d'abeille, miel, propolis, produits pour les soins de la peau)	100 000 \$ à 499 999 \$
Saint-Antoine-de-Tilly	Chocolaterie Les petites douceurs	Fabrication de confiseries à partir de chocolat acheté	Moins de 100 000 \$
	Fromagerie Bergeron inc.	Fabrication de beurre, de fromage et e produits laitiers secs et concentrés	Inconnu
	Jardins Saint-Antoine inc. (les)	Fabrication de tous les autres aliments (sauces pour les pâtes alimentaires)	100 000 \$ à 499 999 \$
Saint-Apollinaire	Canard Goulu	Transformation de la volaille	1 M\$ à 3 M\$
	Boulangerie de Mailly	Boulangerie commerciale et fabrication de produits de boulangerie congelés	500 000 \$ à 999 999 \$
Sainte-Croix	Meunerie Gérard Soucy inc.	Fabrication d'aliments pour autres animaux (moulées, prémélanges pour l'alimentation, engrais minéraux, additifs et ingrédients pour l'alimentation des animaux)	Inconnu
Saint-Gilles	Nutriments Gillois (les)	Fabrication d'aliments pour autres animaux (moulées)	5 M\$ à 10 M\$
Saint-Janvier-de-Joly	Nyma Chocolats et confiseries	Fabrication de confiseries à partir de chocolat acheté	Moins de 100 000 \$
Saint-Narcisse-de-Beaurivage	Avantis Coopérative	Fabrication d'aliments pour autres animaux	50 M\$ à 100 M\$
Saint-Patrice-de-Beaurivage	Meunerie Saint-Patrice inc. (la)	Fabrication d'aliments pour autres animaux (moulées)	50 M\$ à 100 M\$
Saint-Sylvestre	Distributions D.J.-F. inc. ³⁴	Fabrication de tous les autres aliments (aliments à base de miel, miel, sirop d'érable)	5 M\$ à 10 M\$
	Pensée santé	Fabrication de tous les autres aliments (biscuits, mets préparés végétariens, muffins, quiches)	100 000 \$ à 499 999 \$
	Productions agricoles Beaudry ltée (les) ³⁵	Fabrication de tous les autres aliments (assemblage de paniers cadeaux, produits de l'érable, sirop d'érable)	500 000 \$ à 999 999 \$

Source : Données extraites du répertoire en ligne de l'ICRIQ en date du 18 août 2022

³⁴ Selon les informations détenues localement, l'entreprise serait déménagée à Saint-Elzéar. Elle est cependant listée à Saint-Sylvestre dans le répertoire de l'ICRIQ en date d'août 2022.

³⁵ Selon les informations du milieu, les intervenants ne sont pas certains que l'entreprise est encore en fonction, mais elle est listée dans le répertoire de l'ICRIQ comme l'étant.



Faits saillants et analyse du Bloc 3 : transformation alimentaire

- Le nombre d'entreprises faisant de la transformation à la ferme a augmenté dans les 5 dernières années, passant de 38 à 43.
- Plus de la moitié des entreprises qui transforment à la ferme sont dans la fabrication de produits d'érable (autres que le sirop).
- La proportion d'entreprises qui transforment à la ferme reste stable dans le temps, soit 13,65 % de toutes les entreprises agricoles.
- Il y a eu une diminution du nombre d'entreprises transformant à la ferme dans la catégorie *découpe et transformation de viandes, volailles et poissons* (il en reste 3 ou moins) et dans la catégorie *transformation de fruits et légumes* (il en reste 7 en date de juin 2022, la diminution se poursuit).
- Il y a eu une augmentation dans les catégories *fabrication de boissons alcoolisées, fabrication de produits d'érable et autres*.
- Le porc et les bovins de boucherie étant les 2 productions animales destinées à la consommation humaine les plus importantes sur le territoire, des besoins spécifiques en termes d'abattage peuvent être identifiés.
- En 2018, la région de Chaudière-Appalaches faisait bonne figure à l'échelle de la province quant au nombre d'usines d'abattage et de transformation des viandes et de la volaille (21). Elle se classait troisième après Montréal (43) et la Montérégie (52).
- La MRC dispose d'un abattoir sous inspection fédérale (volailles, lapins), 7 abattoirs de type A, aucun abattoir de proximité (mais 3 sont situés dans Chaudière-Appalaches), 2 détenant le permis de charcuterie en gros (sur 30 dans la région) et 4 détenant le permis de découpe à forfait (sur 38 dans la région). Même si ces différents services ne sont pas spécifiquement dans la MRC, elle demeure toutefois bien desservie par la région et potentiellement les régions limitrophes (exemple : Centre-du-Québec).
- La réduction des capacités d'approvisionnement d'Olymel a des impacts sur les producteurs porcins, particulièrement sur les producteurs indépendants.
- L'abattage du bœuf semble poser moins de problèmes, quoique plusieurs producteurs qui ont de petites quantités peuvent être obligés d'attendre longtemps s'ils veulent faire abattre leurs

bêtes. L'une des usines du territoire, l'Abattoir Rolland Pouliot à Lévis, est utilisée par des producteurs de plusieurs régions du Québec et cela peut engendrer de l'attente pour des producteurs ayant des volumes moins importants.

- Même si la culture de céréales de niche reste minoritaire par rapport à la culture du soya et du maïs-grain qui prédomine sur le territoire de la MRC, la région de Chaudière-Appalaches se trouve ceinturée par plusieurs moulins qui transforment des grains, notamment biologiques : des occasions de transformation locale pourraient présenter un intérêt pour des producteurs de céréales de la MRC.
 - Selon le répertoire des entreprises de fabricants de produits alimentaires, il y aurait 15 entreprises qui font de la transformation alimentaire sur le territoire, dont le Canard Goulu, qui est probablement calculé dans les agrotransformateurs (à la ferme) et Agri-Bio (abattoir fédéral pour la volaille et le canard). Trois de ces permis sont pour des produits de miel et de sirop d'érable, 4 pour de la fabrication d'aliments pour animaux, 2 pour des boulangeries, 2 pour des chocolateries, 2 pour des mets préparés et 1 pour une fromagerie.
-

A photograph of a young couple standing in a field, looking at a group of white geese. The woman has long blonde hair and is wearing a grey sweater. The man is wearing a red jacket. In the background, there are green bushes and a fence. A large green V-shape graphic is overlaid on the top left of the image.

Bloc 4 : Activités complémentaires à la ferme et en vente en circuits courts

Photo : Philippe Tétu

À SAVOIR

Le MAPAQ définit l'agrotourisme ainsi : « une activité touristique qui est complémentaire à l'agriculture et qui a lieu dans une exploitation agricole. Il met en relation des productrices et des producteurs agricoles avec des touristes ou des excursionnistes. L'agrotourisme permet à ces derniers de découvrir le milieu agricole, l'agriculture et sa production, à la faveur de l'accueil et de l'information que leur réserve leur hôte. » Les données sont celles déclarées par les producteurs agricoles.

Le tourisme gourmand est « la découverte par une clientèle touristique d'un territoire à travers des expériences culinaires distinctives et par des activités agrotouristiques et bioalimentaires mettant en valeur le savoir-faire de ses artisans et permettant d'apprécier les produits et les plats qui leur sont propres (Groupe de concertation sur l'agrotourisme au Québec, 2013) ».

4.1 Comment la situation de l'agrotourisme a-t-elle évoluée sur votre territoire ?

Selon les données du MAPAQ, l'agrotourisme a connu une légère diminution, passant de 11 exploitations en 2016 à 9 exploitations pratiquant cette activité complémentaire à la ferme, en 2021. En 2021, ce serait donc 11,25 % des entreprises agrotouristiques de Chaudière-Appalaches qui se trouvent dans la MRC, une diminution du poids de la MRC sur l'ensemble de la région, par rapport à 2016 (14,47 %). Le nombre d'entreprises faisant de « l'interprétation, animation, visite à la ferme » a doublé en 5 ans, pour se chiffrer à 8. Les augmentations ont été constatées dans les municipalités de Dosquet et de Saint-Janvier-de-Joly où l'on ne trouvait pas ces activités auparavant. Les entreprises mettant en valeur les produits de la ferme seraient au nombre de 3 ou moins et seraient toutes situées à Saint-Sylvestre.

Il n'y aurait pas d'hébergement à la ferme sur le territoire de la MRC, selon les données du MAPAQ. Cependant, Tourisme Lotbinière recense 2 hébergements à la ferme possédant leur numéro de Corporation de l'industrie touristique du Québec (CITQ) : la Ferme Pédagogique Marichel à Saint-Agathe-de-Lotbinière et le Gîte le Duvet d'Oie à Saint-Agapit. Tourisme Lotbinière précise également que certaines entreprises sont membres de Terego, un réseau de stationnements gratuits pour VR chez des producteurs du terroir au Canada, et que d'autres font partie des Haltes VR de la région de Lotbinière. Toutefois, ces données sont celles fournies par le MAPAQ et elles diffèrent de celles détenues par Tourisme Lotbinière, qui dénombre beaucoup plus d'entreprises qui pratiquent l'agrotourisme sur le territoire. En effet, selon les données internes d'avril 2022, il y avait 46 exploitations offrant au moins une activité qui implique de l'accueil à la ferme. Les transformateurs alimentaires hors ferme sont cependant inclus dans ce nombre (exemple : boulangeries), ce qui n'est pas le cas dans les données du MAPAQ. On peut donc dire que la définition de Tourisme Lotbinière inclut le tourisme gourmand, contrairement à la définition du MAPAQ.

En 2021, selon les données du MAPAQ, elles sont réparties dans les municipalités suivantes ([tableau 17](#)).

Tableau 17 : Répartition du nombre d'entreprises effectuant des activités de transformation, par municipalité, en 2021

Municipalités	Nombre d'entreprises	
	2016	2021
Dosquet	0	≤ 3
Leclercville	3	4
Lotbinière	4	5
N.-D.-S.-C.-d'Issoudun	1	≤ 3
Saint-Agapit	7	≤ 3
Saint-Antoine-de-Tilly	9	6
Saint-Apollinaire	2	≤ 3
Sainte-Croix	5	0
Saint-Édouard-de-Lotbinière	3	≤ 3
Saint-Flavien	2	4
Saint-Gilles	4	≤ 3
Saint-Janvier-de-Joly	2	≤ 3
Saint-Narcisse-de-Beaurivage	3	≤ 3
Saint-Patrice-de-Beaurivage	3	≤ 3
Saint-Sylvestre	4	5
Val-Alain	5	≤ 3
TOTAL	57	43

Source : MAPAQ 2021

4.2 Y a-t-il des entreprises agrotouristiques qui se démarquent par la spécificité de leur offre sur votre territoire ?

En 2022, les entreprises agrotouristiques qui ont été nommées Incontournables³⁶ de l'année par Tourisme Lotbinière sont : La Boucanerie Del Tonio, La Fromagerie Bergeron, À l'Orée du Bois Cidrerie et Ferme Fruitière, Verger de Tilly et Ferme la Rosée du Matin. À l'échelle régionale, le Réseau des Arrêts gourmands de la Chaudière-Appalaches permet à des entreprises de mettre en valeur leur savoir-faire et leurs produits. Il permet au consommateur de repérer facilement des arrêts gourmands par type d'entreprise participante : arrêts gourmands, boutique, producteur, restaurateur, transformateur. Un total de 24 entreprises de Lotbinière sont reconnues comme des arrêts gourmands. C'est ce réseau, piloté par la Table Agroalimentaire de Chaudière-Appalaches (TACA), qui permet de mettre en valeur les entreprises agrotouristiques de la région. Ces arrêts gourmands sont également identifiés tels quels sur le site internet de Goûtez Lotbinière, qui possède un répertoire interactif.

Par ailleurs, 5 itinéraires agrotouristiques sont proposés par Goûtez Lotbinière, en collaboration avec Tourisme Lotbinière. Les circuits varient entre 1 et 5 jours : Les Arrêts Gourmands de la Chaudière-Appalaches (région de Lotbinière), Menu découverte, Route des Alcools d'Ici — Lotbinière, Vendanges et autocueillette et Nous sommes Lotbinière (qui inclut 5 sous-circuits). Ce dernier est accompagné d'un passeport et d'une application mobile, Balado Découverte. Le circuit *Vendange et autocueillette* est lui aussi bonifié par une Balado Découverte en plus de retrouver un photomaton personnalisé sur tous les sites qui peuvent être visités. En 2019, 7 entreprises avaient lancé la *Route des alcools d'ici - Lotbinière*, regroupant 2 vignobles, 2 cidreries, 2 microbrasseries et un producteur de boissons alcoolisées à base de petits fruits. Un dépliant sur la route des alcools a également été créé. Des journées portes ouvertes sur les entreprises permettaient aux citoyens de découvrir leurs produits. Par ailleurs, le Domaine Small fait partie des entreprises. Cette entreprise se démarque pour avoir été la première à mettre en valeur le sirop de bouleau jaune certifié écologique, au Québec.³⁷ Plusieurs de ces entreprises ont gagné des prix pour leurs alcools. Un salon appelé *Découvrez les alcools d'ici* s'était tenu à Sainte-Agathe-de-Lotbinière, en 2019. En automne 2022, des portes ouvertes ont eu lieu sur 8 entreprises fabriquant des alcools. Il y a donc une masse importante d'entreprises dans ce secteur et qui est intéressée à travailler ensemble pour faire connaître leurs produits. Il s'agit des entreprises suivantes :

- **Cidrerie** : Cidrerie Saint-Antoine, À l'Orée du Bois, Cidrerie et Ferme Fruitière ;
- **Microbrasserie** : OxyMORE Microbrasserie, La Boîte à Malt, La Confrérie Microbrasserie ;
- **Vignoble** : Domaine Small et La Charloise ;
- **Distillerie** : La Vallée Bleue et Domaine Small.
- **Les entreprises agrotouristiques possèdent donc un véhicule de promotion important et déjà bien structuré avec les Arrêts gourmands de la Chaudière-Appalaches, Goûtez Lotbinière et Tourisme Lotbinière.**

³⁶ Les critères de sélection n'étaient pas explicités. Au besoin, communiquer avec Tourisme Lotbinière.

³⁷ Chez Marthe, Sirop de bouleau, 2022. <https://chezmarthe.com/products/sirop-de-bouleau>

4.3 Le nombre de fermes faisant de la mise en marché directement auprès du consommateur a-t-il augmenté ou diminué ?

Les modes de mise en marché sont variés : vente directe au consommateur, vente directe à un intermédiaire, plus d'un intermédiaire entre l'exploitant et le consommateur.

Tableau 18 : Modes de mises en marché selon 3 années de référence distincte

Type de mise en marché	2016	2019	2021
Vente directe au consommateur	179	176	190
Vente directe à un intermédiaire	65	65	72
Plus d'un intermédiaire entre l'exploitant et le consommateur	671	671	666

Sources : Fiches d'enregistrement des producteurs — MAPAQ 2016, 2021

Une entreprise peut commercialiser ses produits par tous ces modes de commercialisation à la fois. Le [tableau 19](#) présente plus spécifiquement les modes de mises en marché que l'on associe à la vente directe au consommateur.

Tableau 19 : Moyens utilisés pour vendre directement au consommateur, selon 3 années de références : 2016, 2019, 2021

Moyen utilisé	2016	2019	2021
Autocueillette	9	19	23
Kiosque à la ferme	28	56	63
Kiosque hors ferme	9	9	13
Produit vendu en marché public	12	23	27
Agriculture soutenue par la communauté	≤ 3	11	17
Site Internet transactionnel	≤ 3	11	20
Autres ventes directes au consommateur	23	110	120

Source : Fiches d'enregistrement des producteurs — MAPAQ 2016, 2021

Ainsi, lorsqu'on parle de *vente directe au consommateur*, on parle de l'autocueillette, des kiosques à la ferme, des kiosques hors ferme, des produits vendus en marché public, de l'agriculture soutenue par la communauté, de sites internet transactionnels et d'autres ventes directes au consommateur. Ainsi, le nombre de moyens utilisés pour rejoindre le consommateur en vente directe est en augmentation; en 2019, il y avait 176 déclarations à cet effet et en 2021, 120. Il ne s'agit pas de nombre de fermes, car une ferme peut utiliser différents modes de mise en marché pour commercialiser ses produits. Bien que les chiffres de 2016 soient très différents, le nombre de moyens utilisés pour rejoindre le consommateur était alors de 52.

Tous les modes de mise en marché de proximité sont en augmentation. Le choix de la vente directe aux consommateurs peut être lié à la demande des consommateurs et à des choix internes à l'entreprise. Généralement, la vente directe au consommateur donne une meilleure marge de profit au producteur et génère moins de coûts fixes. On peut supposer que c'est pour cette raison que les producteurs sont plus nombreux à faire le choix de tenir un kiosque à la ferme plutôt que dans un marché public, sans oublier la rareté de la main-d'œuvre. Cependant, on peut aussi présumer que la multiplication du nombre de canaux de commercialisation, au sein de la vente directe, révèle la difficulté des producteurs à écouler leurs stocks dans un seul mode de mise en marché. Pour certains producteurs, cette étape est énergivore et ils gagneraient à être mieux accompagnés. Si le nombre de modes de mise en marché augmente, c'est peut-être parce que le nombre de fermes qui désirent commercialiser avec ce modèle d'affaires augmente (et non qu'il s'agit d'entreprises qui commercialisaient avec des intermédiaires).

Le nombre de fermes qui font de l'agriculture soutenue par la communauté (ASC) a plus que quintuplé au cours des dernières années. C'est une tendance qui s'observe dans beaucoup de régions du Québec. Il s'agit de fermes certifiées biologiques ou en pré-certification biologique et qui offrent des légumes à des familles sous la formule de paniers. Selon le Réseau Fermier-ière de Famille, il y aurait 150 fermes ASC au Québec et au Nouveau-Brunswick.³⁸ Le site web transactionnel a aussi connu une augmentation, mais reste minoritaire; il y a moins d'entreprises qui ont un site web transactionnel que d'entreprises qui ont un kiosque à la ferme ou qui vendent en marché public. La catégorie *autres ventes directes au consommateur* peut représenter différentes façons de rejoindre directement le consommateur : Facebook, marketplace, etc. Malheureusement, aucune information supplémentaire ne peut nous aider à identifier quels sont les modes de mise en marché qui y sont regroupés.

Selon les données du MAPAQ, ce sont dans les municipalités de Saint-Sylvestre et de Saint-Apollinaire qu'on trouve le plus grand nombre d'entreprises effectuant de la vente directe au consommateur. En contrepartie, c'est à Leclercville et à Dosquet qu'on en trouve le moins. Dans le contexte de la pandémie, l'application Achatlocal.ca avait été mise en place par la Table agroalimentaire de la Chaudière-Appalaches pour référencer et chercher des entreprises locales de Chaudière-Appalaches qui livrent et fournissent des produits à livrer et/ou à emporter, ce qui a apporté un soutien aux entreprises en contexte pandémique. Durant le confinement, plus de 100 entreprises se sont inscrites et plus de 2000 usagers utilisaient l'application. Dans la *vente directe à un intermédiaire*, il y a une légère augmentation qui est observée, démontrée dans le [tableau 20](#).

³⁸ Coopérative pour l'agriculture de proximité écologique, 2022. <https://cape.coop/>

Tableau 20 : Moyens utilisés pour la vente directe à un intermédiaire, selon 3 années de références : 2016, 2019, 2021

Moyen	2016	2019	2021
Détaillants (épiceries, marchés indépendants, fruiteries, boulangeries, boucheries)	9	30	33
Hôtel	≤ 3	≤3	≤3
Institution (écoles, hôpitaux, CPE)	≤3	≤3	≤3
Marché virtuel	≤3	5	7
Restaurant	6	15	20
Transformateur ou emballeur de produits alimentaires	5	16	15
Autres ventes directes à un intermédiaire	6	16	19

Sources : Fiches d'enregistrement des producteurs — MAPAQ 2016, 2021

Plus d'entreprises commercialisent en marché virtuel, chez les détaillants et dans la catégorie *autres ventes directes*, depuis 5 ans. Cependant, on voit que l'augmentation du nombre d'entreprises n'est pas significative, sauf pour les restaurants où 5 producteurs de plus qu'en 2019 commercialisent de cette façon. C'est particulièrement anecdotique pour la vente aux hôtels et aux institutions, qui sont un choix pour moins de 3 entreprises. Le gouvernement a cependant la volonté d'augmenter les achats de produits locaux par les institutions, et c'est pourquoi le programme Petits Ambassadeurs a été mis en place pour augmenter l'achat de produits locaux dans les Centres de la petite enfance (CPE). Les tables agroalimentaires sont libres d'adhérer ou non au projet, pour permettre de mailler des CPE avec des producteurs locaux. Pour les autres institutions, le Rassemblement des tables, l'Institut de tourisme et d'hôtellerie du Québec (ITHQ), Équiterre et Centech sont tous sollicités par le gouvernement pour des volets différents. Cependant, aucun CPE de Lotbinière ne participe au projet actuellement. Il y a 4-5 CPE de la région de Chaudière-Appalaches intéressés par le projet des Petits Ambassadeurs, qui sont considérés comme actifs présentement. 4-5 autres sont en attente et intéressés, mais font face à une pénurie de personnel. Les résultats de ces efforts investis pourront être mis en lumière dans quelques années. En 2021, un projet pilote mené par Goûtez Lotbinière a permis à une entreprise maraîchère de Sainte-Croix, soit la Ferme au Jardin de Luce, de faire affaire avec le CPE l'Envol de la MRC. Ainsi, des aliments locaux ont été introduits dans la préparation des repas. Chaque semaine, les quelque 230 enfants, de même que les membres du personnel, retrouvaient dans leur assiette et savouraient des brocolis cultivés dans Lotbinière. Malgré le fait que ce projet pilote peut sembler simple à réaliser, il demande au contraire une grande ouverture, une adaptation et de l'implication de la part des 2 parties.

Dans la vente présentant plus d'un intermédiaire entre l'exploitant et le consommateur³⁹, les données présentent une stabilité dans ce mode de mise en marché. On peut donc déduire que les entreprises qui choisissent ce mode de mise en marché le font de manière stable dans le temps (elles ne tentent pas nécessairement de diversifier leurs modes de mise en marché en vendant une partie de leur production directement au producteur).

La vente à plus d'un intermédiaire entre l'exploitant et le consommateur reste prédominante (vu l'importance des productions en mise en marché sous plan conjoint) : en 2021, 666 entreprises commercialisaient une partie ou la totalité de leurs produits de cette façon. Cette faible variation peut simplement être due à la fermeture de certaines entreprises qui commercialisaient leurs produits de cette façon. De ces 666 entreprises, 448 vendent via une *agence ou un emballeur de produits alimentaires qui commercialise majoritairement en gros*, tandis que 298 entreprises vendent à un *transformateur ou un emballeur de produits alimentaires ou agricoles qui commercialisent majoritairement en gros*. Les autres modes de distribution sont presque anecdotiques.

De plus, on peut supposer que le nombre d'entreprises commercialisant avec plus d'un intermédiaire entre l'exploitant et le consommateur est légèrement en diminution, à cause de fermetures d'entreprises et non, il serait peu probable qu'il s'agisse de conversion à des modes de mise en marché directe ([tableau 21](#)).

Tableau 21 : Moyens utilisés pour la vente à plus d'un intermédiaire entre l'exploitant et le consommateur, selon 2 années de références : 2019 et 2021 (MRC)

Moyen	2019	2021
Agence ou organisme de mise en marché collective sous plan conjoint (Fédération de producteurs)	446	448
Courtiers en alimentation	≤ 3	≤ 3
Distributeurs au détail et HRI (Hôtels, restaurants et institutions)	n/a	≤ 3
Grossistes ou chaînes d'alimentation	8	6
Transformateur ou emballeur de produits alimentaires ou agricoles qui commercialise majoritairement en gros	309	298
Autres ventes directes à plus d'un intermédiaire	86	84

Sources : Fiches d'enregistrement des producteurs — MAPAQ 2019, 2021

³⁹ Source : Goûtez Lotbinière [Collaboration entre une entreprise maraîchère et un CPE de Lotbinière - GOÛTEZ LOTBINIÈRE \(goutezlotbiniere.com\)](https://goutezlotbiniere.com)

En résumé, c'est encore la commercialisation par le biais d'agences de mise en marché collective (plan conjoint) qui est prédominante sur le territoire, suivi de la vente à un transformateur ou emballeur de produits alimentaires ou agricoles qui commercialise majoritairement en gros, suivi de différents modes de mise en marché directe auprès du consommateur. On voit que la mise en marché directe auprès du consommateur continue de prendre de l'importance, mais elle reste minoritaire.

4.4 Quel est le portrait des marchés publics sur le territoire de la MRC?

Les marchés publics⁴⁰ de la MRC sont tous estivaux. Le [tableau 22](#) présente le portrait de ceux qui étaient en activité en 2021.

Tableau 22 : Marchés publics sur le territoire de la MRC de Lotbinière

Municipalité	Période pour l'été 2021	Heures d'ouverture
Lotbinière	Tous les samedis du 5 juin au 9 octobre	10 h à 14 h
Saint-Apollinaire	Tous les jeudis du 1 ^{er} juillet au 30 septembre	14 h à 18 h
Saint-Édouard-de-Lotbinière	Tous les vendredis du 9 juillet au 21 août Ce marché n'a pas eu lieu en 2022	10 h à 14 h
Saint-Sylvestre	Les vendredis 2,16,30 juillet, 13 et 27 août, 10 et 24 septembre	14 h 30 à 18 h 30
Val-Alain (L'aMie Pain Artisanal)	Tous les samedis de l'été	10 h à 14 h
Val-Alain (Ferme Mépat)	Les dimanches 4 et 18 juillet, 1 ^{er} , ¹⁵ et 29 août et 5 septembre	11 h à 17 h

Source : Centre ressources femmes, Portrait de l'offre alimentaire, 2022

Selon le site de Goûtez Lotbinière, en 2022, le Marché public Goûtez Lotbinière de Saint-Apollinaire (ouvert les jeudis) et le marché public de Lotbinière (ouvert les samedis) auraient tenu leur 10^e édition en 2022. Les autres marchés ne seraient pas en fonction, mais 2 nouveaux marchés auraient vu le jour : celui de Saint-Patrice-de-Beaurivage (ouvert les dimanches) et le P'tit marché du rang 3 à Val-Alain (ouvert les dimanches).

⁴⁰ L'appellation *marché public* est utilisée sans égard au fait que le marché soit reconnu ou pas par la municipalité d'accueil à titre de marché public.



4.5 Comment se comporte le tourisme sur votre territoire ?

Les statistiques les plus récentes de Tourisme Chaudière-Appalaches sont celles de 2017. Lors de l'enquête de notoriété 2015-2016, les éléments distinctifs du secteur Lotbinière étaient le Domaine Joly-De Lotbinière, le Manoir de Tilly, l'agriculture, le fromage, la campagne et le camping. En 2017, 78 186 000 visites-personnes ont été dénombrés dans la MRC, de ce nombre, 69 % étaient des excursionnistes et 28 % des touristes. Pour ce qui est de leur lieu d'origine, 38 % des visiteurs provenaient de Chaudière-Appalaches, 32 % de la Capitale-Nationale et 5 % de la Montérégie.

La période de visite la plus fréquente était l'hiver avec 31 %, suivi du printemps (28 %), de l'automne (22 %) et de l'été (20 %). Les outils les plus utilisés par la clientèle touristique qui a visité la région de Chaudière-Appalaches ont été, en ordre décroissant : le guide touristique de la région (39 %), Google Map (37 %), le site web de Tourisme Chaudière-Appalaches (31 %), Google (30 %), leurs propres expériences passées (30 %). Les autres outils ont été utilisés à 22 % ou moins.

La clientèle qui effectue des recherches sur le site ChaudiereAppalaches.com est : une femme (60 %), une personne mature (66 % âgée de 45 ans et plus), près de 50% utilise son téléphone intelligent, provient majoritairement de la région de Chaudière Appalaches (20 %), de Québec (12 %), de la Montérégie (10 %) et des Cantons-de-l'Est (7 %).

Les personas⁴¹, les profils types de clientèles, qui ont été identifiés sont présentés dans le [tableau 23](#).

Tableau 23 : Profil des visiteurs touristiques pour la région de Chaudière-Appalaches

Personas	Catégorie d'âge	Pourcentage de la clientèle dans Chaudière-Appalaches
Lina et André	45-60 ans	60 %
Stéphanie et sa famille	30-45 ans	20 %
Sarah et ses amis	20-35 ans	10 %
Nicole et cie	60-75 ans	10 %

Source : Tourisme Chaudière-Appalaches, 2022

La [carte 4](#) présente les sites agrotouristique et de tourisme gourmand présents sur le territoire de la MRC.

⁴¹ Personnage fictif ayant les principales caractéristiques de la clientèle cible d'un produit ou d'un service et créé par des [conseillers en commercialisation](#) afin d'évaluer si le produit ou le service répond aux besoins des consommateurs et d'en planifier la [stratégie de commercialisation](#).

Carte 4 : Sites agrotouristiques et tourisme gourmand



Faits saillants et analyse du Bloc 4 : activités complémentaires à la ferme et vente en circuits courts

Agrotourisme et tourisme gourmand

- L'agrotourisme a connu une légère diminution sur le territoire, passant de 11 exploitations (2016) à 9 exploitations en 2021. La MRC compte donc seulement 11 % des entreprises agrotouristiques de la région. C'est un poids qui tend à diminuer un peu, par rapport à 2016 (14,5 %).
- Le nombre d'entreprises faisant de *l'interprétation, animation, visite à la ferme* aurait doublé en 5 ans, pour se chiffrer à 8. Les augmentations ont été constatées dans les municipalités de Dosquet et de Saint-Janvier-de-Joly, où l'on ne trouvait pas ces activités auparavant.
- Tourisme Lotbinière recense 46 exploitations qui sont qualifiées comme étant agrotouristiques ou de tourisme gourmand.
- 24 entreprises de Lotbinière sont membres des Arrêts gourmands de la Chaudière-Appalaches, un réseau qui met en valeur des attraits agrotouristiques qui est piloté par la Table agroalimentaire de Chaudière-Appalaches.
- Goûtez Lotbinière élabore un plan d'action annuel qui lui permet de mener différentes actions de promotion sur le territoire.

Modes de mise en marché

- Tous les modes de mise en marché directe auprès du consommateur sont en augmentation; cette tendance à la hausse témoigne de l'intérêt marqué des consommateurs pour l'achat en circuits courts. Ce mode de mise en marché permet aussi aux entreprises d'obtenir une marge de profit plus intéressante sur leurs produits. Il est possible que l'augmentation du nombre de modes de mise en marché de proximité témoigne aussi de la difficulté des producteurs d'écouler leurs produits en un seul lieu de vente.
- En résumé, c'est encore la commercialisation par le biais d'agences de mise en marché collective (plan conjoint) qui est prédominante sur le territoire, suivi de la vente à un transformateur ou emballeur de produits alimentaires ou agricoles qui commercialise majoritairement en gros, suivi de différents modes de mise en marché directe auprès du consommateur. Ce sont donc les circuits longs qui sont prédominants (ce qui est conforme à la structure du marché tel qu'il est organisé au Québec).

- La mise en marché directe auprès du consommateur continue de prendre de l'importance, mais elle reste minoritaire. Il est difficile de savoir combien d'entreprises commercialisent en circuits courts, puisqu'un producteur peut avoir plus d'un mode de mise en marché directe. Si l'on déduit le nombre d'entreprises totales (772) avec le nombre d'entreprises commercialisant en circuit long (666), il y aurait donc 106 entreprises qui commercialiserait avec un intermédiaire ou moins, donc directement au consommateur.
 - Par rapport à la clientèle touristique, un tiers des visiteurs de la région proviennent de Chaudière-Appalaches et un autre tiers de la Capitale-Nationale. Peu de touristes proviennent significativement d'autres régions, sauf un 5 % de la Montérégie.
 - La majorité de la clientèle touristique est située dans la tranche d'âge 45-60 ans. Ce n'est pas une clientèle touristique qui place l'agrotourisme dans ses choix de visites, contrairement aux catégories d'âge 30-45 ans et 20-35 ans. Ces 2 catégories ensemble représentent 30 % des visiteurs.
-



Bloc 5 : Producteurs agricoles, main-d'œuvre et relève

Photo : Stéphanie Allard

5.1 Quel est l'âge moyen des exploitants agricoles ?

Selon les données au 31 décembre 2021, dans Lotbinière, l'âge moyen des exploitants agricoles est de 52,79 ans. La moyenne locale est assez similaire à celle de la région (53,07 ans). Dans la région, la moyenne d'âge des hommes est de 53,56 ans et de 52,54 ans pour les femmes. En 2021, selon le dernier recensement de Statistiques Canada, l'âge moyen des agriculteurs canadiens s'élevait à 56 ans, soit un an de plus qu'au recensement de 2016.⁴² C'est à Val-Alain que la moyenne d'âge est la plus basse avec 44,74 ans et à Laurier-Station qu'elle est la plus élevée avec 68 ans. Cependant, le faible nombre de membres rend la donnée peu représentative (2 exploitants).

5.2 Quelles sont les prévisions de relève agricole sur un horizon de 0 à 5 ans ?

Les prévisions de relève agricole sont présentées au [tableau 24](#). En observant les prévisions de vente d'ici 5 ans, on constate que 101 entreprises sur un total 772 entendent vendre ou céder d'ici 5 ans.

Tableau 24 : Prévision de relève agricole et de vente ou transfert d'ici 0-5 ans, entreprises de la MRC de Lotbinière, 2021

Municipalités	Nombre d'entreprises qui prévoient vendre ou céder d'ici 5 ans	Nombre d'entreprises ayant une relève identifiée	Nombre d'entreprises ayant déjà vendu des parts à leur relève identifiée
Dosquet	≤ 3	≤ 3	≤ 3
Leclercville	11	19	12
Lotbinière	≤ 3	11	≤ 3
N.-D.-S.-C.-d'Issoudun	≤ 3	8	≤ 3
Saint-Agapit	5	12	4
Saint-Antoine-de-Tilly	≤ 3	11	≤ 3
Saint-Apollinaire	5	11	4
Sainte-Agathe-de-Lotbinière	6	25	≤ 3
Sainte-Croix	4	8	≤ 3
Saint-Édouard-de-Lotbinière	6	19	5
Saint-Flavien	≤ 3	17	6
Saint-Gilles	4	8	4
Saint-Janvier-de-Joly	≤ 3	6	≤ 3
Saint-Narcisse-de-Beaurivage	20	32	9
Saint-Patrice-de-Beaurivage	14	29	11
Saint-Sylvestre	13	42	14
Val-Alain	≤ 3	6	≤ 3
Nombre total pour la MRC	101	267	88

Source : Fiches d'enregistrement des producteurs — MAPAQ 2021

⁴² L'industrie agricole se transforme, Les affaires, 13 mai 2022.

<https://www.lesaffaires.com/secteurs-d-activite/general/l-industrie-agricole-canadienne-se-transforme/633091>



5.3 Comment se répartit la main-d'œuvre au sein des entreprises agricoles ?

En observant le [tableau 25](#) de la main-d'œuvre, on constate qu'en 2021, la main-d'œuvre est encore majoritairement familiale, au sein des fermes. Au total, 1 585 emplois directs étaient créés par les exploitations agricoles de la MRC, en 2021. Les statistiques de la main-d'œuvre hors Québec sont probablement plus élevées, étant en constante évolution. La situation de la main-d'œuvre sur le territoire de la MRC est résumée dans le [tableau 25](#).

Tableau 25 : Répartition du type de main-d'œuvre sur les fermes, en 2021

Main-d'œuvre	Nombre d'hommes	Nombre de femmes	Total Lotbinière
Familiale	844	354	1 198
Engagée, non familiale du Québec	250	84	334
Non familiale, hors Québec	39	14	53
Total	1 585 emplois		

Source : Fiches d'enregistrement des producteurs — MAPAQ 2016, 2021

● Au sujet de la main-d'œuvre féminine

Dans la MRC de Lotbinière, 30 % de la main-d'œuvre familiale est composée de femmes. Dans Chaudière-Appalaches, il s'agit de 35 %. Les pourcentages de main-d'œuvre féminine sont toutefois moins élevés dans la main-d'œuvre engagée non familiale (25 %) et non familiale hors Québec⁴³ (26,4 %). Il y a 25 ans, au Québec, les agricultrices recensées auprès du MAPAQ étaient au nombre de 27 846; 7,8 % de celles-ci étaient des propriétaires uniques, 37,9 % des copropriétaires et 54,2 % étaient des collaboratrices. En 2018, selon les données du MAPAQ, le nombre de femmes détenant des parts dans une entreprise agricole se chiffre à un peu plus de 11 800, ce qui représente 27 % de l'ensemble des propriétaires de ce type d'entreprise. Seulement 6,4 % des entreprises sont détenues exclusivement par une femme. De ce nombre, plus de 65 % de ces entreprises sont en production biologique. Il y a donc une tendance très forte. Le dernier portrait de la relève agricole féminine indiquait que « la proportion de jeunes femmes qui s'établissent depuis 2008 est supérieure à leur répartition globale qui est de 27 % puisqu'elles forment 30 % de la relève chaque année. La relève féminine possédant la moitié et plus des parts d'une entreprise a augmenté au Québec de 2011 à

⁴³ La main-d'œuvre hors Québec n'est pas familiale, mais elle est calculée séparément de la main-d'œuvre engagée non familiale.

2016, passant de 62 % à 66 %⁴⁴ ». Des enjeux spécifiques peuvent être vécus par les femmes en agriculture : « La proportion d'agricultrices parmi l'ensemble de la relève croît lentement, avec une hausse de 3 points de pourcentage de 2006 à 2016. Elles s'établissent à un âge plus avancé que les membres de la relève masculine. En 2016, le quart d'entre elles se sont établies avant 25 ans, alors que c'est le cas de la moitié des jeunes agriculteurs (Cantin, Hagen-Veilleux et Langlois, 2018). On observe également que les femmes s'établissent en agriculture de manière moins traditionnelle que les hommes. Le transfert de fermes, apparenté ou non, c'est-à-dire dans le contexte familial ou à l'extérieur de celui-ci, demeure la porte d'entrée principale en agriculture. De fait, 65 % de tous les établissements de la relève québécoise en 2016 sont des transferts d'entreprises existantes, et familiales près de 6 fois sur 10 (56 %). Ce mode d'établissement est le choix de 61 % d'hommes, comparativement à 43 % de femmes. Les femmes privilégient le démarrage d'une nouvelle entreprise agricole au transfert de ferme dans une proportion de 44 %, comparativement à 32 % pour leurs homologues masculins (Cantin, Hagen-Veilleux et Langlois, 2018).⁴⁵ Les enjeux liés à l'établissement en agriculture, encore plus spécifiquement pour les femmes, sont principalement *l'accès aux liquidités et aux terres agricoles* — d'autant plus en agriculture de proximité — qui est une voie favorisée par les femmes qui effectuent des démarrages en agriculture : « la disponibilité et la valeur des terres agricoles ainsi que le manque d'actifs financiers nécessaires à l'acquisition ou à la mise en œuvre de projets d'envergure sont des obstacles qui rendent leur acquisition difficile⁴⁶ ».

5.4 Quel est le portrait de la relève agricole le plus récent pour votre région ?

Le portrait le plus récent sur la situation de la relève agricole en Chaudière-Appalaches a été fait par le MAPAQ en 2021. Il s'agit du Recensement de la relève agricole⁴⁷ établie en 2016⁴⁸, dans Chaudière-Appalaches. Selon des extraits de ce rapport, on constate que 21 % des jeunes agriculteurs qui se sont établis au Québec l'ont fait dans la région. C'est une proportion en hausse depuis les années 2006 et 2011 (19 %). Il y a eu une hausse de la proportion de jeunes agricultrices dans la région en 2016 (27 %), comparativement à l'année 2011 (23 %).

Pour l'ensemble du Québec, la proportion est de 27 %. Les jeunes de 35 à 39 ans composent 53 % de la relève, comparativement à 44 % en 2006 et à 41 % en 2011. L'âge moyen de la relève est de 34,9 ans dans la région — il est de 34,2 ans pour l'ensemble du Québec. Parmi les jeunes de la relève agricole de la région, 63 % sont établis depuis moins de 10 ans, ce qui rejoint la moyenne québécoise.

⁴⁴ La relève agricole féminine au Québec : Remuer ciel et terre portrait d'agricultrices, Le conseil du statut de la femme, Gouvernement du Québec, 2018. https://csf.gouv.qc.ca/wp-content/uploads/por_releve_agricole_feminine.pdf

⁴⁵ La relève agricole féminine au Québec : Remuer ciel et terre portrait d'agricultrices, Le conseil du statut de la femme, Gouvernement du Québec, 2018. https://csf.gouv.qc.ca/wp-content/uploads/por_releve_agricole_feminine.pdf

⁴⁶ Les femmes en agriculture : Cultiver les possibles, Conseil du statut de la femme, novembre 2019. https://csf.gouv.qc.ca/wp-content/uploads/Avis_femmes_agriculture_20191121.pdf

⁴⁷ La relève agricole établie est formée de tous les agriculteurs et agricultrices de moins de 40 ans possédant au moins 1 % des parts d'une entreprise agricole.

⁴⁸ La relève agricole établie dans la région de la Chaudière-Appalaches, MAPAQ, 2021. https://www.mapaq.gouv.qc.ca/SiteCollectionDocuments/Releveagricole/Feuilles_regionaux_Chaudiere-Appalaches.pdf



En 2016, 42 % de la relève agricole établie de la région travaille dans le secteur des bovins laitiers, ce qui est plus élevé que pour l'ensemble de la relève québécoise, dont la proportion s'élève à 37 %. L'acériculture demeure le deuxième secteur de prédilection dans la région et gagne en popularité depuis l'année 2006 ([tableau 26](#)). Pour 34 % de la relève agricole de la région, le plus haut diplôme obtenu est le DEP, suivi du DEC. Parmi ceux et celles qui sont titulaires d'un diplôme d'études professionnelles (DEP), 47 % sont spécialisés en production laitière; cette proportion est plus élevée que pour l'ensemble de la relève québécoise (42 %). Entre les années 2011 et 2016, la proportion de jeunes qui se sont établis par transfert familial est passée de 64 % à 62 %. Il s'agit d'une proportion plus élevée que pour l'ensemble du Québec (56 %). Par ailleurs, en 2016, 76 % de la relève avaient des parents agriculteurs. 11 % étaient des transferts non apparentés et 28 % des démarrages. Au Québec, la proportion de transferts non apparentés est de 9 % et les démarrages, de 35 %.

En 2016, la moitié des jeunes de la région avaient réalisé un plan d'affaires pour s'établir, comparativement à 57 % pour l'ensemble du Québec. Les jeunes de la région ont plus tendance à recourir aux services-conseils que les autres jeunes du Québec; par exemple, les services-conseils d'un comptable, d'un fiscaliste ou d'un planificateur financier sont utilisés par 72 % des jeunes de la région. On remarque une baisse pour l'utilisation de conseillers en relève et formation du MAPAQ, conseiller technique, conseiller en financement, conseiller en gestion et autres personnes ou organismes.

La Financière agricole du Québec et l'emprunt à un établissement financier sont les 2 sources de financement les plus populaires dans la région. Elles sont utilisées, respectivement, par 63 % et 66 % des jeunes. Les autres jeunes de la relève utilisent d'autres sources de financement. Au cours des douze mois qui ont précédé le Recensement de la relève agricole établie en 2016, 43 % des jeunes ont rapporté avoir un travail à l'extérieur de l'entreprise. Cela représente une hausse depuis l'année 2006 (38 %), mais un taux stable depuis l'année 2011. Au Québec, les proportions étaient similaires; 42 % travaillaient à l'extérieur.

Tableau 26 : Répartition des jeunes de la relève agricole établie selon leur activité principale, en 2006, 2011 et 2016

Activité principale	Chaudière-Appalaches			Ensemble du Québec
	2006	2011	2016	2016
Acériculture	15 %	20 %	21 %	11 %
Bovins de boucherie et veaux lourds	12 %	11 %	10 %	9 %
Bovins laitiers	44 %	41 %	42 %	37 %
Fruits et légumes frais	2 %	4 %	4 %	11 %
Grandes cultures	15 %	3 %	5 %	14 %
Ovins	1 %	4 %	2 %	3 %
Porcs	15 %	11 %	9 %	5 %
Autres	9 %	7 %	8 %	11 %

Source : Portrait de la relève agricole — MAPAQ 2011, 2016

Par rapport à la relève dans le lait biologique, en 2018, 40 % des producteurs de lait biologique étaient âgés de 35 ans et moins et 92 % des plus de 50 ans affirmaient avoir une relève.⁴⁹ Des données complémentaires sur les plans de transfert réalisés et financés par Agriconseils sont disponibles un peu plus loin dans cette section. Pour ce qui est de la MRC de Lotbinière, sur les 101 entreprises qui ont l'intention de vendre d'ici 5 ans, 87 d'entre elles ont une relève identifiée.

5.5 Avez-vous un service de maillage entre la relève non apparentée et les cédants, sur votre territoire ? Si oui, depuis quand ?

Dans la région de Chaudière-Appalaches, le service de L'ARTERRE est offert depuis le 1^{er} octobre 2018.⁵⁰ Le 31 décembre 2021, le service de L'ARTERRE est devenu la responsabilité des MRC. Seulement 5 des 10 MRC de la région de Chaudière-Appalaches ont renouvelé le service, soit Beauce-Centre, Beauce-Sartigan, L'Islet, Lotbinière et Montmagny. Dans le plan d'action 2017-2022, plusieurs actions liées à la relève étaient identifiées, dont celle de *développer des outils de gestion des problématiques d'accès aux terres, en particulier pour la relève non apparentée, et interroger la relève agricole sur leurs perceptions et besoins face aux services d'aide technique offerts (mentorat, coaching et consultation)*.

Tel que l'indique le Rapport annuel 2020-2021⁵¹, « le déploiement du service provincial L'ARTERRE dans la région de Chaudière-Appalaches se veut une réponse à la hausse actuelle du nombre de producteurs agricoles optant pour le démantèlement, à la diminution du nombre de fermes ainsi qu'à l'augmentation de la superficie des terres en friche à laquelle font face plusieurs municipalités de la région. Par son offre d'ententes sur mesure (transfert, vente, location, partenariat d'affaires, etc.),

⁴⁹ Le peuple Lotbinière, Bio même avant que ce soit tendance, 5 juin 2019.

<https://lepeuplelotbiniere.ca/1298/%C3%80%20la%20une%20aujourd'hui.html?id=51171>

⁵⁰ Sa mise en œuvre est portée par l'ensemble des MRC de Chaudière-Appalaches et la Ville de Lévis, en partenariat avec les intervenants du monde agricole dont l'UPA, le Centre régional d'établissement en agriculture (CRÉA), le réseau Agriconseils, la TACA et le MAPAQ.

⁵¹ Rapport annuel 2020-2021, Déploiement du service provincial L'ARTERRE dans la région de la Chaudière-Appalaches.



L'ARTERRE permet d'offrir de nouvelles alternatives aux producteurs afin de favoriser des ententes durables entre producteurs agricoles et relève non apparentée, pour le maintien d'entreprises de petite et moyenne taille, et aux propriétaires fonciers souhaitant valoriser leurs terres. » L'objectif général est de « maintenir et accroître le dynamisme agricole de la région de Chaudière-Appalaches et contribuer à l'occupation et à la vitalité de ses territoires ». Les retombées suivantes sont souhaitées :

- L'accès facilité aux terres pour la relève non apparentée;
- L'offre de nouvelles alternatives aux producteurs sans relève;
- L'émergence de nouveaux modèles d'entreprises agricoles;
- La diversification des types d'agriculture pratiqués;
- Le maintien d'entreprises de plus petite taille;
- La remise en culture de terres en friche;
- L'arrivée de nouvelles familles dans les municipalités;
- Le maintien de services de proximité.

5.4.1 Combien de maillage sont effectués chaque année⁵² ?

Au 30 septembre 2020, il y avait 397 inscriptions. Au 31 septembre 2021, il y avait 491 inscriptions, dont 27 aspirants et 34 propriétaires. De ce nombre, 259 candidats (173 aspirants et 99 propriétaires) sont présentement actifs⁵³, dont 15 aspirants et 7 propriétaires dans la MRC de Lotbinière.

Dans la région, le service a permis de concrétiser 11 jumelages en 2020-2021. Les impacts de ces 11 jumelages sont :

- Le maintien en opération de 5 entreprises agricoles grâce à une démarche de transfert non apparenté;
- 1 démarrage d'activités agricoles par l'achat d'actifs (bâtiments et/ou terres);
- 3 démarrages ou expansions d'activités agricoles par la location d'actifs agricoles;
- Établissement de 3 nouvelles familles et maintien de 2 familles dans la région;
- Plus de 200 ha mis en valeur (terres cultivées et/ou boisées);
- Développement de 2 nouvelles productions dans la région (maraîchage et apiculture);
- Plus de 35 référencements pour la réalisation de plans de transfert et/ou de plans de démarrage à des conseillers en gestion agricole (et conseillères en transfert) ainsi que pour des consultations comptables, fiscales ou légales à des professionnels de la région.

⁵² Compilez les tentatives de maillage autant que les maillages, mais faites la distinction entre les deux.

⁵³ Un candidat actif représente ceux avec qui les agents de maillage ont engagé concrètement un suivi et qui sont, pour la plupart, prêts au jumelage. Il s'agit de personnes en démarche afin de réaliser leur projet et qui reçoivent l'accompagnement auprès des agents de maillage et de divers autres intervenants, selon leur situation.



Donc, en date du 30 septembre 2021, la région comptait 24 jumelages complétés, dont 2 dans la MRC de Lotbinière. Un maillage implique qu'il est officiel et qu'il s'est conclu par la signature d'une entente notariée. Au 30 septembre 2021, 13 jumelages étaient en cours dans toute la région. Dans Lotbinière, 1 jumelage était en cours au 29 janvier 2022, 3 jumelages ont été non conclus et 12 visites de jumelage ont eu lieu.⁵⁴

5.6 Combien de plans de transfert de fermes (nombre de projets financés) Agriconseils a-t-il financés depuis votre dernier PDZA ?

Depuis 2018, un total de 66 plans de transfert a été réalisé, dans 9 productions distinctes. Ils sont majoritairement en production laitière (47) ([tableau 27](#)). Les plans ont été réalisés dans un total de 15 municipalités ([tableau 28](#)). C'est dans les municipalités de Saint-Sylvestre (13) et de Saint-Narcisse-de-Beaurivage (11) où on en trouve le plus. Un total de 183 759 \$ a été versé par Agriconseils pour la réalisation de ces plans de transfert.

Tableau 27 : Répartition des plans de transfert effectués depuis avril 2018, selon la production principale déclarée par l'entreprise

Nombre de productions	Production principale
4	Acériculture
1	Bœuf
1	Céréales
1	Culture bio
2	Horticulture
1	Jument
47	Lait
1	Ovin
8	Porc
66 productions	9 productions différentes

Source : Données internes fournies par Agriconseils, 2018

⁵⁴ Ces statistiques proviennent des données internes de l'agente de maillage de la MRC de Lotbinière.



Tableau 28 : Répartition des plans de transfert effectués depuis avril 2018, par municipalité

Nombre de plans	Municipalité ⁵⁵
13	Saint-Sylvestre
11	Leclercville
9	Dosquet, Laurier-Station, N.-D.-S.-C.-d'Issoudun, Saint-Antoine-de-Tilly, Saint-Apollinaire, Sainte-Agathe-de-Lotbinière, Sainte-Croix, Saint-Flavien, Saint-Janvier-de-Joly, Val-Alain
7	Saint-Patrice-de-Beaurivage
6	Saint-Narcisse-de-Beaurivage
5	Lotbinière
5	Saint-Agapit
5	Saint-Édouard-de-Lotbinière
5	Saint-Gilles
66 plans financés	15 municipalités

Source : Données internes fournies par Agriconseils, 2018

5.7 Quelles sont les formations disponibles aux agriculteurs et forestiers sur le territoire (continue, professionnelle, collégiale, universitaire) ?

Les centres de formation professionnelle du Centre de services scolaires des Navigateurs n'offrent pas de programme dans les secteurs de l'agriculture et de la foresterie. L'attestation d'études collégiales (AEC) en gestion d'entreprises agricoles se donne dans les établissements du Cégep de Beauce-Appalaches et de Victoriaville (environ 1 heure de route de Lotbinière selon le point de départ). Cette formation, en gestion d'entreprises agricoles, est offerte au cégep entièrement en ligne et se donne de soir.

D'autres formations sont aussi offertes dans les environs :

- Université Laval : Foresterie et Agronomie⁵⁶
- Cégep de Lévis : Gestion et technologies d'entreprise agricole⁵⁷
- Centre de formation agricole Saint-Anselme : Mécanique agricole/production animale⁵⁸
- Cégep Beauce-Appalaches : Technique de santé animale⁵⁹
- Centre d'étude collégiale de Lotbinière : offre de formations sur mesure pouvant s'adapter à la réalité agricole

⁵⁵ Pour un souci de confidentialité, les municipalités qui ont eu 2 transferts ou moins ont été jointes afin de ne pas pouvoir identifier les entreprises.

⁵⁶ [Faculté de foresterie, de géographie et de géomatique \(ulaval.ca\)](http://faculte.de.foresterie.de.geographie.et.de.geomatique.ulaval.ca)

⁵⁷ [Repertoire des programmes 2023-2024_BR.pdf \(cegeplevis.ca\)](http://repertoire.des.programmes.2023-2024.BR.pdf(cegeplevis.ca))

⁵⁸ [4 résultats pour « Agriculture » - Inforoute FPT](http://4.resultats.pour.Agriculture-Inforoute.FPT)

⁵⁹ [Techniques de santé animale](http://Techniques.de.santé.animale)



5.8 Remarque-t-on une hausse ou une diminution du nombre de formations continues données chaque année par le Collectif régional de formation agricole (CRFA) ?

En 2010, l'enveloppe dédiée aux formations était de plus ou moins 25 000 \$ (Services Québec) et elle est aujourd'hui de 120 000 \$.⁶⁰ Selon les informations obtenues par les responsables du CRFA, depuis au moins les 6 dernières années, Chaudière-Appalaches est la région où il se donne le plus de formation continue, loin devant le Centre-du-Québec, l'Estrie et la Montérégie. Les formations en ligne, avec lesquelles les producteurs se sont familiarisés pendant la pandémie, sont également demeurées populaires. Le [tableau 29](#) présente différentes statistiques.

Tableau 29 : Statistiques des services dispensés par le Collectif régional de formation agricole pour 2 années de référence, pour la région de Chaudière-Appalaches

Statistiques pour Chaudière-Appalaches	2014-2015	2020-2021
Nombre d'activités	100 activités	115 groupes
Nombre d'heures de formation	1 955 heures	3 406 heures
Nombre de participants	1 074 participants (producteurs, relève, travailleurs agricoles)	1 815 participants
Investissements	414 402 \$	648 293 \$
Formation en ligne	n/d	40 %

Source : Informations fournies par le CRFA, 2014-2015, 2020-2021

5.9 Quelles sont les formations qui connaissent le plus grand achalandage dans les dernières années ?

L'acériculture et la foresterie sont les thématiques les plus exploitées dans la région, tout comme dans la province. Les formations *transformation des produits de l'érable*, *production de sirop d'érable biologique* et *Santé et sécurité en abattage manuel des arbres — Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail (CNESST)* sont aussi populaires. La formation *Sirop d'érable de qualité* sera de nouveau offerte en 2022 et les Producteurs et productrices acéricoles du Québec l'offriront gratuitement aux producteurs avec un contingent.

⁶⁰ Le territoire a cependant changé. Depuis 2014, il n'y a qu'un seul Collectif régional de formation agricole qui couvre toute la région de Chaudière-Appalaches — il y en avait 3 auparavant.

Faits saillants et analyse du Bloc 5 : producteurs agricoles, main-d'œuvre et relève

- Le portrait de la relève agricole (2016) montre que 21 % de la relève établie au Québec l'ont fait dans la région, ce qui est significatif — et c'est une tendance à la hausse depuis 2006 et 2011. Dans Chaudière-Appalaches, la proportion d'agricultrices, dans la relève, a rejoint la moyenne québécoise avec 27 %.
- Plusieurs indicateurs liés à la relève sont au vert, en ce sens qu'ils sont égaux à la moyenne québécoise; l'âge moyen de la relève établie, la proportion de jeunes établis depuis moins de 10 ans, l'âge auquel les jeunes pensent s'établir en agriculture et l'âge auquel ils le font.
- Les statistiques de la relève pour la production laitière sont plus élevées dans la région que la moyenne québécoise, autant pour le pourcentage de relève établie dans le domaine que dans la formation spécialisée en production laitière. Cela démontre bien l'importance de la production laitière dans Chaudière-Appalaches.
- Les transferts familiaux sont encore prédominants dans la région et la proportion de ce type de transfert est plus élevée que dans le reste du Québec. La proportion de jeunes ayant réalisé un plan d'affaires avant de s'établir en agriculture est plus faible que la statistique québécoise (57 %).
- Depuis avril 2018, 66 plans de transfert ont été financés dans la MRC, répartis dans 15 municipalités. Ce sont les municipalités de Saint-Sylvestre (13) et de Leclercville (11) où il y a eu le plus de plans de transfert réalisés. C'est en grande majorité en production laitière que les plans de transfert ont eu lieu (47).
- Depuis sa création en octobre 2018, 24 jumelages ont été réalisés dans Chaudière-Appalaches, dont 2 dans Lotbinière. 1 jumelage est en cours dans la MRC de Lotbinière. Il y a actuellement 259 candidats (173 aspirants et 99 propriétaires) qui sont présentement actifs⁶¹ au sein de L'ARTERRE, dont 15 aspirants et 7 propriétaires dans la MRC de Lotbinière.

⁶¹ Un candidat actif représente ceux avec qui les agents de maillage ont engagé concrètement un suivi et qui sont, pour la plupart, prêts au jumelage. Il s'agit de personnes en démarche afin de réaliser leur projet et qui reçoivent l'accompagnement auprès des agents de maillage et de divers autres intervenants, selon leur situation.



- Selon les données au 31 décembre 2021, dans Lotbinière, l'âge moyen des exploitants agricoles est de 52,79 ans, ce qui est très similaire à l'âge moyen des exploitants de Chaudière-Appalaches (53,07 ans).
 - En 2021, la main-d'œuvre sur les fermes de la MRC est encore majoritairement familiale. Près de 30 % de la main-d'œuvre familiale est composée de femmes. Les statistiques montrent un certain retard par rapport à l'ensemble de la région de Chaudière-Appalaches (35 %).
 - Au Québec, seulement 6,4 % des fermes sont possédées exclusivement par une femme. C'est encore très faible. Une majorité de ces entreprises (plus de 65 %) est sous régie biologique. Il y a donc là une tendance très forte vers la régie biologique.
 - Les enjeux d'accès aux liquidités et aux terres agricoles sont parmi les plus importants, d'autant plus pour les femmes qui démarrent leur entreprise et d'autant plus en agriculture de proximité.
 - Le nombre de formations continues dispensées par le Collectif de formation agricole de Chaudière-Appalaches est parmi les plus élevés au Québec.
-

Bloc 6 : Secteur agroforestier

À SAVOIR

On fait la distinction entre un propriétaire forestier et un producteur forestier (qui doit détenir le certificat de producteur forestier pour avoir accès aux programmes disponibles). Pour se faire, le propriétaire désireux de devenir un producteur doit posséder une superficie à vocation forestière d'au moins 4 ha et détenir un plan d'aménagement forestier rédigé sous la supervision d'un ingénieur forestier.

Une forêt nourricière est un concept plus complet que le terme Produits forestiers non ligneux. Ainsi, une forêt nourricière peut inclure des activités de cueillette, mais aussi de culture en milieu forestier. Par exemple, plusieurs expériences de culture de champignons (mycosylviculture) et de ginseng forestier ont eu lieu dans les dernières années au Québec.

6.1 Est-ce qu'il y a présence d'activités forestières sur votre territoire ?

Oui, selon le syndicat des propriétaires forestiers de la région de Québec, au cours des 5 dernières années, le nombre de propriétaires forestiers faisant de la mise en marché de bois dans la MRC de Lotbinière est sensiblement le même (en moyenne 416). Il en est de même pour les volumes mis en marché (93 535 m³). Le nombre de propriétaires de lots forestiers était de 3 987 propriétaires au 31 mars 2022 et de 3 812 au 31 mars 2020.⁶²

6.2 Avez-vous des terres publiques sur le territoire de votre MRC ?

Il y a 1 terre publique (la Forêt de la Seigneurie de Lotbinière) et 3 réserves écologiques sur le territoire (Lionel-Cinq-Mars, Pointe-Platon, rivière du Moulin). L'agriculture n'est pas permise dans les réserves écologiques. Des caractéristiques spécifiques à chaque écosystème sont intéressantes à noter : les champignons de la réserve Lionel-Cinq-Mars, l'écosystème rare de chênes rouges du Domaine-Joly-de-Lotbinière dans la réserve de Pointe-Platon et la prucheraie à pins blancs de la rivière du Moulin.

6.2.1 Si oui, est-ce que de l'agriculture y est faite ?

Il y aurait un bon potentiel acéricole dans les terres publiques de la Forêt de la Seigneurie de Lotbinière, qui est la terre forestière publique la plus importante en superficie (un peu plus de 160 km², soit 10 % de la superficie de la MRC) de toutes les basses terres du Saint-Laurent. Elle s'étend sur les territoires des municipalités de Leclercville, Saint-Édouard-de-Lotbinière, Val-Alain et Saint-Janvier-de-Joly. Une partie de ce potentiel est exploitée actuellement.

⁶² Information fournie par le biais d'un courriel par l'Agence régionale de mise en valeur des forêts privées de la Chaudière le 21 octobre 2022.

6.2.2 Est-ce que de la récolte de PNFL y est faite (incluant l'acériculture) ?

Oui, il y a des baux accordés pour l'acériculture. La Forêt de la Seigneurie de Lotbinière compte 54 cabanes à sucre, 2 081 ha d'érablière en exploitation et 517 ha d'érablière potentielle. Les champignons de la Réserve écologique Lionel-Cinq-Mars ont été répertoriés : « Plus de 214 espèces y ont été recensées entre octobre 2011 et septembre 2012. Les habitats les plus riches en nombre d'espèces se sont avérés être la Sapinière à érable rouge (55 espèces), la Prucheraie à sapin (41), la Sapinière à pruche (38) et la Sapinière à thuya (37).⁶³ 85 % des espèces se sont retrouvées dans 4 peuplements. Plus de 110 espèces, soit plus de 51 % de l'ensemble des espèces recensées dans la réserve, sont considérées peu communes (62) à rares (48) par les mycologues actifs au sein du site [Mycoquebec](#). Pour la récolte de PFNL sur les terres du domaine public, il y a une absence d'information à cet effet, nous empêchant de nous prononcer. Des activités individuelles ou avec les clubs mycologiques peuvent s'y dérouler, mais comme ces dernières ne nécessitent pas de permis, elles ne sont consignées nulle part.

6.3 Y a-t-il des moulins à scie ou des usines de transformation du bois sur votre territoire ?

Oui, il y aurait 6 entreprises qui œuvrent dans la transformation du bois, sur le territoire, comme en témoigne le [tableau 30](#). Il n'y aurait qu'une scierie sur le territoire de la MRC, soit Scierie Lauzé inc., à Saint-Édouard-de-Lotbinière. L'entreprise ferait du bois de sciage, des copeaux de bois, des planches de revêtement intérieur et extérieur en bois.⁶⁴

Tableau 30 : Entreprises liées à la transformation du bois dans la MRC

Secteur d'activité	Nom et localisation	Services
Manufacturière	Scierie Lauzé inc. (Saint-Édouard-de-Lotbinière)	Bois de sciage brut, vert, carré, raboté (épinette, pin, sapin, pruche). Copeaux de bois. Écorce et bran de scie. Revêtement intérieur et extérieur.
	Scierie René Bergeron enr. (Saint-Flavien)	Planage et sciage du bois. Fin de semaine seulement.
	RIP-O-BEC inc. (Saint-Apollinaire)	Production et fabrication de <i>ripe</i> de bois à partir de pins et d'épinettes vierges.
Forêt	Forestier G.S. (Saint-Édouard-de-Lotbinière)	Exploitation forestière, scierie mobile et vente de bois.
Construction	Scierie mobile Lotbinière (Saint-Flavien)	Sciage de bois à domicile.
Services-conseils	Scierie mobile J.S. enr. (Saint-Apollinaire)	Sciage de bois à domicile, commerce du bois.

Source : Répertoire des entreprises de la MRC de Lotbinière

⁶³ PELLETIER, Georges. Les champignons de la Réserve écologique Lionel-Cinq-Mars, ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs, Gouvernement du Québec, novembre 2013.

https://www.mrcotbiniere.org/wp-content/uploads/2017/06/champignons_reserve_ecologique_Lionel_Cinq_Mars.pdf

⁶⁴ Extraction du répertoire de l'ICRIQ au 19 août 2022



6.4 Y a-t-il une filière mycologique ou des initiatives liées à la mycologie sur votre territoire (ex. : autocueillette, interprétation, récréotourisme, etc.) ?

Bien qu'il n'y ait pas de filière mycologique structurée sur le territoire, des activités d'identification de champignons ont eu lieu dans les dernières années. À titre d'exemple, un premier Bioblitz⁶⁵ s'est tenu en 2018, pour lequel une soixantaine de participants ont participé. Organisé par l'Organisme de bassins versants (OBV) de la zone du Chêne, les Amis de la Forêt de la Seigneurie de Lotbinière et la MRC de Lotbinière, en collaboration avec le Cercle des mycologues amateurs de Québec. Un total de 121 espèces de champignons a pu être recensé, dont 6 espèces rares et 2 espèces très rares. Un expert présent lors de cette activité a mentionné que « la Forêt de la Seigneurie de Lotbinière est sans aucun doute un site exceptionnel quant à la diversité des forêts et, conséquemment, à la diversité des champignons qu'on y retrouve⁶⁶ ». Un autre Bioblitz s'est tenu en septembre 2022, qui a réuni quelque 150 participants. En 2019, le Club des amateurs de champignons de Sainte-Croix a organisé une activité de cueillette de champignons. Monsieur Fortin, un spécialiste des champignons, a indiqué que « Lotbinière est un endroit favorable pour la croissance de champignons, parce qu'on trouve des forêts de chênes. C'est très propice au développement des comestibles. On ne retrouve pas beaucoup de ce genre de forêt ailleurs au Québec. C'est très particulier à la région⁶⁷ ».

6.5 Est-ce qu'il existe des initiatives de forêts nourricières sur votre territoire ? Si oui, où sont-elles situées ? Qui en sont les instigateurs ?

À SAVOIR

Une forêt nourricière est un concept plus complet que le terme « Produits forestiers non ligneux ». Ainsi, une forêt nourricière peut inclure des activités de cueillette, mais aussi de culture en milieu forestier. Plusieurs expériences de culture de champignons (mycosylviculture) et de ginseng forestier ont eu lieu récemment au Québec.

Oui, il y a un seul boisé nourricier sur le territoire, soit celui géré par les Moissonneurs solidaires (organisme Défi Jeunesse). Il s'agit d'une ferme maraîchère qui permet la réinsertion sociale de jeunes hommes en difficulté. En automne 2014, grâce à une subvention par le programme Arbres comestibles d'Arbres Canada et en partenariat avec l'Association forestière des deux rives (AF2R), un boisé nourricier a été planté. Il fait environ 1 730 mètres carrés. Les récoltes qui y sont faites servent à approvisionner les banques alimentaires. Le boisé est aussi ouvert au public à des fins de sensibilisation et d'interprétation.⁶⁸

⁶⁵ Un Bioblitz est un exercice d'identification d'espèces in situ, dans la nature.

⁶⁶ Organisme de bassins versants de la zone du Chêne, Bioblitz sur les champignons, 2022.
<https://admin.robvq.qc.ca/uploads/b4c01e602d57b6e3280b7a7833d42b01.pdf>

⁶⁷ Le peuple Lotbinière, Partir à la découverte des champignons, 14 août 2019.
https://www.lepeuplelotbiniere.ca/1120/Soci%C3%A9t%C3%A9_.html?id=61299

⁶⁸ OLIVIER, Alain. Établissement d'un répertoire des forêts nourricières collectives modèles du Québec, Mémoire, juin 2019.
https://giraf.fsaa.ulaval.ca/fileadmin/Fichiers/Publications/dufour-larrivee_c_2019.pdf



Faits saillants et analyse du Bloc 6 : secteur agroforestier

- Il y a une terre publique (la Forêt de la Seigneurie de Lotbinière) et 3 réserves écologiques sur le territoire (Lionel-Cinq-Mars, Pointe-Platon, rivière du Moulin). L'agriculture n'est pas permise dans les réserves écologiques.
- Il y a un bon potentiel acéricole dans les terres publiques de la Forêt de la Seigneurie de Lotbinière et une partie de celui-ci est exploité présentement.
- La Forêt de la Seigneurie de Lotbinière compte 54 cabanes à sucre, 2 081 ha d'érablière en exploitation et 517 ha d'érablière potentielle.
- Plus de 214 espèces de champignons ont été répertoriés dans la Réserve écologique Lionel-Cinq-Mars, dont 48 espèces rares. Des activités d'identification de champignons et de sensibilisation sont organisées sur le territoire de la MRC par différents clubs de mycologues.
- Il y a 6 entreprises liées à la transformation du bois dans la MRC.
- À notre connaissance, il y aurait un boisé nourricier sur le territoire, soit celui géré par les Moissonneurs solidaires (organisme Défi Jeunesse).

Bloc 7 : Agroenvironnement et changements climatiques

7.1 Quels seront les impacts attendus sur les productions végétales et animales de votre région à l'horizon 2050 ?⁶⁹

À SAVOIR

Agriclimat est une démarche initiée par les producteurs agricoles du Québec dans le but de mieux comprendre les changements climatiques en agriculture et de mettre en œuvre les meilleurs moyens d'y faire face. Dans le cadre de la phase 2 (2021-2024) du projet, les fermes pilotes et les conseillers travailleront de pair sur 3 aspects : l'adaptation de l'entreprise au climat futur, la diminution des émissions de gaz à effet de serre (GES) et l'augmentation de la séquestration du carbone. Au terme des 3 ans du projet, cette démarche sera disponible à tous les producteurs et conseillers agricoles du Québec (UPA, 2022).

Selon le scénario établi par la démarche Agriclimat pour la région de Chaudière-Appalaches pour l'horizon de 2050, la température moyenne annuelle de Chaudière-Appalaches aura augmenté d'environ 2,8 degrés Celsius. Les précipitations totales annuelles seront en hausse de près de 75 mm, par rapport aux valeurs observées historiquement.

Les changements attendus pourraient avoir les impacts suivants sur l'agriculture de la région :

- La hausse des précipitations attendue l'automne, l'hiver et le printemps, davantage sous forme liquide, risque d'accroître l'érosion des sols et la dégradation de la qualité de l'eau, empêchant certains producteurs d'accéder à leur terre agricole;
- La diminution du couvert de neige ainsi que l'alternance de pluie et de neige pourraient accentuer les risques pour la survie des plantes pérennes (fourrages et petits fruits) et des cultures d'automne. En raison de l'augmentation des épisodes de gel-dégel en hiver, accompagnés de pluie, le poids de la neige et de la glace sur les bâtiments pourrait être important certaines années;
- La hausse des températures l'hiver pourrait augmenter la survie des insectes ravageurs des cultures, mais aussi des parasites des animaux. Dans certains types d'élevage, les redoux hivernaux pourraient entraîner davantage de problématiques d'humidité et de maladies pulmonaires pour les animaux;
- La saison hivernale où les sols sont gelés et permettent la réalisation de travaux forestiers serait raccourcie. La saison de production des érablières serait vraisemblablement devancée, mais de durée équivalente à celle observée en moyenne historiquement;

⁶⁹ Plan d'adaptation aux changements climatiques pour la région de Chaudière-Appalaches, https://agriclimat.ca/wp-content/uploads/2021/03/Agriclimat_Plan-adaptation_Chaudiere-Appalaches.pdf

- Au printemps, la hausse des températures aurait pour effet de devancer le démarrage de la croissance des végétaux. Les températures plus élevées se poursuivront plus longtemps à l'automne, allongeant la saison de croissance de plus de 22 jours;
- L'été, les épisodes de canicule seront plus fréquents, risquant de faire souffrir les animaux plus fréquemment de stress thermique, avec des conséquences sur leur productivité, voire leur survie, dans certains cas;
- Ces températures estivales élevées pourraient aussi être dommageables aux rendements des céréales de printemps et à la productivité de plusieurs cultures maraîchères et fruitières de climat frais (crucifères, fraises d'automne, etc.). Elles pourraient également amener des défis pour la gestion de la chaleur en sericulture;
- Finalement, la hausse des températures l'été aura pour effet d'augmenter les besoins en eau pour les plantes et les animaux. Or, les précipitations resteront identiques à celles observées historiquement durant cette saison; les épisodes de stress hydrique seront donc probablement plus fréquents.

7.1.1 Quelles sont les priorités d'adaptation régionale retenues dans le cadre du projet Agriclimat ?

Les priorités d'adaptation collective et des thèmes de projets qui pourraient être réalisés ont été définis pour la région. Ceux-ci sont basés sur les constats de la démarche qui sont rapportés dans le Plan d'Adaptation régional produit par la démarche d'Agriclimat⁷⁰. Les priorités d'adaptation collective et des thèmes de projets associés sont :

Priorité 1 : Améliorer la santé des sols et la gestion de l'eau à l'échelle de la ferme et du bassin versant

- Thèmes de projets proposés :
 - Développer des groupes d'échange et des vitrines en santé et couverture des sols;
 - Mettre en œuvre des actions collectives dans les bassins versants incluant les enjeux des changements climatiques.

Priorité 2 : Innover dans la gestion des plantes fourragères

- Thèmes de projets proposés :
 - Expérimenter en région différentes pratiques de cultures des plantes fourragères;
 - Promouvoir et étudier les bénéfices des pratiques de gestion de pâturage intensif.

⁷⁰ Une page complète est dédiée à chaque priorité, dans le Plan d'adaptation régional. On y indique pourquoi il est important de s'en préoccuper et quels sont les risques de dégradation de la qualité de l'eau.



Priorité 3 : Mettre en œuvre des solutions pour éviter les pénuries d'eau

- Thèmes de projets proposés :
 - Accompagner les producteurs pour la réalisation de diagnostics des besoins et ressources en eau;
 - Accompagner les producteurs dans la mise en place de pratiques d'irrigation durables.

Priorité 4 : Se préparer aux épisodes de canicule répétés en production animale

- Thème de projets proposés :
 - Développer des services-conseils indépendants sur le contrôle des conditions ambiantes dans les bâtiments;
 - Communiquer davantage d'information sur le rôle des arbres et des ombrières pour créer des microclimats plus frais en été.

Priorité 5 : Accompagner les entreprises les plus vulnérables

- Thème de projet proposé :
 - Accompagner les entreprises pour qu'elles puissent investir dans l'adaptation en coordonnant et en diffusant davantage l'information concernant les sources de financement disponibles pour soutenir l'adaptation.

7.1.2 Où est situé le projet-pilote d'Agriclimat dans votre région et quelles productions concerne-t-il?

En Chaudière-Appalaches, il y a 4 fermes-pilotes, sur un total de 37 pour la province. Il y a une ferme dans Lotbinière, en production porcine, à Saint-Narcisse-de-Beaurivage.⁷¹

7.2 Quelles sont les actions prévues pour votre région, dans le cadre du Plan d'action régional d'agriculture durable 2021-2025 du MAPAQ?

Le Plan d'agriculture durable (PAD) du MAPAQ mobilisera de nombreux intervenants qui travailleront sur les pistes d'actions qui viseront des interventions sur les exploitations agricoles. Deux pistes d'actions peuvent être prioritaires pour la MRC qui pourrait, dans le respect de ses rôles et responsabilités et de ses ressources existantes, mettre en œuvre des actions pour améliorer la biodiversité et soutenir le partage d'informations entre les producteurs agricoles. À titre d'exemple, plusieurs municipalités du Québec ont demandé aux citoyens de ne pas tondre leur pelouse pendant le mois de mai, pour favoriser les pollinisateurs. La MRC pourrait avoir une réflexion à cet égard. Elle pourrait aussi profiter des activités régulières de Goûtez Lotbinière pour poursuivre la sensibilisation à l'importance de s'adapter aux changements climatiques.

⁷¹ Quatre fermes pilotes en Chaudière-Appalaches contre les changements climatiques, CMATV, 9 décembre 2021.
<https://cmatv.ca/quatre-fermes-pilotes-en-chaudiere-appalaches-contre-les-changements-climatiques-2021-12-09/>



Les actions régionales ainsi que les sous-actions prévues au PAD sont⁷² :

- Réduire l'utilisation des pesticides dans les grandes cultures et en horticulture;
- Travail par micro-bassin versant ou par sous-groupes de producteurs afin de favoriser une gestion intégrée des pesticides;
- Promotion de l'agriculture raisonnée parmi les producteurs de grandes cultures;
- Augmenter la teneur en matière organique des sols;
- Accompagnement des producteurs dans la mise en place de rotations de cultures diversifiées;
- Améliorer la biodiversité;
- Coordination des projets d'aménagement de plantations brise-vents qui touchent à la fois le contrôle de l'érosion éolienne des terres agricoles et l'amélioration de la biodiversité;
- Coordination des projets d'aménagements des berges et des corridors fauniques dans les bassins versants prioritaires (Boyer, Le Bras, Niagarette, etc.);
- Optimiser la gestion de l'eau dans les grandes cultures, dans les fourrages et en horticulture;
- Réalisation d'activités avec les caravanes (quantité et qualité de l'eau);
- Mise en place de vitrines de démonstration d'aménagements favorisant la santé des cours d'eau;
- Augmenter la superficie des sols protégés en hiver;
- Formation et accompagnement des producteurs agricoles en ce qui a trait à l'intégration des cultures de couverture et d'engrais verts dans tous les secteurs de production;
- Accompagnement des entreprises pour favoriser les travaux de sols qui laissent plus de 30 % de résidus de culture;
- Améliorer la gestion des matières fertilisantes azotées et réduire leur utilisation;
- Mise en place d'un suivi pour évaluer la compaction des sols lors des chantiers et réalisation de journées d'information;
- Optimisation de l'utilisation des outils de suivi pour l'azote dans le sol;
- Soutenir le partage d'informations entre les producteurs agricoles;
- Mise en place de cohortes d'entreprises visant à travailler sur un aspect environnemental lié à un objectif du PAD.

⁷² Agir, pour une agriculture durable : Plan 2020-2030, Plan d'action régionaux 2021-2025, Gouvernement du Québec, 2021.
https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/adm/min/agriculture-pecheries-alimentation/publications-adm/dossier/plan_agriculture_durable/PL_action_regionaux_PAD_MAPAQ.pdf?1644522279



7.3 Est-ce que votre région faisait partie du projet radEAU (visant à obtenir un état de situation clair, à l'échelle régionale, des besoins et disponibilités en eau des différents usagers (agricole, ICI, résidentiel) ?

Oui, Chaudière-Appalaches était l'une des 5 régions à l'étude pour le projet radEAU. La première phase a débuté en 2016. Les principaux constats du projet sont :

- Peu-pas d'enjeux liés aux eaux de surface
- Problème localisé d'eau souterraine (enjeu de puits — exemple : implantation à Saint-Isidore et contrainte dans l'usage des terres agricoles)

Au sujet de l'agriculture, il est noté : *Que pour la région de Chaudière-Appalaches « la concentration élevée de production animale et la présence de nombreux terrains de golf suscitent des inquiétudes au plan de la qualité des sources d'eau de surface (Parent et Anctil, 2012) » et que « les rencontres régionales ont particulièrement mis en relief des préoccupations d'approvisionnement en eau potable de qualité, en lien avec les activités d'épandage d'engrais de ferme et de pesticides. »*

7.3.1 Si oui, quels sont les principaux besoins identifiés pour les usagers agricoles en Chaudière-Appalaches ?

Le secteur agricole consommerait 26 % de la consommation totale en eau — desquels proviendraient 17 % d'eau de surface et 83 % d'eau souterraine. Il s'agit du troisième secteur en importance après le secteur résidentiel (44 %) et les industries, commerces, institutions (ICI) (27 %). La consommation d'eau pour le secteur agricole se répartit ainsi :

- 11,3 % piscicole;
- 18,3 % production végétale;
- 70,4 % production animale.

C'est pour l'alimentation animale que l'eau provient majoritairement de source souterraine (90,8 %). La transformation alimentaire fait partie des principaux préleveurs industriels d'eau hors réseau, en 2015, avec 23 % du volume prélevé. Les prélèvements d'eau de surface en milieu agricole dans la région restent modestes et demeurent sous la barre des 50 à 250 m³/an-km². Les changements climatiques nécessiteront une hausse de la demande en eau pour l'agriculture, car le déficit hydrique sera plus sévère. Différents bilans hydriques ont été imaginés en fonction de scénarios composés de différentes variables. Il est possible de les consulter [en ligne](#). Il est intéressant de noter le système hydroagricole en circuit fermé de la ferme Canneberges Ataboica, qui permettra à la ferme d'être résiliente face à la raréfaction de la ressource en eau.

7.4 Combien de demandes d'aide financière ont-elles été adressées au Réseau Agriconseils par année, par type de demande, pour des pratiques en agroenvironnement dans votre MRC ? Est-ce que cela représente une hausse ou une diminution par rapport aux autres années ?

Le nombre de contrats en agroenvironnement a augmenté, si l'on compare 2021-2022 et 2019-2020. Les sommes investies sont aussi plus élevées. Cette augmentation du nombre de contrats et des sommes investies se constate aussi dans les plans de transfert de fermes.

Tableau 31 : Contrats et montants accordés par le Réseau Agriconseils pour les années de référence 2019-2020, 2020-2021 et 2021-2022 dans la MRC de Lotbinière

	Nombre de contrats en agroenvironnement	Sommes investies en agroenvironnement (\$)
2019-2020	274	386 067,02
2020-2021	284	484 043,09
2021-2022	282	464 298,22

Source : Agriconseils, 2022

7.5 La réglementation municipale sur les bandes riveraines a-t-elle évoluée depuis votre dernier PDZA ?

Depuis 2018, une nouvelle responsabilité a été confiée aux MRC, soit celle d'élaborer et mettre en œuvre un plan régional des milieux humides et hydriques (PRMHH) à l'échelle des bassins versants.

C'est dans cette optique qu'en 2019, les 10 territoires de la région de Chaudière-Appalaches ont organisé une série de visites guidées pour faire découvrir les milieux humides et hydriques exceptionnels aux élus et aux citoyens de la région.⁷³ Le PRMHH est donc en cours d'élaboration.

⁷³ Plan régional des milieux humides et hydriques de la Chaudière-Appalaches, 2021. <https://www.prmhh-ca.info/>



7.6 Y a-t-il déjà une organisation qui récompense les bons coups des producteurs agricoles en agroenvironnement (exemple : votre MRC ou le conseil régional de l'environnement) ?

L'OBV de la zone du Chêne a lancé les « producteurs de bons coups⁷⁴ », en 2019. Le projet visait à recenser des aménagements et pratiques agroenvironnementales pendant 3 ans (jusqu'en 2022). Un recueil de bons coups a été élaboré, une cartographie interactive et des fiches individuelles pour chaque producteur de bons coups. En février 2022, ils étaient au nombre de 62 producteurs, pour un total de 200 bons coups. L'OBV de la zone du Chêne a installé 49 panneaux d'identification et 32 panneaux explicatifs, a réalisé 5 balado-diffusions et 9 capsules vidéo. Les panneaux permettent de trouver rapidement quels types de bons coups sont mis en place. Les bons coups ont été recensés en 7 catégories :

- Haies brise-vent (35)
- Bandes riveraines (24)
- Conservation des sols (53)
- Aménagement faunique (17)
- Aménagement hydroagricole (15)
- Gestion des pesticides (13)
- Étiquette de production (27)

N.B. Un producteur peut se trouver dans plus d'une catégorie.

La Société d'assurance-dépôts du Canada (SADC) de Lotbinière, instauré en 2014, reconnaît à tous les 2 ans les efforts et les actions responsables des entreprises situées sur le territoire, de par le concours en développement durable. La MRC est partenaire de ce projet. En 2021, la SADC a mis en lumière l'adaptabilité des entreprises. Dans la catégorie *30 employés et moins*, c'est la Ferme pédagogique Marichel, de Sainte-Agathe-de-Lotbinière, qui a été récompensée.⁷⁵ Le Fonds Écoleader, qui octroie des subventions aux entreprises prêtes à adopter des pratiques écoresponsables et des technologies propres, documente aussi les bons coups des entreprises en matière d'environnement et de développement durable.

⁷⁴ Organisme de bassins versants de la zone du Chêne, Producteurs de bons coups Agroenvironnement en Lotbinière : Mettre en lumière les bonnes pratiques de nos producteurs, 2022. <https://www.obvduchene.org/bonscoups/>

⁷⁵ Le Peuple de Lotbinière, <https://www.lepeuplelotbiniere.ca/1079/Affaires.html?id=83128>

7.7 Le(s) Plan(s) directeur(s) de l'eau (PDE) a-t-il (ont-ils) été mis à jour depuis le dernier PDZA ?

D'abord, notons que dans le premier PDZA, l'érosion des sols et la dégradation de la qualité de l'eau de surface de la MRC étaient identifiées comme une problématique connue et importante. On y notait que la gestion des eaux de ruissellement est un élément fondamental à prioriser pour le maintien d'écosystèmes de qualité et le développement sans contrainte de l'agriculture.

Il y a 3 bassins versants sur le territoire de la MRC : celui du Chêne, celui de la rivière Chaudière (COBARIC) et celui de la zone Bécancour (GROBEC). C'est dans le bassin versant de la rivière du Chêne que se trouve la majorité du territoire de Lotbinière.

7.7.1 Quels sont les principaux secteurs où la qualité de l'eau est affectée principalement par l'agriculture ?

Le PDE de l'OBV de la zone du Chêne date de 2015 et n'a donc pas été mis à jour depuis. À noter qu'une première version de la mise à jour du PDE est à remettre le 1er mars 2024 selon la convention avec le MELCCFP. Des extraits du PDE ont été ressortis pour permettre de résumer rapidement la situation à l'égard de l'impact de l'agriculture sur le territoire⁷⁶ :

« Le bassin versant de la rivière du Chêne est occupé à 27 % par l'agriculture, 64 % par la forêt et 5 % par la zone urbaine. L'agriculture est surtout concentrée dans le sous-bassin versant de la rivière du Bois Clair vers l'embouchure, dans l'amont du sous-bassin versant de la rivière Huron (vers Laurier-Station et Saint-Flavien) et dans l'amont du bassin de la rivière du Chêne, vers Sainte-Agathe-de-Lotbinière. Treize municipalités sont présentes dans ce bassin.

L'apport en coliformes fécaux (CF) du milieu agricole est sans contredit un apport important. Selon les données physico-chimiques, l'un des bassins versants touchés par cette hausse des concentrations en CF est celui de la rivière du Bois Clair. Il est important de souligner que, de façon générale, le sous-bassin versant de la rivière du Bois Clair a été ciblé comme étant le bassin versant ayant la qualité de l'eau la plus dégradée dans l'ensemble de la zone du Chêne selon l'Indice Diatomées de l'Est du Canada (IDEC) (Partie 1, Tableau 1-9, p. 1-29). Ce bassin, à 68 % agricole, est un grand producteur de céréales (47 % de sa production végétale), mais aussi animalier (56 % porcs, 38 % bovins) (Partie 1, p. 1-145). Ceci implique une forte production de fumier, lisiers et autres engrais naturels et par conséquent, une source importante de CF, par l'entremise du ruissellement, dans les cours d'eau du bassin versant. Malgré l'absence de donnée précise pour ce bassin, il est possible de supposer (tel qu'il a été spécifié pour l'ensemble de la zone du Chêne) qu'il persiste encore des structures d'entreposage de fumier non étanches et non adéquates, ou encore des animaux qui ont encore accès au cours d'eau dans ce bassin (Partie 1, p. 1-83). Pour l'ensemble de ces raisons, le bassin versant de la rivière du Bois Clair constitue une source importante d'apport en coliformes fécaux provenant du milieu agricole dans le bassin versant de la rivière du Chêne. »

⁷⁶ PDE de l'OBV de la zone du Chêne, <https://www.obvduchene.org/pde/>

Les causes de contamination pour le bassin versant de la rivière Beaudet étaient pour le moment non identifiées, même si l'on présume que l'apport du milieu agricole, qui occupe 43 % du bassin versant, contribue à l'apport en CF.

Certaines pratiques comme l'implantation de cultures à grand interligne et le travail du sol qui le rend à nu peuvent augmenter les risques d'érosion :

« L'expansion des cultures à grand interligne, comme le maïs ou le soya augmente les risques d'érosion et favorise le transport de sédiments et de phosphore vers les eaux de surface par ruissellement (Gasser et al, 2010). Il en résulte une présence de matières en suspension et de sédimentation dans les cours d'eau (Canards illimités, 2004). La présence de cultures à grand interligne confère également un faible couvert végétal au sol, ce qui accentue le phénomène d'érosion. Selon Gangbazo et *al.*, 1996 « sur une base annuelle, les cultures de maïs ont perdu 5 fois plus d'azote, 30 % plus d'azote ammoniacal et 6 fois plus de nitrates que les prairies ».

Par ailleurs, tel que le mentionne le Centre de référence en Agriculture et Agroalimentaire du Québec (CRAAQ), la plupart des cultures annuelles dédiées (maïs-grain, canola, triticales, millet et sorgho sucré, chanvre) sont fertilisées avec des quantités modérées, sinon élevées d'azote. L'usage d'importantes quantités d'engrais azotés dans le maïs serait responsable de la détérioration de la qualité des eaux.

Enfin, les cultures annuelles nécessitent un travail du sol en vue d'un ensemencement. Le travail du sol régulier implique l'utilisation de machineries lourdes et peut entraîner une compaction des sols. La perméabilité du sol est alors diminuée, favorisant le ruissellement. Le passage répétitif de la machinerie amène également la création d'une semelle de labour qui joue le même rôle qu'une couche gleyifiée⁷⁷ (Désautels, M., Gravel, B., 2003). Pour finir, comme l'a démontré Gangbazo et *al.* (1996), les traces de roues dans les champs augmentent de 26 % le taux de ruissellement.

Dans la zone du Chêne, les plus grandes superficies de cultures de soya se situent dans les sous bassins versants du secteur Fleuve ainsi que dans les sous-bassins versants des rivières du Bois Clair et Henri. Les plus grandes superficies de cultures de maïs sont localisées dans les sous-bassins versants du secteur Fleuve ainsi que dans les sous-bassins versants des rivières du Bois Clair et Huron (Partie 1, Tableau 1-33, p. 1-85 et Figure 1-29, p. 1-86).

Il apparaît donc cohérent que les sous-bassins versants présentant les plus grandes cultures en maïs présentent également les plus hautes concentrations en phosphore total et azote dans les cours d'eau.⁷⁸ »

⁷⁷ <https://www.aquaportail.com/definition-5794-gleyification.html>

⁷⁸ Diagnostic du PDE, OBV de la zone du Chêne

Pour ce qui est du bassin versant de la rivière Chaudière (*COBARIC*)⁷⁹ le PDE a été adopté en 2014.⁸⁰ Le prochain sera adopté en 2024. 23 % du territoire du bassin versant est occupé par une fonction agricole. Les zones agricoles sont majoritairement situées dans la Basse-Chaudière et la Moyenne-Chaudière, particulièrement sur la rive ouest de la rivière Chaudière. On en retrouve également dans la Haute-Chaudière, quoiqu'en plus faible proportion. Au niveau de la pression au niveau de la densité animale, ce sont les sous-bassins versants des rivières Bras d'Henri et Îles Brûlées qui subissent les plus fortes pressions agricoles.

7.8 Quelles sont les actions qui ont été entreprises depuis le dernier PDZA pour diminuer l'impact de l'agriculture dans le bassin versant ?

Rappelons qu'en matière d'environnement, la MRC avait inclus, dans sa vision du PDZA, pour une agriculture verte : des pratiques agroenvironnementales exemplaires contribuant au maintien d'un cadre de vie de haute qualité et permettant de produire plus en produisant mieux (agriculture durable).

7.8.1 Est-ce que c'est la MRC ou les municipalités qui doivent s'en occuper ?

La MRC détient une politique de gestion des cours d'eau depuis 2006. Le coordonnateur régional des cours d'eau, nommé par la MRC et la ou les personnes désignées au niveau local en vertu d'une entente conclue entre la MRC et la municipalité locale, sont les personnes responsables de la gestion des cours d'eau. L'inspecteur municipal fait les premières démarches, soient le formulaire du demandeur et un rapport d'inspection, pour cerner la problématique. Ensuite, le tout est transmis à la MRC avec une résolution du conseil municipal, puis le dossier est ouvert. Les travaux se répartissent en 3 types :

- Travaux de nettoyage et d'enlèvement des obstructions et nuisances
- Travaux d'entretien
- Travaux d'aménagement

7.8.2 Comment est faite la priorisation des demandes d'entretien ?

Avant le changement de procédure, entre 40 et 60 dossiers pouvaient être traités par année, avec un délai en 6 mois à 1 an et demi de la demande d'entretien. Avec le changement de réglementation au niveau du ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP) et les procédures administratives qui sont plus lourdes, les travaux autorisés sont plus restreints ou du moins nécessitent plus de justification avant d'entreprendre des travaux. L'équipe possède l'expertise et l'expérience, mais le parcours est beaucoup plus complexe avant d'avoir les autorisations.

⁷⁹ Portrait du PDE du COBARIC. https://cobaric.qc.ca/wp-content/uploads/2016/02/COBARIC_PDE-final2.pdf

⁸⁰ PDE de COBARIC — bassin versant de la rivière Chaudière,
https://cobaric.qc.ca/wp-content/uploads/2016/02/COBARIC_PDE-final2.pdf



7.8.3 Comment sont répartis les frais ?

La politique indique que « sauf à l'égard des travaux de nettoyage et d'enlèvement des obstructions et nuisances décrites à la section 5.1 et sous réserve d'une entente formelle avec une municipalité locale à l'égard de la gestion des travaux d'entretien ou d'aménagement dans un cours d'eau en vertu de la section 6, le paiement de tous les coûts reliés aux travaux dans un cours d'eau est effectué par la MRC⁸¹ ». Il est également indiqué que « de façon générale, le MAPAQ exige d'obtenir une copie des différents actes réglementaires, incluant le règlement d'imposition de la tarification, avant de procéder au remboursement⁸² des producteurs agricoles du paiement de cette taxe foncière, de sorte que le défaut de respecter cette procédure peut entraîner un refus de paiement par le MAPAQ, pouvant avoir des conséquences importantes pour les municipalités locales. Il n'y a pas de frais pour l'installation d'un ponceau permanent ou temporaire de moins de 4 mètres de diamètre pour plusieurs usages, dont l'usage agricole.

7.9 Est-ce que des actions en économie circulaire spécifiques au secteur agroalimentaire ont été mises en place depuis le dernier PDZA ?

Dans Chaudière-Appalaches, il y a 2 ressources qui sont dédiées à l'économie circulaire dans le cadre du projet Économie circulaire Beauce-Appalaches-Lotbinière. Leur zone d'intervention comprend les MRC suivantes : Robert-Cliche, Beauce-Sartigan, Nouvelle-Beauce, des Appalaches et Lotbinière. Leur mandat consiste à « accompagner les entrepreneurs dans la recherche de partenariats afin de trouver des débouchés à leurs résidus, développer des produits écoresponsables, ou simplement accroître les efforts afin de diminuer les matières qu'ils envoient vers les sites d'enfouissement⁸³ ». Dans ce cadre, le projet-pilote de recyclage des plastiques agricoles, débuté en 2021, permet aux agriculteurs de réduire la quantité de matières plastiques qu'ils envoient à l'enfouissement. AgriRECUP organise ces projets-pilotes depuis 2019, en collaboration avec les MRC désireuses de s'impliquer. Le tout est sur une base volontaire, car les MRC n'ont pas d'obligation en ce sens, par le gouvernement. Le 13 octobre 2021, le gouvernement du Québec « a annoncé que les plastiques agricoles seront assujettis au principe de la responsabilité élargie des producteurs (REP). Cela obligera les fabricants et les premiers fournisseurs des plastiques assujettis à financer la récupération et la valorisation de ces plastiques⁸⁴ ». Toutefois, à ce jour, cette obligation n'est pas encore en vigueur et c'est pourquoi des MRC s'impliquent dès lors pour stimuler la récupération de plastiques agricoles sur leur territoire. Une vidéo a également été réalisée, en partenariat avec l'UPA Chaudière-Appalaches, sur la récupération des plastiques agricoles. En 2020, 390,5 tonnes avaient été récupérées et 654 l'ont été en 2021. Uniquement en Chaudière-Appalaches, il s'agit de 281 tonnes récupérées, soit une hausse de 16,6 % par rapport à

⁸¹ Politique de gestion des cours d'eau,

https://www.mrclobiniere.org/wp-content/uploads/2017/06/politique_gestion_cours_eau.pdf

⁸² La politique notait, en 2006, « sous réserve des modifications qui pourraient être prochainement apportées au régime de remboursement de taxes foncières des producteurs agricoles ». Des modifications ont certainement eu lieu et le texte de la Politique d'aménagement des cours d'eau mériterait probablement d'être mis à jour.

⁸³ <https://www.courrierfrontenac.qc.ca/actualite/cinq-mrc-sunissent-dans-un-projet-deconomie-circulaire/>

⁸⁴ AgriRECUP, Projet pilote de récupération et de valorisation des plastiques agricoles au Québec, 2021. <https://agrirecup.ca/projet-pilote-de-recuperation-et-de-valorisation-des-plastiques-agricoles-au-quebec/>



2020. La MRC de Lotbinière a récupéré 9,8 tonnes de tubulures en 2021.⁸⁵ Le tri et le nettoyage de ces matières incombent aux agriculteurs qui doivent ensuite les apporter à un point de collecte désigné. Le ramassage ne se fait donc pas à la ferme. Le projet-pilote a émergé du constat selon lequel quelque 11 000 tonnes de plastique à usage unique sont utilisées chaque année sur les fermes de la province. Plus de la moitié de ces plastiques servent à l’emballage et à la conservation du foin et de l’ensilage.⁸⁶ L’écocentre de Saint-Flavien et la Coopérative Avantis de Saint-Narcisse- de-Beaurivage sont les 2 points de dépôts dans la MRC. Les matières récupérées sont les pellicules, les bâches et les sacs silos. La collecte de décembre 2021 a permis de récolter 4,5 tonnes métriques pour l’ensemble du territoire⁸⁷ et celle de mars 2022 se chiffre à 3,4 tonnes métriques seulement à Saint-Flavien. Le territoire desservi par MRC de Lotbinière détient encore la majorité du tonnage de Chaudière-Appalaches.

L’objectif de la MRC est de récupérer 70 % du plastique à usage unique utilisé sur le territoire. Elle désire finaliser la création d’un cahier de charge unique pour les centres de traitement. Dans le bilan du Plan de gestion des matières résiduelles du 30 juin 2022, on note que la Régie de gestion des matières résiduelles de Beaurivage (6 municipalités) a renouvelé son contrat avec le centre de tri VIA à Lévis, qui n’accepte pas le plastique agricole; une sensibilisation avait été faite auprès des élus pour qu’ils choisissent un centre de tri acceptant le plastique agricole. 7 autres municipalités ont également un contrat avec le même centre de tri. 8 municipalités offrent la collecte du plastique agricole via un contrat avec Gaudreau Environnement. Il n’y a pas encore eu d’atelier de maillage spécifique au secteur agroalimentaire, mais cette action est prévue pour décembre 2022. Un gabarit d’atelier de maillage a d’ailleurs été préparé pour répondre aux problématiques agroalimentaires. Cet atelier de maillage devrait se tenir dans les 5 MRC participantes au projet d’économie circulaire. Un maillage a notamment été réalisé entre les entreprises Néoxis (Lotbinière) et Nutrigène (Nouvelle-Beauce). L’entreprise de Lotbinière est spécialisée en entomoculture (production de ténébrions) et utilise désormais la farine de la meunerie Nutrigène pour nourrir ses larves.⁸⁸ Quelques microbrasseries offriraient également leurs drêches de bière à des producteurs de bovins. Outre cette symbiose qui commence à générer des maillages sur le territoire, 2 autres projets d’économie circulaire sont en place, soit la récupération de tubulures usagées et la récupération de plastiques agricoles.

7.10 Y a-t-il du financement spécifique aux entreprises désireuses de s’engager dans la voie du développement durable ?

Le financement du Fonds Écoleader permet aux entreprises de réaliser des études de faisabilité et des plans d’action concrets pour l’adoption de pratiques écoresponsables et des technologies propres. Il peut notamment s’agir, en matière d’agriculture, d’évaluer la possibilité d’utiliser des énergies renouvelables pour chauffer les bâtiments (panneaux solaires, biomasse, etc.).

⁸⁵ Récupération record de tubulures chez Environek, La voix du Sud, 7 mars 2022.

<https://www.lavoixdusud.com/agriculture/recuperation-record-de-tubulures-chez-environek/>

⁸⁶ AgriRECUP, Projet pilote de récupération et de valorisation des plastiques agricoles au Québec, 2021.

<https://agrirecup.ca/projet-pilote-de-recuperation-et-de-valorisation-des-plastiques-agricoles-au-quebec/>

⁸⁷ Incluant Parisville, membre de la régie intermunicipale

⁸⁸ Création d’une symbiose industrielle en Chaudières-Appalaches, Québec circulaire, 2022.

<https://www.quebeccirculaire.org/articles/h/creation-d-une-symbiose-industrielle-en-chaudieres-appalaches.html>



Faits saillants et analyse du Bloc 7 : agroenvironnement et changements climatiques

- Le Plan d'agriculture durable du MAPAQ mobilisera de nombreux intervenants qui travailleront sur les pistes d'actions qui viseront des interventions sur les exploitations agricoles. Deux pistes d'actions peuvent être prioritaires pour la MRC qui pourrait, dans le respect de ses rôles et responsabilités et de ses ressources existantes, mettre en œuvre des actions pour améliorer la biodiversité et soutenir le partage d'informations entre les producteurs agricoles. À titre d'exemples, plusieurs municipalités du Québec ont demandé aux citoyens de ne pas tondre leur pelouse pendant le mois de mai, pour favoriser les pollinisateurs. La MRC pourrait avoir une réflexion à cet égard. Elle pourrait aussi profiter des activités régulières de Goûtez Lotbinière pour poursuivre la sensibilisation à l'importance de s'adapter aux changements climatiques.
- Le Plan d'adaptation aux changements climatiques (Agriclimat) : Dans la région, 2 priorités d'action collectives ont fait l'unanimité des participants du projet : améliorer la santé des sols et la gestion de l'eau. Le risque de manque d'eau pour l'abreuvement des animaux et l'irrigation des cultures a particulièrement retenu l'attention des producteurs et des intervenants, dans le cadre de 12 ateliers qui ont été organisés dans la région.
 - Plusieurs personnes ont soulevé le manque de connaissance des besoins et des ressources en eau. Pour y remédier, il a été suggéré qu'une gestion collective et durable de l'eau soit mise en place, puisqu'il s'agit d'une ressource partagée entre tous les usagers d'un même territoire.
 - La question prioritaire est de savoir comment accompagner les producteurs qui n'ont pas de ressources disponibles pour s'adapter (temps, argent, connaissances). Si l'on identifie la mesure de revenu de 150 000 \$ et moins, on constate que 404 entreprises, soit 52 %, pourraient avoir des capacités limitées d'investir dans des mesures d'adaptation. Des actions collectives devraient être menées pour accompagner ces producteurs.
 - Comme plusieurs ressources sont mobilisées à l'échelle régionale et provinciale autour du projet Agriclimat, les actions collectives du PDZA devraient intégrer ces 2 préoccupations, tout en respectant les rôles et responsabilités de la MRC.



- Le projet radEAU a montré que dans la région, il y a peu/pas d'enjeux liés aux eaux de surface, mais que le problème est du côté des eaux souterraines. Le secteur agricole consommerait 26 % de la consommation totale en eau — il s'agit du troisième secteur en importance après le secteur résidentiel (44 %) et les ICI (27 %). 70,4 % de la consommation en eau par le secteur agricole est destiné à la production animale, 18,3 % à la production végétale et 11,3 % à la pisciculture. Le projet Agriclimat mentionnait la nécessité d'effectuer une gestion globale de l'eau, comme il s'agit d'une ressource partagée. Notons aussi que les besoins en eau liés à la transformation alimentaire sont importants et qu'un approvisionnement inadéquat peut compromettre l'activité de l'entreprise (et des fournisseurs de ces entreprises). La transformation alimentaire fait partie des principaux préleveurs industriels d'eau hors réseau, en 2015, avec 23 % du volume prélevé.
- Les principales causes de contamination de CF — liées à l'agriculture — dans les rivières sont l'épandage de matières fertilisantes et les structures d'entreposage de fumier non étanches. Ces contaminations pourraient être diminuées en :
 - Régulant les problèmes de pollution ponctuelle (structure d'entreposage des fumiers non étanche, animaux aux cours d'eau);
 - Mieux gérer les apports en nutriments (surplus de fumier);
 - Favoriser l'augmentation du couvert végétal permanent (culture d'engrais vert, couverture du sol, bonification des bandes riveraines);
 - Aménager et maintenir des structures de rétention (bassin de rétention, fossés avaloirs, protection des milieux humides existants, création de milieux humides, etc.).
- Le PDE de l'OBV de la zone du Chêne notait que la culture du maïs et du soya avait des impacts considérables sur la qualité de l'eau, puisque ces cultures à grand interligne augmentent les risques d'érosion et favorisent le transport de sédiments et de phosphore vers les eaux de surface par ruissellement.
- Entre le moment où le PDE de l'OBV de la zone du Chêne a été adopté et les dernières données sur les productions végétales dans la MRC, donc environ 5 ans, on constate une diminution de 1 277 ha en fourrages et pâturages (des cultures pérennes qui demandent moins de travail du sol). Les céréales sont en augmentation de 2 483 ha sur le territoire. Le soya est la céréale la plus cultivée, suivie du maïs-grain et ex æquo, le blé pour l'alimentation animale et l'avoine. La tendance est donc à la hausse pour les cultures qui ont un impact sur la qualité de l'eau.
- Récompense des bons coups : L'OBV de la zone du Chêne a tenu un projet, entre 2019 et 2022, pour recenser des aménagements et pratiques agroenvironnementales chez les agriculteurs qui font partie du territoire du bassin versant. Ils ont recensé quelque

62 producteurs pour un total de 200 bons coups. Ceux-ci sont identifiés en bordure de chemin, ce qui permet de sensibiliser les citoyens à l'apport des producteurs agricoles en faveur de l'environnement, notamment pour l'aménagement de haies brise-vent, de bandes riveraines, d'aménagements faunique ou hydroagricole, la conservation des sols, la gestion des pesticides et l'étiquette de production.

- En matière de qualité de l'eau, COBARIC faisait les recommandations suivantes :
 - Réaliser ou participer à des projets de protection des sources d'eau potable;
 - Caractériser les pesticides (nouveaux pesticides inclus) et les « contaminants émergents » dans l'eau souterraine et l'eau de surface;
 - Réaliser ou participer à des projets collectifs de gestion de l'eau par bassin versant en milieu urbain et/ou agricole et/ou forestier;
 - Favoriser les actions qui ont pour but de contrer la problématique des cyanobactéries;
 - Sensibiliser les acteurs de l'eau à l'importance des services écologiques rendus par les milieux hydriques, humides et riverains;
 - Aider les acteurs de l'eau à reconnaître les milieux humides;
 - Réaliser ou participer à et promouvoir des projets de mise en valeur de milieux humides;
 - Réaliser ou participer à et promouvoir des projets de mise en valeur de cours d'eau et/ou d'habitats aquatiques et/ou riverains;
 - Encourager la création et/ou la conservation et/ou la protection de zones tampons de conservation autour des milieux hydriques, humides et riverains en milieu agricole, urbain et forestier;
 - Encourager des projets de conservation et de protection de milieux humides en milieu agricole et/ou urbain et/ou forestier;
 - Réaliser ou participer à des projets collectifs de création et/ou de conservation et/ou de protection de zones tampons de conservation autour des milieux hydriques, humides et riverains en milieu agricole, urbain et forestier;
 - Favoriser et encourager les initiatives qui visent la conservation, la protection ou l'amélioration de l'habitat d'espèce faunique ou floristique en situation précaire;
 - Soutenir, réaliser ou participer à des projets de restauration de cours d'eau et/ou d'habitats aquatiques et/ou riverains;
 - Soutenir, réaliser ou participer à des projets de restauration de milieux humides en milieu agricole et/ou urbain et/ou forestier;
 - Adapter la Politique de débits réservés écologiques pour la protection du poisson et de ses habitats aux débits des étiages sévères actuels et futurs, dans un contexte de changement climatique;
 - Appliquer des méthodes visant à réduire l'apport en sédiments par les fossés aux milieux hydriques et humides;
 - Protéger les milieux humides de toutes les tailles afin de ralentir le débit des cours d'eau;
 - Encourager le maintien de bandes riveraines saines et règlementaires;



- Encourager et/ou soutenir des méthodes visant à ralentir la vitesse de l'eau en milieu agricole;
 - Favoriser la reconnaissance et le respect des espaces de liberté des cours d'eau;
 - Réduire les risques reliés au manque d'approvisionnement en eau pour la sécurité civile;
 - Sensibiliser les acteurs de l'eau à l'importance de la gestion de l'eau par bassin versant et aux problématiques et enjeux du bassin versant de la rivière Chaudière;
 - Tenir des séances et/ou des ateliers d'information sur diverses problématiques rencontrées sur le bassin versant de la rivière Chaudière;
 - Réaliser ou participer à des plans d'intervention de bassins versants de lacs.
- Gestion des cours d'eau : La politique de gestion des cours d'eau de la MRC date de 2006. Elle comprend les travaux de nettoyage et d'enlèvement des obstructions et nuisances, les travaux d'entretien et les travaux d'aménagement.
 - L'économie circulaire sur le territoire : il existe une symbiose en économie circulaire, c'est-à-dire un projet permettant de mailler des entreprises ayant des rebuts avec des entreprises qui peuvent les valoriser. Deux ressources sont attirées à ce projet et couvrent un territoire regroupant 5 MRC.
Un premier maillage avec une entreprise de Lotbinière a été réalisé. De plus, au moins un atelier de maillage sur la thématique agroalimentaire est prévu dans les prochains mois.
 - Un projet de récupération des tubulures d'érablière et un projet-pilote de récupération des plastiques agricoles permettent aussi de réduire les déchets envoyés à l'enfouissement et d'augmenter les matières récupérées dans un processus d'économie circulaire. La Loi obligera prochainement les fournisseurs de plastique à financer la récupération et la valorisation des plastiques.
 - La MRC a adhéré au projet-pilote de récupération des plastiques agricoles avec AgriRÉCUP, en 2021. Deux points de collecte sont offerts sur le territoire. Selon le Plan de gestion des matières résiduelles (PGMR), 9 municipalités offriraient aussi, depuis plusieurs années, la collecte de plastique agricole via Gaudreau Environnement. Les acériculteurs sont aussi invités à envoyer leurs tubulures usagées à une entreprise qui les revalorise, à Saint-Malachie. En juin 2023, le projet-pilote s'élargira et devrait concerner plus de types de plastiques agricoles.
-



Bloc 8 : Planification et mise en valeur du territoire

8.1 De quelle année date le schéma d'aménagement et de développement de la MRC?

Le schéma d'aménagement et de développement de la MRC a été révisé et adopté en 2005. Le schéma vise les objectifs suivants en matière de pratique de l'agriculture et de protection du territoire agricole :

- Favoriser la cohabitation en milieu rural et préserver le territoire au détriment de l'urbanisation;
- Assurer la pérennité d'une base territoriale de la pratique de l'agriculture;
- Favoriser la protection et le développement des activités et des entreprises agricoles dans une perspective de développement durable;
- Se doter d'un PDZA et prévoir les espaces suffisants pour l'agrandissement des producteurs en place;
- Favoriser la protection et la mise en valeur des ressources forestières et l'utilisation polyvalente de la forêt;
- Planifier et organiser l'entretien des cours d'eau.

Les affectations agricoles occupent 98 % du territoire de la MRC : elle est donc en tête de file dans la région de Chaudière-Appalaches pour ce qui est de la superficie de sa zone agricole. Le schéma établit 4 grandes affectations agricoles (dynamique, viable, agroforestière et déstructuré). Les affectations agroforestières sont surtout localisées au sud de l'autoroute Jean-Lesage alors qu'au nord de celle-ci, l'affectation agricole dynamique domine (c'est l'affectation où l'on trouve l'agriculture la plus dynamique, qui est l'activité prédominante). Cette dernière affectation couvre 68 % de la superficie de la MRC, ce qui en fait l'affectation la plus vaste. Ces secteurs dynamiques sont totalement dédiés à la pratique des activités agricoles et font donc l'objet d'une protection accrue face aux pressions non agricoles.⁸⁹

Par la suite, lors de l'adoption de la Planification stratégique de la MRC, en 2014, celle-ci réitérait l'importance de faire un PDZA.

La MRC détient une politique de gestion des cours d'eau depuis 2006. Le coordonnateur régional des cours d'eau, nommé par la MRC et la ou les personnes désignées au niveau local en vertu d'une entente conclue entre la MRC et la municipalité locale, sont les personnes responsables de la gestion des cours d'eau. C'est l'inspecteur municipal qui fait les premières démarches, puis la demande est transmise à la MRC qui adopte une résolution au conseil municipal et qui permet l'ouverture du dossier.

⁸⁹ Ce paragraphe constitue un extrait du premier PDZA.

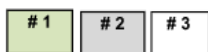
8.2 De quelle année date votre dernier PDZA ?

Le premier PDZA de la MRC a été déposé en 2016. Il visait de nombreux objectifs :

- Mettre en valeur l'agriculture sous toutes ses formes dans une perspective de développement local, tout en conservant le caractère rural et champêtre du territoire;
- Soutenir le développement d'une nouvelle forme d'agriculture et d'une production agroalimentaire diversifiée;
- Consolider, diversifier et développer l'agriculture de notre région en profitant davantage de la proximité du marché de masse que représente la Communauté métropolitaine de Québec (CMQ) avec un bassin de population de plus de 750 000 habitants;
- Connaître la réalité des jeunes agriculteurs et agricultrices qui deviennent propriétaires, en tout ou en partie, d'une ferme et favoriser l'implantation de la relève agricole;
- Favoriser la cohabitation en milieu rural en misant sur la reconnaissance de la multifonctionnalité de l'agriculture;
- Favoriser le rapprochement entre les producteurs agricoles et le reste de la population;
- Favoriser la protection et la mise en valeur des ressources forestières et l'utilisation complémentaire de la forêt dans les secteurs à vocation agroforestière (cueillette de petits fruits et de champignons sauvages, production forestière non ligneuse, etc.);
- Assurer le maintien d'un cadre de vie et d'un paysage humanisé de haute qualité;
- Promouvoir la multifonctionnalité de l'agriculture auprès de la population et des organismes du milieu.

Le plan d'action était annuel et un bilan a été déposé pour les réalisations de chaque année. Le bilan 2017-2022 présenté aux pages suivantes suit la logique suivante :

Priorisation des actions :



État :



Quatre saisons de PROSPÉRITÉ

No.	Action	Action ciblée						État
		2 0 1 7	2 0 1 8	2 0 1 9	2 0 2 0	2 0 2 1	2 0 2 2	
1	Mettre sur pied un comité de suivi du PDZA	x	x	x			x	
2	Faire connaître, par des communications ciblées, les fonds de financement existants réservés aux entreprises agricoles présentes sur le territoire (expansion et démarrage)	x	x	x			x	
3	Promouvoir l'aide technique au démarrage d'entreprises agricoles, toutes tailles confondues, par la diffusion ciblée d'information	x	x	x	x	x	x	
4	Caractériser les terres en friches cultivables pour remise en culture (créer une banque de terres pour compenser les pertes subites au profit de l'urbanisation)	x	x		x			
5	Mettre en place une porte d'entrée unique pour les producteurs et les transformateurs (aide et orientation)	x	x	x			x	
6	Inciter les propriétaires de friches à bon potentiel à les remettre en culture		x	x	x	x	x	
7	Étudier la possibilité de participer au projet provincial Banque de terres –L'ARTERRE (mettre en relation les vendeurs-locateurs et les acheteurs-locataires)	x	x	x	x	x	x	
8	Dédier un coordonnateur à la mise en œuvre du PDZA et à agir comme personne-ressource auprès des entrepreneurs agricoles	X	x	x				
9	Intervenir auprès du ministère de l'Environnement (MDDELCC) afin d'assouplir les normes régissant la mise en culture des superficies agricoles perdues au profit de l'urbanisation		x	x	x		x	
10	Maintenir et bonifier l'offre de formation dédiée aux entreprises agricoles	x	x	x	x	x	x	
11	Appuyer la création d'une agence régionale de mise en marché visant le développement des débouchés commerciaux pour les produits alimentaires de la région Chaudière-Appalaches		x	x	x	x	x	
12	Interroger les entrepreneurs agricoles sur leurs perceptions et besoins face aux services d'aide technique offerts (mentorat, coaching et consultation)	x	x	x			x	
13	Mandater Entreprendre Ici Lotbinière pour le développement d'une culture entrepreneuriale agricole	x	x	x	x	x		

14	Faire du coaching pour aider la mise en place de CUMA et de CUMO		x					
15	Aider les projets et les démarches visant à attirer de la main-d'œuvre immigrante		x		x			
16	Documenter le potentiel de hausse de la contribution économique de la forêt privée		x	x				
17	Documenter l'évolution de la fiscalité des propriétés forestières pour déterminer s'il y a ou non un transfert de fardeau fiscal		x	x				
18	Analyser le sondage de l'Agence régionale de mise en valeur des forêts privées de la Chaudière pour comprendre les barrières à une production de bois accrue des propriétaires forestiers non actifs en vue de développer un plan d'action régional		x	x	x	x		
19	Répertorier l'identité agricole locale (blason) et en faire la promotion	x	x	x	x	x		
20	Créer un répertoire des intervenants et entrepreneurs forestiers et le diffuser	x	x	x				
21	Faire un sondage spécifique auprès des producteurs agricoles pour connaître leurs intérêts et leurs réticences à la production forestière	x	x	x			x	

La saison de la RELÈVE

No.	Action	Action ciblée						État
		2017	2018	2019	2020	2021	2022	
1.1	Développer des outils de gestion des problématiques d'accès aux terres, en particulier pour la relève non apparentée				x	x		
1.2	Interroger la relève agricole sur leurs perceptions et besoins face aux services d'aide technique offerts (mentorat, coaching et consultation)	x		x			x	
1.3	Faire des représentations auprès des institutions d'enseignement offrant des programmes de formation agricole (promotion du territoire auprès de la clientèle étudiante agricole)	x		x	x	x		
1.4	Procéder à un inventaire des bâtiments agricoles inutilisés qui pourraient servir pour le démarrage d'exploitations agricoles	x	x	x	x	x		

1.5	Produire un document synthèse répertoriant l'ensemble des services d'aide à la relève (transfert, démarrage & expansion) offerts sur le territoire	x					x	
1.6	Mener une campagne de sensibilisation auprès des conseillers en orientation afin de vanter les mérites de la profession d'agriculteur	x	x		x			
1.7	Assure une présence promotionnelle au Salon de la relève agricole	x		x				
1.8	Promouvoir la formation Relève PME par la diffusion ciblée d'information auprès des repreneurs d'entreprises agricoles			x				
1.9	Identifier des producteurs ouverts à accueillir des étudiants pour la réalisation de leur campagne de collecte de fonds (culture et vente de produits agricoles par les étudiants Ex. petits fruits)	x	x	x				

La saison de la DÉCOUVERTE

No.	Action	Action ciblée						État
		2 0 1 7	2 0 1 8	2 0 1 9	2 0 2 0	2 0 2 1	2 0 2 2	
2.1	Participer à la réalisation des journées portes ouvertes de l'UPA	x	x	x	x	x	x	
2.2	Soutenir les marchés publics et de Noël	x	x	x	x	x	x	
2.3	Faire de la représentation dans les salons et événements de Québec, Lévis et du territoire	x	x	x	x			
2.4	Poursuivre les Balades d'automne en Lotbinière (ou autre événement automnale)		x	x				
2.5	Développer et mettre à jour le site Internet tourismelotbiniere.com	x	x	x				
2.6	Continuer la mise en place d'outils promotionnels du territoire de Lotbinière (milieu de vie, inventaire de terres, services, etc.)		x	x	x			
2.7	Poursuivre les actions de développement des Arrêts Gourmands	x	x	x	x	x	x	
2.8	Ajouter une saveur agricole à la campagne publicitaire régionale TV-Web	x	x	x	x	x		

2.9	Soutenir les projets des entreprises agrotouristiques (Ex. fête de l'érable avec Érable divin, FestDeiz avec Crêperie Chez Swann, Amène tes toasts avec La Charloise, etc.)	x	x	x	x	x	x	
2.10	Offrir de la formation aux entreprises agrotouristiques portant sur l'accueil, le développement de l'offre et la mise en marché	x	x	x				
2.11	Développer des circuits agrotouristiques thématiques en collaboration avec les entreprises existantes et en lien avec les tendances des marchés	x	x	x	x	x	x	
2.12	Développer des capsules Web pour présenter notre offre agroalimentaire et agrotouristique	x		x	x			
2.13	Élaborer la Semaine Goûtez Lotbinière avec des producteurs et des chefs/restaurateurs (3 ^e édition en 2017)	x	x	x	x	x	x	
2.14	Organiser des cocktails dînatoires avec nos producteurs & chefs (maillage)	x	x	x	x	x	x	
2.15	Cibler des entreprises pouvant répondre aux marchés de groupes de visiteurs (tours opérateurs, grossistes en voyage) et définir la demande de ceux-ci	x	x	x	x	x	x	
2.16	Établir un circuit de sites de démonstration des pratiques forestières, agro-fauniques ou autres et intégrer ce circuit dans les outils promotionnels du territoire		x	x				
2.17	Collaborer au Salon des cadeaux de Noël pour gens d'affaires (2 ^e édition en 2016, initiative de la Charloise)		x					

La saison de la VALEUR AJOUTÉE

No.	Action	Action ciblée						État
		2017	2018	2019	2020	2021	2022	
3.1	Maintenir l'accompagnement aux promoteurs dans la mise sur pied de leurs projets agroalimentaires	x	x	x	x	x	x	
3.2	Poursuivre le soutien financier du label Goûtez Lotbinière et voir à son développement (image de marque des produits de Lotbinière)	x		x				
3.3	Développer et mettre à jour le site Internet www.goutezlotbiniere.com	x	x	x			x	

3.4	Développer des stratégies de mises en marché des produits de Lotbinière vers les consommateurs (Ex. Développer un ou des circuit(s) de navette(s) venant chercher à la ferme les denrées produites pour leur introduction sur les marchés)		x	x	x	x	x	
3.5	Offrir des conseils en marketing web, en visibilité sur Internet, en commerce électronique et en commercialisation aux petites entreprises agroalimentaires	x	x	x	x	x	x	
3.6	Réaliser une étude de marché portant sur les produits agricoles de Lotbinière existants, sur les nouvelles cultures/élevages et sur les opportunités à développer sur le territoire			x				
3.7	Maintenir et bonifier l'offre conjointe de formation en transformation agroalimentaire par le CLD et l'UPA	x	x	x			x	
3.8	Offrir des formations spécifiques en transformation alimentaire (Ex. Transformation des petits fruits, charcuterie, etc.), en commercialisation des produits (vente en kiosque à la ferme, en marché public, etc.)	x	x	x	x	x		
3.9	Maintenir l'offre annuelle de confection de paniers-cadeaux de produits locaux	x	x	x	x	x	x	
3.10	Effectuer des tournées dans les écoles et les salons spécialisés (promotion du territoire pour l'implantation d'entreprises agroalimentaires) à l'aide de nouveaux outils promotionnels	x		x				
3.11	Promouvoir le développement d'entreprises de transformation de produits récoltés dans les forêts			x	x	x		
3.12	Mener une veille sur l'émergence d'entreprises de transformation et de réseaux de distribution de produits forestiers non ligneux (PFNL)							
3.13	Appuyer la Table Agroalimentaire de la Chaudière-Appalaches dans la mise sur pied d'une première filière agroindustrielle consacrée à l'implantation et au développement de la culture de l'asclépiade (fibre de Soyer)							

La saison de la Qualité de vie

No.	Action	Action ciblée						État
		2017	2018	2019	2020	2021	2022	
4.1	Présenter aux producteurs agricoles (UPA Lotbinière Nord et Sud) les résultats de suivi de la qualité de l'eau des cours d'eau en milieu agricole	x	x	x	x	x		
4.2	Mobiliser les producteurs agricoles des bassins versants dégradés jugés prioritaires par le MAPAQ autour de projets collectifs visant l'amélioration de la qualité de l'eau	x	x	x	x	x	x	



4.3	Recenser et publier les bons coups en matière de bonnes pratiques agricoles visant à réduire l'érosion des sols	x	x	x	x	x	x	
4.4	Continuer la distribution de l'information (papier et Web) sur les devoirs et droits des différents usagers de la zone agricole				x	x		
4.5	Colliger et présenter l'information existante sur les avantages agronomiques du maintien d'une bande riveraine réglementaire		x	x				
4.6	Adapter les normes réglementaires considérant les nouvelles exigences légales en matière de bien-être animal (Ex : Superficie maximale de plancher des bâtiments d'élevage)	x	x					
4.7	Offrir des formations de sensibilisation à l'usage de saines pratiques par les producteurs forestiers				x	x		
4.8	Élaborer ou adapter de la documentation de sensibilisation en matière de bonnes pratiques culturelles	x	x		x	x		
4.9	Mettre sur pied une campagne de sensibilisation sur la notion de partage de la route (Ex. affichage)		x		x			
4.10	Assurer un service client basé sur les principes du développement durable			x	x	x	x	
4.11	Valoriser l'agriculture biologique par la diffusion de profils d'entrepreneurs actifs sur le territoire (capsules web, papier, salon, etc.)	x	x	x	x	x		
4.12	S'enquérir des visées municipales, à moyen terme, en matière d'accroissement de leur population et des besoins en nouveaux espaces à urbaniser		x		x			
4.13	Développer un programme de formation sur l'aménagement des bandes riveraines en milieu forestier et l'offrir par l'entremise des syndicats locaux de l'UPA				x	x		
4.14	Mettre en place des projets communautaires et écoresponsables sur des terres agricoles en friche (Ex. Jardins biologiques communautaires)			x	x	x		
4.15	Répertorier et regrouper les outils d'aide et d'information pouvant être mis en ligne et développer une stratégie de communication pour inciter les propriétaires forestiers à consulter la documentation en ligne							

8.3 Depuis la révision du schéma d'aménagement et l'adoption du premier PDZA, est-ce que la MRC possède de nouveaux outils de planification du territoire agricole ? Par exemple, la MRC ou des municipalités de votre territoire possèdent-elles des plans de développement de communautés nourricières ?

À la fin avril 2022, le Centre de ressources femmes a dévoilé le Portrait de l'offre alimentaire de la MRC, réalisé en collaboration avec le Groupe de Réflexion et d'Action contre la Pauvreté de Lotbinière (GRAP).⁹⁰ Il s'agit d'un portrait réalisé sous la même formule que l'édition de 2016 et donc, d'une enquête comparative. Les 13 aliments traceurs choisis, qui sont représentatifs d'une alimentation saine et nutritive, s'inspirent du Guide alimentaire canadien et du Panier à provisions nutritif⁹¹, mais ne sont pas nécessairement locaux (la banane et la carotte sont 2 de ces aliments traceurs, tout comme le pain de blé entier et les pâtes alimentaires). L'étude permet de répertorier dans quels commerces du territoire peuvent être trouvés ces aliments traceurs.

Bien qu'aucune des municipalités du territoire n'ait de plan de communauté nourricière, certains projets et initiatives du territoire répondent à la préoccupation de nourrir les communautés; les différents aspects du projet du Pôle agroalimentaire de Lotbinière : Du terroir à l'armoire (épicerie en ligne), cuisine partagée et épicerie de proximité de Lotbinière, les Incroyables Comestibles de Lotbinière (Aide Alimentaire Lotbinière), les marchés publics, les ateliers culinaires et de conservation, la mise en valeur des produits locaux dans les épiceries locales, la promotion des aliments et des producteurs locaux (Goûtez Lotbinière). Il n'existe pas de nouvelle planification ni de nouveau règlement de contrôle intérimaire (RCI) depuis 2014.

8.3.1 Article 59 volet 1 (Îlots déstructurés) : Est-ce que des résidences ont été construites et si oui, combien d'entre elles ont accueilli un projet agricole ?

La MRC a fait une demande pour les îlots déstructurés en 2007 et en 2008, puis des RCI permettant de modifier les capacités pour chaque municipalité. La construction résidentielle est permise dans des endroits jugés irrécupérables pour l'agriculture. Toutefois, les activités agricoles y sont toujours permises et il peut s'agir d'endroits où un requérant pourrait implanter une ferme, par exemple.

Pour le volet 1, depuis 2009, il y a eu 416 constructions sur un total potentiel de 796. Il en reste donc 380 possibles à construire (donc environ 48 %). Notons que même si des potentiels ont été identifiés à Leclercville, à Sainte-Agathe-de-Lotbinière et à Saint-Narcisse-de-Beaurivage, aucune construction n'a été faite depuis 2009 (MRC, 2022).

⁹⁰ Développement du portrait de l'offre alimentaire dans Lotbinière, Centre femmes de Lotbinière, 2022.
<https://www.cflotbiniere.org/4015-2/>

⁹¹ Un Panier à provision nutritif est « une liste des aliments requis pour satisfaire, à faible coût, les besoins nutritionnels de tout individu », selon le Dispensaire diététique de Montréal.

8.3.2 Article 59 volet 2 (superficies suffisamment grandes pour ne pas déstructurer la zone agricole) : est-ce que le Schéma d'aménagement a été révisé et entériné pour permettre la construction sur ces superficies correspondant au volet II ?

Oui, une démarche a été entamée en 2007 et 2008 (puisque le schéma révisé avait été adopté en 2005). La démarche ciblait des propriétés vacantes d'une superficie minimale de 15, 30 ou 90 ha. Les affectations visées sont l'affectation agricole viable et l'affectation agroforestière.

Pour le volet 2, soit les secteurs suffisamment grands pour ne pas déstructurer la zone agricole, il y a un potentiel de 449 résidences et seulement 49 ont été construites, soient 10,9 %. Notons que même si des potentiels ont été identifiés à Laurier-Station, à Lotbinière, à Saint-Narcisse-de-Beaurivage et à Saint-Patrice-de-Beaurivage, aucune résidence n'a été construite (MRC, 2022).⁹²

8.4 Avez-vous réalisé une étude sur les paysages naturels et humanisés ? (MRC)

Oui, dans le cadre de la révision du schéma d'aménagement, la MRC a amorcé une réflexion sur le cadre paysager de son territoire. L'étude « Les paysages de la MRC de Lotbinière, de la connaissance à l'aménagement » présente les 2 composantes géomorphologiques du territoire, soit les Basse-Terre du Saint-Laurent et Les Appalaches, ainsi que les 5 ensembles paysagers de la MRC : le fleuve, la terrasse, la plaine, le piémont, les collines. 4 districts écologiques⁹³ ont été identifiés : La terrasse du Platon, la plaine centrale de Lotbinière, les buttes de Saint-Sylvestre et les collines du mont Sainte-Marguerite.⁹⁴ Dans le processus d'élaboration d'une charte des paysages, une étude de caractérisation des paysages naturels et humanisés est en cours. Celle-ci permettra de mieux documenter chaque dimension. La caractérisation du patrimoine immobilier (résidentiel, religieux et agricole) sera également bonifiée dans le cadre d'un programme du ministère de la Culture et des Communications du Québec.

8.4.1 Cette étude montre-t-elle des paysages typiquement agricoles ? Quels sont les principaux tronçons présentant une valeur paysagère intéressante à mettre en valeur ?

Oui, si l'on regarde les 4 districts écologiques, on constate que l'occupation agricole de la Terrasse du Platon représente 66,62 % du territoire. Le paysage présente diverses exploitations agricoles concentrées principalement dans le secteur laitier. Le secteur comprend l'est de Sainte-Croix et pratiquement l'ensemble de la municipalité de Saint-Antoine-de-Tilly. Plusieurs producteurs horticoles dont les kiosques sont aménagés au bord de la route. Au plan cadastral, le secteur se

⁹² Les données ont été extraites et fournies par la MRC aux fins de l'exercice.

⁹³ Un district écologique correspond à une portion de territoire (de l'ordre de la centaine de kilomètres carrés) présentant une organisation spatiale particulière des formes de terrain, des sols, des cours d'eau et de l'utilisation du sol. Cela mène à la mise en place de différents paysages.

⁹⁴ https://www.mrcotbiniere.org/wp-content/uploads/2017/06/paysages_mrc_lotbiniere.pdf

distingue par des parcelles en culture plus petites que les exploitations agricoles conventionnelles. L'orientation des terres témoigne du régime seigneurial en étant alignée perpendiculairement à l'axe du fleuve. Les surfaces boisées sont situées au bout des terres. La Pointe-Platon est une ancienne propriété du Seigneur de Lotbinière, elle s'avance vers le fleuve; outre les bâtiments du domaine, le secteur englobe une forêt domaniale riche et une réserve écologique provinciale.

Dans la Plaine centrale de Lotbinière, l'occupation agricole représente 40,53 % de l'occupation du sol et l'affectation forestière, 53,94 %. Ce type de paysage, habituellement caractérisé par une grande étendue plane et localement ondulée, représente la majorité du territoire de la MRC. Il se particularise en 2 grands ensembles d'occupation du territoire, soit les grandes étendues forestières et les rangs agricoles qui se côtoient et s'entrecoupent de façon désordonnée dans l'ensemble du paysage. Les champs agricoles Sainte-Croix présentent un paysage agricole dynamique dominé par d'importantes exploitations laitières. Ce paysage de grandes étendues en exploitation comporte de nombreux champs en culture céréalière, en fourrage et en pâturage. Les boisés sont localisés au fond des terres. Au centre de la MRC, la plaine de Saint-Agapit témoigne d'un paysage agricole dynamique typique de la région. Comparativement à la plaine de Saint-Édouard-de-Lotbinière, les parcelles de ce secteur sont de taille moins importante et sont dominées par des pâturages et des fourrages. Les boisés de ce type de paysages sont plus importants et peuvent même représenter près de 40 % de l'utilisation du sol malgré la vocation agricole. Le sud-est de la plaine de Lotbinière (plaine de Saint-Narcisse-de-Beaurivage) est représenté par un paysage agricole dynamique différent; agricole à plus de 60 %, ce secteur témoigne d'une activité agricole mixte dominée par le secteur porcin. La particularité de l'organisation spatiale de ce secteur se situe au niveau de l'orientation des parcelles qui ne suit pas la tendance Nord-Ouest, Sud-Est de l'ensemble de la MRC.⁹⁵

Dans les 2 autres districts écologiques, l'agriculture occupe une superficie moindre, soit au maximum 11 %. La forêt y est prédominante. En 2013, Ruralys avait réalisé un rapport intitulé « Les paysages de la Chaudière-Appalaches, vers la connaissance et la mise en valeur⁹⁶ ». Dans les recommandations formulées pour la MRC, l'inventaire du patrimoine bâti agricole en faisait partie. Il était aussi recommandé de *protéger et mettre en valeur le patrimoine bâti agricole et d'adopter une approche intégrée visant à consolider la pratique de l'agriculture tout en facilitant la conciliation avec les autres usages*. Lors de la consultation publique (scindée en 3 groupes de discussion) réalisée au printemps 2022, nous avons questionné les personnes présentes à savoir quels endroits agricoles sont indissociables de l'identité de Lotbinière, selon eux.

⁹⁵ Les descriptifs sont des extraits de publications du site internet de la MRC de Lotbinière :

<https://www.mrcotbiniere.org/mrc-de-lotbiniere/territoire/les-grandes-unites-de-paysage/>

⁹⁶ Les paysages de la Chaudière-Appalaches : Vers la connaissance et la mise en valeur Rapport final Volume 1, Juillet 2013.

https://www.mrcotbiniere.org/wp-content/uploads/2017/06/vol1_FINAL_rapport_paysages_chaudiere-appalaches.pdf

Voici quelques réponses de lieux spécifiques qui ont été fournies :

- Route Soucy (qui traverse la plaine agricole) à Saint-Édouard-de-Lotbinière
- Rang Sainte-Anne à Saint-Narcisse-de-Beaurivage
- 3 bâtiments à valeur exceptionnelle : grange octogonale de Sainte-Antoine-de-Tilly, Grange de Saint-Gilles, Silo en bois de Saint-Gilles
- Le Domaine Joly-De Lotbinière et la Forêt de la Seigneurie de Lotbinière

8.4.2 Certains tronçons routiers sont-ils déjà mis en valeur et si oui, de quelle façon ?

Il y a la route touristique officielle, la Route des Navigateurs. Certains points de paysage sont aussi mis en valeur dans les 5 circuits agrotouristiques Nous Sommes Lotbinière. Les municipalités de Leclercville, Lotbinière et Saint-Antoine-de-Tilly disposent de circuits pédestres avec des pancartes dédiées à l'interprétation du patrimoine. Ces municipalités fournissent également un dépliant aux marcheurs. Il s'agit d'un actif intéressant pour mettre en valeur les paysages humanisés par l'agriculture ou encore les bâtiments agricoles de grande valeur.

8.4.3 D'autres tronçons seront-ils bientôt mis en valeur ?

Par exemple, que prévoit votre plan d'action culturel ?

La MRC a adopté une première politique culturelle en 2004, le plan d'action a été renouvelé à plusieurs reprises depuis, mais il n'y a pas d'actions prévues pour les paysages dans l'entente triennale 2021-2023. Dans le cadre de la politique culturelle, le volet patrimonial sera probablement abordé.

8.5 Avez-vous des actions relatives au patrimoine bâti sur votre territoire ?

Un outil de sensibilisation, appelé *Les bâtiments agricoles anciens de Lotbinière*, a été créé pour permettre une prise de conscience des enjeux liés à l'occupation, à l'utilisation et à l'aménagement du territoire de la MRC. Celui-ci présente surtout le patrimoine bâti, plus que le patrimoine naturel agricole, bien que le patrimoine bâti s'inscrive dans le patrimoine agricole. L'outil présente différents types de bâtiments, dont la grange-étable. En voici les différents types :

- Les granges-étables à toit à 2 versants (le plus fréquent et le plus ancien type de bâtiment — construit à la fin du 18^e siècle);
- Les granges-étables à toit brisé, un modèle venu des États-Unis;
- Les bâtiments qui servaient à abriter des animaux : poulailler, porcherie, écurie, bergerie, couveuse;
- Les bâtiments pour conserver les denrées alimentaires : laiteries, caves à légumes, glacière et puits;
- L'entreposage des outils et de la machinerie;
- La transformation des produits de la ferme : fournil, beurrerie, cabane à sucre, fromagerie, conserverie, four à pain, fabrique de miel, fumoir.

C'est à la suite d'un inventaire du patrimoine bâti agricole, réalisé en 2017-2018, que la MRC a réalisé cet outil. Dans cet inventaire, 318 bâtiments, répartis dans les 18 municipalités, sont documentés. 5 bâtiments ont reçu une cote de valeur patrimoniale exceptionnelle. Ce sont des bâtiments qui se « démarquent souvent par leur rareté (seule grange au plan octogonal, seul silo en bois) ou font partie d'un ensemble bâti exceptionnel (Domaine Joly-de Lotbinière) — les 2 bâtiments s'y trouvant sont déjà protégés par le classement du site patrimonial. Dans tous les cas, il s'agit de bâtiments qui méritent d'être protégés en vertu de la Loi sur le patrimoine culturel (exemple : citation) s'ils ne le sont pas déjà⁹⁷ ». 68 bâtiments ont reçu la cote de valeur patrimoniale *supérieure*. Ils possèdent un état d'authenticité remarquable ou un élément architectural qui les démarquent d'autres bâtiments agricoles. Ils méritent d'être conservés et mis en valeur. La valeur patrimoniale identifiée comme *bonne* regroupait 245 biens. De tous ces bâtiments, 7,5 % sont en excellent état physique et 26 % en bon état physique.

Un sondage⁹⁸ avait été réalisé, sur l'avenir du patrimoine agricole, dans 3 MRC de Chaudière-Appalaches, dont celle de Lotbinière. 227 répondants ont rempli le questionnaire qui visait à recueillir des données quant à l'utilisation, l'entretien et l'origine d'acquisition des bâtiments visés par les inventaires patrimoniaux. Le sondage mettait en lumière que :

- La majorité des propriétaires (75,3 %) ne sont pas producteurs agricoles et que les bâtiments, malgré leur fonction d'origine, ne sont plus utilisés pour l'agriculture (66,9 %);
- 22,5 % des répondants ont acquis le bien pour en faire un usage agricole;
- La tendance indique que les propriétaires de bâtiments patrimoniaux agricoles désirent conserver leur bâtiment et qu'ils y sont attachés;
- Seulement un faible nombre d'immeubles est en danger de démolition à court terme (d'ici 5 ans).

Un autre atout de la MRC en matière de patrimoine bâti est le service-conseil en architecture patrimoniale dans la région dont la MRC de Lotbinière fait partie; il s'agit de la Clinique d'architecture patrimoniale en Chaudière-Appalaches (CAPCHA). Ce service d'aide-conseil a permis d'aider quelques propriétaires de bâtiments agricoles. Toutefois, ce projet se termine sous peu. La continuation de ce projet fait partie des recommandations issues du sondage réalisé à l'automne 2021 (voir ci-bas).

À la suite de l'inventaire réalisé en 2017-2018, un poulailler de la municipalité de Lotbinière a fait l'objet d'une demande de classement au Patrimoine immobilier. Construit en 1855, rénové en 1977 et en 1998, celui-ci fait partie du site patrimonial du Domaine Joly-de Lotbinière.

⁹⁷MRC Lotbinière, Pré-inventaire du patrimoine agricole bâti, avril 2018.

https://www.mrclotbiniere.org/wp-content/uploads/2018/05/Rapport_synthese_MRC-Lotbiniere_180417_web.pdf

⁹⁸ Document Les paysages de la MRC de Lotbinière : de la connaissance à l'aménagement. (PAS DE LIEN WEB)

Bien que les 2 moulins cités ici n'ont pas une vocation agricole, leur vocation culturelle est intéressante à mentionner. Notons que le Moulin du Domaine-de-Lotbinière est inscrit au Registre du patrimoine culturel comme immeuble patrimonial. Il s'agit d'un moulin à eau qui servait à moudre la farine, érigé en 1799. Il est situé dans la municipalité de Lotbinière.⁹⁹ Le moulin du Portage est également reconnu comme immeuble patrimonial. Le ministère de la Culture et des Communications du Québec indique que « les deux moulins de Lotbinière, qui sont classés, témoignent encore aujourd'hui de l'histoire de cette seigneurie et d'une activité socioéconomique importante associée au régime seigneurial¹⁰⁰ ».

Dans le cadre du PDZA, il serait pertinent que la MRC mette en application les recommandations qui avaient été faites dans l'étude de Patri-Arch en 2017-2018 :

- Approfondir les connaissances;
- Poursuivre les recherches sur certains bâtiments de plus grande valeur;
- Reconnaître et signifier la valeur patrimoniale de certains bâtiments ou ensembles de bâtiments;
- Citer des immeubles ou sites patrimoniaux : « sur les 5 bâtiments de valeur patrimoniale exceptionnelle, 2 pourraient en priorité faire l'objet d'une citation. D'abord, la grange à plan octogonal à Saint-Antoine-de-Tilly ainsi que la grange-étable située à Saint-Gilles. Le silo en bois situé à Saint-Gilles pourrait probablement être préservé par d'autres moyens¹⁰¹ »;
- Sensibiliser et informer la population;
- Diffuser l'information sur le patrimoine — notons que l'outil sur les bâtiments agricoles, tout comme le répertoire cartographique, répond à ces besoins;
- Accompagner et outiller les propriétaires de bâtiments anciens;
- Élaborer un guide d'intervention à l'usage des propriétaires;
- Inciter les propriétaires à mettre en valeur leur bâtiment;
- Mettre en place un programme d'aide financière;
- Reconnaître et récompenser les meilleures interventions — depuis 2005, tous les 2 ans, les Prix du patrimoine soulignent des projets de conservation, préservation et mise en valeur du paysage ou du patrimoine local — plus largement que le patrimoine agricole uniquement. L'inventaire cartographique présente un outil précieux pour analyser la répartition du pré-inventaire du patrimoine agricole bâti sur le territoire de la MRC.

⁹⁹ Registre des biens culturels du Québec :

<https://www.patrimoine-culturel.gouv.qc.ca/rpcq/detail.do?methode=consulter&id=92430&type=bien>

¹⁰⁰ <https://www.patrimoine-culturel.gouv.qc.ca/rpcq/detail.do?methode=consulter&id=92603&type=bien>

¹⁰¹ MRC Lotbinière, Pré-inventaire du patrimoine agricole bâti, Avril 2018.

https://www.mrclobiniere.org/wp-content/uploads/2018/05/Rapport_synthese_MRC-Lotbiniere_180417_web.pdf

8.6 Êtes-vous au fait de dynamiques de cohabitation des usages non harmonieuse, par exemple (MRC) :

La cohabitation des usages est l'un des objectifs retenus en ce qui concerne l'agriculture, dans le schéma d'aménagement et de développement de la MRC.

8.6.1 Entre des non-agriculteurs et des agriculteurs ?

Une action de sensibilisation des non-agriculteurs, et surtout les nouveaux arrivants, aux pratiques de l'agriculture (exemple : odeurs liées à l'épandage au printemps) par la diffusion d'informations est prévue.

8.6.2 Entre différents usages sur le territoire (exemple : récréatifs et agricoles)

Le premier PDZA faisait mention de problèmes de cohabitation qui pouvaient survenir en lien avec la densité de résidences non affiliées à l'agriculture dans certains secteurs de la zone agricole. Les dispositions de l'article 59 (demande à portée collective), qui vient confirmer les endroits où des constructions résidentielles seront permises en zone agricole, dans des îlots déstructurés, peuvent augmenter ce défi de cohabitation. Sur la route entre citoyens et agriculteurs (exemple : dépassement, impatience face aux machineries, etc.) Dans un sondage réalisé dans le cadre du premier PDZA, auquel 225 entreprises sur 793 avaient répondu, les résultats à la question « Comment qualifiez-vous la cohabitation en zone agricole entre les usages agricoles et non agricoles ? », les réponses étaient les suivantes : excellente (9 %), bonne (47 %), acceptable (34 %), mauvaise (8 %) et exécrable (2 %).

Les élus avaient aussi été appelés à répondre à cette question. Les réponses diffèrent un peu : excellente (12 %), bonne (63 %), acceptable (22 %), mauvaise (3 %), exécrable (0 %). Les agriculteurs avaient donc une perception un peu moins positive que les élus de la cohabitation des usages sur le territoire.

Lors d'un exercice de consultation publique dans le cadre du premier PDZA, il avait été rapporté que des perceptions négatives des citoyens non producteurs agricoles envers les productions animales persistaient, principalement dans l'industrie porcine. On notait qu'« il semble donc que dans l'imaginaire collectif, les inconvénients liés aux productions animales à fortes charges d'odeur surpassent encore les efforts consentis par les producteurs concernés afin de favoriser une saine cohabitation en milieu agricole. »

Faits saillants et analyse du Bloc 8 : planification et mise en valeur du territoire

- Les outils de planification du territoire sont à jour dans la MRC : le schéma révisé a été adopté en 2005, les demandes pour l'article 59 ont été faites en 2007, 2012, 2021 et 2022.
 - Le patrimoine naturel agricole a fait l'objet d'une étude en 2004 et d'une étude en 2014. De plus, le contenu de l'inventaire sera intégré à l'inventaire en cours, lequel sera adopté en octobre 2022 par la MRC de Lotbinière. L'inventaire complet (patrimoine résidentiel, religieux et agricole) comportera plus de 4 000 immeubles dont la valeur patrimoniale sera hiérarchisée afin de répondre aux nouvelles directives de la Loi 69 sur le patrimoine culturel.
 - Le patrimoine bâti agricole a fait l'objet d'un inventaire en 2017-2018; 318 bâtiments ont été recensés, un outil de sensibilisation a été créé par la MRC de même qu'un questionnaire pour les propriétaires de bâtiments agricoles patrimoniaux. Des recommandations existent déjà et devraient être mises en application dans le plan d'action du PDZA, si la préservation du patrimoine fait partie des objectifs retenus par la MRC. Le plus urgent serait la reconnaissance et la protection des 3 bâtiments de valeur exceptionnelle qui ne figurent toujours pas au répertoire des biens culturels du Québec — situés à Saint-Antoine-de-Tilly et Saint-Gilles (2).
 - Cohabitation des usages : des actions avaient été ciblées dans le plan d'action du premier PDZA, notamment de continuer la distribution de l'information (papier et Web) sur les devoirs et droits des différents usagers de la zone agricole (UPA) et de réaliser une campagne de sensibilisation sur la notion de partage de la route (qui est devenue une priorité provinciale).
-



Bloc 9 : Services para-agricoles

Photo : Stéphanie Allard

9.1 Quelles sont les entreprises para-agricoles qui sont actives sur le territoire de la MRC ?

Selon le répertoire¹⁰² des entreprises de la MRC, il a été possible de recenser 27 entreprises privées qui offrent des services et produits agricoles, 1 exposition agricole, 2 grossistes-marchands de produits agricoles, 4 Coopératives d'Utilisation de Matériels Agricoles (CUMA) et aucune Coopérative d'utilisation de main-d'œuvre partagée (CUMO).

Tableau 32 : Liste de grossistes-marchands de produits agricoles

Grossistes-marchands de produits agricoles			
Saint-Agapit	Guy D'Anjou inc.	Animaux de ferme vivants	25 M\$ à 50 M\$
Saint-Apollinaire	Québec Multiplants inc.	Grossistes-marchands de produits et plantes de pépinières (arbres, arbustes, engrais minéraux, fleurs ou plantes vivaces)	5 M\$ à 10 M\$

Source : Répertoire des entreprises de la MRC, 2022

Les autres entreprises de services et produits agricoles du territoire sont :

- Avantis Coopérative (2 400 membres) (Saint-Narcisse-de-Beaurivage);
- Bernard Breton inc. : additifs pour l'alimentation des animaux, fabrication de nourriture animale, engrais minéraux, organiques, graines, semences (Saint-Narcisse-de-Beaurivage);
- BMR La Coop Seigneurie : quincaillerie, matériaux, moulée, engrais et semences (Saint-Sylvestre);
- BMR Coop Seigneurie : moulée, engrais, quincaillerie, matériaux de construction, service remplissage de propane et service de décoration (Saint-Agapit);
- Bruno Dubois, entrepreneur forestier à forfait (Saint-Flavien);
- Cangen International : import-export d'animaux et d'embryons (Saint-Agathe-de-Lotbinière);
- Distribution A & R Payeur : vente et réparation d'équipement forestier, commercial et agricole (Laurier-Station);
- Domaine du tracteur Saint-Gilles : dépositaire de tracteurs Universal et machinerie à terre Maschio. Vente et réparation de machinerie agricole neuve et usagée (Saint-Gilles);

¹⁰² MRC Lotbinière, Registre des entreprises, 2022.

<https://www.mrclobiniere.org/services-au-entreprise/repertoires/repertoire-des-entreprises/?domaines=1&municipalites=0>

- Entreprises Perfort : machinerie forestière et industrielle (Val-Alain);
- Équipement de ferme Turgeon : manufacturier de structures d'acier pour bâtiment agricole et vente d'équipement de ferme (épandeur et remorque) (Saint-Narcisse-de-Beaurivage);
- Équipements Blaney : vente et réparation de machinerie agricole (Saint-Narcisse-de-Beaurivage);
- Équipements S. Laroche : équipements et services aux fermes et écuries (N.-D.-S.-C. D'Issoudun);
- Ferme Raymondale : achat et vente de machinerie agricole (Val-Alain);
- Forestier G.S. : exploitation forestière, scierie mobile et vente de bois (Saint-Édouard-de-Lotbinière);
- Garage Uni Coop : vente de machinerie agricole (Saint-Agapit);
- Groupe conseils agricoles Lotbinière Nord : services de conseils agricoles (plan d'affaires et plan de transfert) (Sainte-Croix);
- Groupement agro-forestier de Lotbinière Mégantic : aménagement et conseils forestiers (Sainte-Agathe-de-Lotbinière);
- Léo-Gilles Demers : commerçant d'animaux (Saint-Gilles);
- Machinerie Coulombe : machinerie agricole (Saint-Édouard-de-Lotbinière);
- Matélevage : grossiste en matériel d'élevage, abreuvoir, mangeoire, poulailler, filet et clôture électrique (Dosquet);
- Meunerie Soucy : aliments pour animaux (Sainte-Croix);
- Meunerie Saint-Patrice : moulée balancée (Saint-Patrice-de-Beaurivage);
- N.J. Gagné et fils : vente et réparation d'équipement de ferme (Saint-Narcisse-de-Beaurivage);
- Pépinière AGROFOR : arbres et arbustes, production d'arbres et arbustes indigènes utilisés entre autres pour l'ornementation, les haies brise-vent, les bandes riveraines et les plantations (Saint-Apollinaire);
- PNS Tech Corp : spécialiste des pièces de remplacement pour machinerie agricole/équipement de déneigement et entretien des routes (Saint-Agapit);
- Services-conseils Jean Lecours : cabinet d'agronomes associés aux services en gestion agricole (Sainte-Croix);;
- Société coopérative agricole Saint-Patrice – BMR : quincaillerie, centre de rénovation, centre de décoration et location d'outils (Saint-Patrice-de-Beaurivage)
- Unicoop – Garage New Holland : machinerie agricole (Saint-Agapit).



Du côté des CUMA on retrouve :

- Coopérative d'utilisation du matériel agricole de Leclercville;
- Coopérative d'utilisation de matériel agricole de Saint-Flavien (Saint-Agapit);
- Coopérative d'utilisation du matériel agricole de Sainte-Croix (Saint-Édouard-de-Lotbinière);
- Coopérative d'utilisation de matériel agricole Le Partage (Lotbinière).

9.1.1 Des entreprises de services agricoles ont-elles fermé depuis votre dernier PDZA (exemple : intrants, machineries, clinique, vétérinaire, etc.) ?

Cette donnée n'est pas disponible actuellement. Toutefois, l'épicerie de Lotbinière a fermé ses portes et a été remplacée par le projet d'épicerie de proximité, qui souhaitait combler le vide laissé par cette fermeture.¹⁰³ Des produits locaux, offerts par l'intermédiaire du Pôle agroalimentaire de Lotbinière, y sont vendus.

9.2 Existe-t-il des incubateurs pour stimuler le démarrage d'entreprises dans Chaudière-Appalaches ?

Oui, il en existe 2, soit dans les MRC de Montmagny et des Appalaches. Dès 2015, la MRC des Appalaches a mis en place un incubateur agroalimentaire, Nova Terra, pour les jeunes intéressés par la production maraîchère biologique, qui portait le nom de Nova Terra.¹⁰⁴ Y sont offerts 3 services : une terre-école en certification biologique, un service de maillage entre propriétaires et aspirants agriculteurs ainsi qu'un service d'accompagnement au démarrage de projets agricoles. Il y a également 2 serres et un bâtiment de services pour le rangement des équipements et l'entreposage des légumes. Les outils disponibles sont un Semoir Jang, plusieurs équipements manuels de désherbage, une grelinette et un motoculteur BCS 853. L'incubation pourra durer entre 3 et 5 ans. À la suite de cette période, les candidats auront un accompagnement pour les aider à trouver une terre et des bâtiments agricoles. Un répertoire a été créé pour identifier des terres ou des bâtiments disponibles dans la MRC.¹⁰⁵

En 2022, l'incubateur annonçait qu'il entamait sa quatrième saison et que la terre-école située à Adstock (Sacré-Cœur-de-Marie) a plus que doublé cette année. De plus, des investissements ont été réalisés pour rénover le garage et y implanter une salle de lavage complète. Un total de 3 acres sont occupés. Deux incubées y sont actuellement.

¹⁰³ Le peuple Lotbinière, Fermeture de l'épicerie : Lotbinière en mode solution, 15 décembre 2021.

<https://www.lepeuplelotbiniere.ca/1079/Affaires.html?id=103972>

¹⁰⁴ Thématique : offre agroalimentaire locale, Chaudière-Appalaches, Nos milieux de vie en action. 2022.

<https://milieuxdevieenaction.ca/thematique/offre-agroalimentaire-locale/>

¹⁰⁵ L'incubateur agroalimentaire des Appalaches, un projet novateur pour les aspirants agriculteurs, Région de Thetford, 9 novembre 2017.

<https://www.regionthetford.com/fr/actualite-details/2017/11/09/l-incubateur-agroalimentaire-des-appalaches-un-projet-novateur-pour-les-aspirants-agriculteurs/>

Depuis 2 ans, l'incubateur collabore avec le Centre de formation professionnelle Le Tremplin qui occupe une partie des serres pour la production de champignons¹⁰⁶. Ce qui est intéressant dans ce projet (et différenciant d'autres incubateurs) c'est qu'une mise en marché collective est aussi offerte aux incubés qui le désirent : « cette possibilité permet à ceux-ci de vendre plus facilement leurs produits en plus d'expérimenter une mise en marché déjà fonctionnelle pour savoir ce qu'ils aiment et ce qu'ils veulent pour leur future entreprise¹⁰⁷ ». Un marché a lieu chaque semaine directement sur le site de l'incubateur.

Les légumes sont aussi disponibles dans un dépanneur à Sacré-Cœur-de-Marie et à la coopérative solidaire Le Pré, de même que des espaces sont réservés chez un épiciériste local (IGA). Des semences, des transplants et une production de légumes faits par les responsables de Nova Terra permettent aussi d'assurer l'autofinancement de l'incubateur.

La MRC de Montmagny développe actuellement, en 2022, l'incubateur l'Atelier agricole, qui permettra aux aspirants entrepreneurs agricoles de commencer une production maraîchère. L'incubateur aura 2 lieux de production : l'un à Montmagny et l'autre à Saint-Paul-de-Montminy. Chaque site possède une serre, un motoculteur de type BCS (outil nécessaire au maraîchage) et quelques hectares prêts pour l'agriculture. Les incubés pourront être au nombre de 8 en simultané et pourront être incubés pendant 3 ans. Deux ressources, soit un agronome et un agroéconomiste, accompagneront les aspirants-maraîchers à toutes les étapes de leur projet¹⁰⁸.

Actuellement, il y aurait environ 11 incubateurs d'entreprises agricoles en activité au Québec et une dizaine à l'étape de projet.¹⁰⁹ Il y a une concentration de ces incubateurs dans le sud du Québec. La plupart sont orientés vers la production maraîchère, surtout biologique. Si c'est une formule populaire en France et aux États-Unis, c'est une formule presque unique au Québec, dans tout le Canada. L'Institut national d'agriculture biologique, situé à Victoriaville, a aussi son propre incubateur, qui vise à encourager la réussite entrepreneuriale et l'établissement en agriculture des finissants au programme de Gestion et technologies d'entreprise agricole. Un réseau d'incubateurs agricoles est à venir.

¹⁰⁶ Nova Terra, L'incubateur agroalimentaire des Appalaches poursuit son expansion, 22 juin 2022.

<https://perpetual-hill.mysites.io/nouvelles/lincubateur-agroalimentaire-des-appalaches-poursuit-son-expansion/>

¹⁰⁷ Nova Terra, L'incubateur agroalimentaire des Appalaches poursuit son expansion, 22 juin 2022.

<https://perpetual-hill.mysites.io/>

¹⁰⁸ MRC de Montmagny, Projet d'incubateur « l'Atelier agricole » de la MRC de Montmagny. 23 mars 2022.

<https://www.montmagny.com/projet-dincubateur-latelier-agricole-de-la-mrc-de-montmagny/>

¹⁰⁹ L'incubation à l'Institut National d'Agriculture Biologique (INAB), 2021.

<https://cetab.bio/wp-content/uploads/incubation-inab-ouimet-biopourtous-2021.pdf>

Des enjeux liés aux incubateurs agricoles sont cependant soulevés :

Un manque de financement récurrent qui engendre des disparités de moyens matériels, de main-d'œuvre et de services d'accompagnement et de suivi.

- **La situation financière des incubateurs est précaire**, car par la nature de leurs activités, ils ne sont pas en mesure d'être autonomes financièrement. « Les coûts liés à la terre, aux infrastructures et aux équipements sont autant de freins pour les incubateurs qu'ils peuvent l'être pour la relève agricole. Les frais de fonctionnement, entre autres la main-d'œuvre pour assurer les services d'accompagnement et de suivi, sont également considérables. (Institut de recherche en économie contemporaine. [IREC]) ¹¹⁰ »
- **Les ressources matérielles à disposition** des incubés seraient très disparates d'un incubateur à l'autre, « résultat, un porteur pourrait parvenir à rendre viable son projet au sein d'un incubateur donné, alors que ce même projet n'aurait pas abouti s'il avait été testé dans un autre incubateur. Dans ce contexte, les performances des incubateurs d'entreprises agricoles sont très variables, quoique les succès des uns ne mettent pas nécessairement en cause les bienfaits des incubateurs observés par ailleurs sur le dynamisme du domaine agricole. (IREC) »
- **Le financement des incubateurs** — dont l'essentiel du financement va à l'hébergement physique des porteurs de projet — fait en sorte que le financement du personnel est souvent inadéquat, ce qui mène à un recrutement qui fluctue. « Mais là où les carences en main-d'œuvre se font le plus ressentir, c'est sur les services d'accompagnement et de suivi de porteurs de projet qui sont pourtant essentiels à ce moment charnière de la création d'entreprises. Devant souvent évoluer en sous-effectifs, les incubateurs d'entreprises agricoles ne parviennent pas à soutenir convenablement les porteurs de projet qu'ils accueillent. Cela se reflète tôt ou tard sur la qualité de l'accompagnement et du suivi technique, entrepreneurial ou commercial, si ce n'est pas les 3 à la fois. Dans ces conditions, peu — voire pas — d'aide à la recherche de terre ou de financement et de suivi post-incubation sont effectués. Ce manque d'appui est néfaste, surtout lorsque l'on sait qu'« après l'incubation la principale difficulté rencontrée est d'acquérir une terre¹¹¹ » et que le suivi post-incubation favoriser le démarrage de l'entreprise sortante ¹¹² (IREC) ».

¹¹⁰ IREC, Rapport sur les incubateurs agricoles,

https://irec.quebec/ressources/publications/Rapport-final-Incubateurs_IREC_CISA_fev2020.pdf

¹¹¹ Perrier, J.-P. et S. Cantin (2012). Op. Cit., p. 40-41. Cité dans IREC, Rapport sur les incubateurs agricoles.

¹¹² IREC, Rapport sur les incubateurs agricoles,

https://irec.quebec/ressources/publications/Rapport-final-Incubateurs_IREC_CISA_fev2020.pdf

Une faiblesse des liens à l'absence de stratégie concertée de développement et d'ancrage dans les territoires et les secteurs de production.

- Dès les balbutiements des incubateurs agricoles, des chercheurs observaient que les incubateurs sont « le fruit d'initiatives individuelles : ils sont peu structurés, peu centralisés et offrent des supports différents, dans un mode différent et obtiennent des résultats différents¹¹³ ». Ce constat s'avère inchangé. L'absence d'un cadre commun et le manque de vision générale à long terme font en sorte que malgré des problèmes similaires, leurs efforts sont « dispersés, désorganisés, dédoublés. Empêtrés dans des problèmes de régie interne, ils peinent à remplir le rôle qu'ils pourraient jouer pour dynamiser le domaine agricole québécois¹¹⁴ ».
- Le rapport dénote également que ce manque de consultation mène à une répartition géographique et un choix de secteur de production qui « laissent voir un faible maillage territorial et une sous-représentativité des productions autres que le maraîchage¹¹⁵ ».
- Dans une formule différente d'incubation, MYCÉLIUM, en partenariat avec la Table agroalimentaire de la Chaudière-Appalaches, a lancé un appel à candidatures aux entrepreneurs de la région pour une cohorte d'incubés. Cela permettait aux entreprises d'avoir accès à un espace d'expérimentation commercial, à une cuisine de 1500 pi², à un accompagnement d'affaires personnalisé et à des heures de formations spécialisées. Les entreprises participantes feront partie de la Cohorte TACA-MYCÉLIUM. MYCÉLIUM est l'incubateur situé dans le Grand Marché de Québec.

9.3 Des services de comptabilité et de fiscalité agricole sont-ils offerts par l'UPA régionale ?

Oui, par le Service de comptabilité et de fiscalité (SCF) Chaudière-Appalaches, qui regroupe 28 comptables, dont 5 qui sont aussi fiscalistes.

9.4 Y a-t-il d'autres services offerts aux entrepreneurs du territoire ?

Certaines MRC ont mis en place ce genre de réseau express, non spécifique à l'agriculture, mais qui, selon les projets, peut interpeller des intervenants du domaine agricole. Dans Lotbinière, il n'existe pas de réseau express sur le territoire, spécifique aux besoins des promoteurs agricoles, qui permettrait aux entreprises de présenter leur projet une seule fois devant tous les intervenants pouvant les accompagner. La plupart du temps, les producteurs agricoles en devenir ou ceux qui ont des projets d'expansion s'adressent à Agriconseils ou au MAPAQ.

¹¹³ Perrier, J.-P. et S. Cantin (2012). Op. Cit., p. 41 cité dans dans IREC, Rapport sur les incubateurs agricoles

¹¹⁴ IREC, Rapport sur les incubateurs agricoles,
https://irec.quebec/ressources/publications/Rapport-final-Incubateurs_IREC_CISA_fev2020.pdf

¹¹⁵ IREC, Rapport sur les incubateurs agricoles
https://irec.quebec/ressources/publications/Rapport-final-Incubateurs_IREC_CISA_fev2020.pdf

Ces derniers peuvent ajuster leurs offres de services aux besoins exprimés par les agriculteurs; c'est notamment le cas d'une formation qui s'est donnée au printemps 2022, sur les besoins sur les permis en transformation alimentaire. Du côté des producteurs qui commercialisent leurs produits en circuits courts, Goûtez Lotbinière constitue un outil important pour ces entreprises.

9.5 Y a-t-il des travaux autour de la sécurité alimentaire qui ont été réalisés sur le territoire ?

Du côté de la sécurité alimentaire, du côté d'Aide alimentaire Lotbinière (AAL), « on a un peu moins de membres utilisateurs, mais le nombre de paniers distribués est en hausse. Les personnes inscrites, que ce soit de façon temporaire ou non, restent plus longtemps. On a distribué plus de paniers et ça a augmenté beaucoup depuis le début de la pandémie¹¹⁶ ». On note que depuis 2018-2019, le nombre de paniers n'a cessé de croître, passant de 3 240 en 2018-2019 à 4 250 en 2021-2022.

AAL s'est doté d'un camion réfrigéré en mai dernier, pour respecter les chaînes de froid et réaliser des économies importantes. L'achat du camion a été financé en partie avec l'aide du ministère de l'Agriculture et Agroalimentaire Canada. AAL est responsable de récupérer les surplus alimentaires des épiceries, dans le cadre du Programme de récupération en supermarchés (PRS) chapeauté par Banque alimentaire Canada. Le lait, les produits laitiers et les viandes seront plus facilement redirigés vers AAL.

¹¹⁶ Le peuple Lotbinière, Une aide non négligeable pour Aide Alimentaire Lotbinière, 3 août 2022.
[https://www.lepeuplelotbiniere.ca/1298/%C3%80 la une aujourd'hui.html?id=114488](https://www.lepeuplelotbiniere.ca/1298/%C3%80%20la%20une%20aujourd'hui.html?id=114488)



Le Pôle agroalimentaire de Lotbinière est aussi un projet qui vise la sécurité alimentaire.

MISSION

Le Pôle agroalimentaire de Lotbinière est une coopérative de solidarité fondée en 2019 regroupant des membres producteurs et des membres consommateurs autour de services de transformation et de distribution agroalimentaire. Le pôle a pour mission de contribuer au développement socio-économique de la région tout en favorisant l'accès alimentaire pour tous. Le Pôle est une initiative régionale, appuyé par la MRC de Lotbinière et différents acteurs socio-économiques de la région.

SURVOL

Les membres de la coopérative ont un accès privilégié aux différents services et infrastructures du Pôle, selon leur type d'adhésion. Pour l'ensemble de nos membres, Le Pôle propose sa plateforme de vente en ligne Du terroir à l'armoire (<https://duterroiralarmoire.com>) qui offre produits locaux et vrac et distribue ses commandes sur 5 points de chute sur le territoire de la MRC de Lotbinière.

- Pour les membres utilisateurs producteurs du pôle, nous offrons plusieurs services pour les appuyer dans leurs opérations et leur développement :
- Cuisine Commerciale de transformation
- Local réfrigéré C1 pour la transformation de la viande
- Espace du marché public de Lotbinière
- Espace de stockage alimentaire

De plus, nous avons lancé au mois de mars 2022 une épicerie de proximité, le marché Saint-Louis, dans le but de fournir une offre alimentaire variée et des produits de base à la communauté du village et de ses environs. L'épicerie prendra ainsi le relai de l'épicerie AMI qui a fermé ses portes après plus de 40 ans de service et offrira une place de choix aux produits locaux.

VALEURS

Les valeurs du pôle agroalimentaire s'inspirent du développement durable, s'inscrivant dans une perspective de long terme et intégrant les contraintes sociales, écologiques et économiques : Le Pôle vise à être à la fois économiquement efficace, socialement équitable et écologiquement tolérable.

9.6 Quelles sont les actions en matière de santé psychologique qui sont instaurées sur le territoire ?

En matière de santé psychologique, les centres de prévention du suicide ont créé une déclinaison agricole de la formation Sentinelle, pour permettre aux producteurs agricoles et aux personnes qui les côtoient de reconnaître les signes de détresse, de savoir quoi faire devant une personne en détresse et la diriger vers les bonnes ressources. Il s'agit d'une formation reconnue par l'Ordre des agronomes du Québec. D'avril 2016 à avril 2018, 637 sentinelles (intervenants) ont été formées : vétérinaires, agronomes, comptables, inséminateurs, etc. (UPA)¹¹⁷

Il y a 3 personnes formées dans le conseil d'administration de l'UPA-Nord, de même que 3 du côté de l'UPA-Sud. Il y a également la travailleuse de rang et la conseillère au démarrage d'entreprises à la MRC de Lotbinière qui sont formées comme sentinelles. Deux intervenants et 4 ressources œuvrant dans les services-conseils ont également été formés.

Le projet-pilote de travailleuse de rang avait été initié en 2016 et était devenu permanent en 2018. Le rôle de la travailleuse de rang en est un « d'écoute, de consultation et d'accompagnement afin d'outiller les agriculteurs à mieux définir leurs besoins afin qu'ils puissent trouver leurs propres solutions. » En février 2021, la Fédération de l'UPA de la Chaudière-Appalaches a annoncé la mise sur pied d'un partenariat avec plusieurs organisations de la région pour permettre la pérennité du service de travailleuse de rang, implanté dans la région en 2016.¹¹⁸

¹¹⁷ <https://www.cfa-fca.ca/wp-content/uploads/2019/03/UPA-Mental-Health-FRE.pptx>

¹¹⁸ Santé psychologique, UPA Chaudière-Appalaches, 2022.

<https://chaudiere-appalaches.upa.qc.ca/producteur/sante-securite-et-mieux-etre/sante-psychologique>



Faits saillants et analyse du Bloc 9 : Services para-agricoles

- Les services agricoles privés, qu'on appelle les services para-agricoles, sont encore bien présents sur le territoire de la MRC de Lotbinière. Souvent, le dynamisme de l'économie para-agricole témoigne du dynamisme de l'agriculture des localités environnantes.
- Services agricoles collectifs :
 - Il existe déjà 2 incubateurs pour stimuler le démarrage d'entreprises agricoles maraîchères sur le territoire de Chaudière-Appalaches, bien qu'ils soient situés dans 2 MRC voisines et non dans la MRC de Lotbinière.
 - La MRC de Lotbinière pourrait-elle trouver une façon de répondre à l'engouement du démarrage d'entreprises, mais d'une autre façon qu'en créant un incubateur « standard » ? Comment L'ARTERRE régionale pourrait-elle être mise à contribution pour soutenir les aspirants une fois la fin de leur parcours en incubation (ou même avant, pour débiter la recherche d'une terre) ?
 - Il y a aussi 4 coopératives d'utilisation de la main-d'œuvre sur le territoire de la MRC, mais aucune coopérative de main-d'œuvre partagée.
- Sécurité alimentaire : le Pôle agroalimentaire de Lotbinière et Aide alimentaire Lotbinière jouent un rôle d'importance en ce qui concerne la sécurité alimentaire dans la région. Il s'agit de 2 initiatives très différentes, l'une travaillant à favoriser l'accès aux produits locaux et l'autre visant à dépanner les gens dans le besoin, en fournissant des paniers.
- Le service de travailleuse de rang, à l'image des travailleurs de rue, est un service permanent dans la région de Chaudière-Appalaches. Deux ressources à temps plein y sont dédiées.
- Les ressources qui sont formées comme Sentinelles (prévention du suicide) sont des intervenants qui sont connus pour travailler directement auprès du milieu agricole. La sensibilisation pourrait être élargie à d'autres professionnels au sein de la MRC, qui sont en contact moins fréquemment avec des producteurs agricoles, mais qui peuvent être susceptibles de détecter des problématiques.



DIAGNOSTIC TERRITORIAL



Photo : Stéphanie Allard



Le diagnostic territorial a été élaboré à partir d'une analyse des faits saillants du portrait et des résultats des activités de co-construction réalisées avec les parties prenantes du territoire. Ce travail a permis d'établir les forces, faiblesses, opportunités et contraintes, les grands enjeux du territoire et de l'agriculture de la MRC de Lotbinière, afin d'élaborer des objectifs stratégiques et une vision concertée. Les objectifs sont les grands alignements de la stratégie de mise en œuvre qui permettra à terme d'atteindre la vision souhaitée pour l'agriculture de la MRC par l'ensemble des parties prenantes impliquées.

Le [tableau 33](#) présente les forces, faiblesses, opportunités et contraintes identifiées.

Tableau 33 : Forces, faiblesses, opportunités, contraintes

FORCES 1. Un secteur économique majeur et diversifié produisant des denrées de qualité. 2. Des entrepreneurs agricoles performants et innovateurs. 3. Une relève compétente et motivée pour une forte proportion de fermes familiales. 4. Une cohabitation largement saine entre les divers usagers du territoire agricole et une bonne collaboration entre agriculteurs. 5. Des entreprises agricoles novatrices offrant certaines denrées de niches de plus en plus recherchées. 6. Un territoire facile d'accès qui offre un milieu de vie de qualité qui fait de la MRC une destination gourmande. 7. Une expertise et une offre agroalimentaire et agrotouristique diversifiée. 8. La présence de Goûtez Lotbinière 9. La collaboration et l'implication des acteurs du milieu	FAIBLESSES 1. Appui à la relève agricole peu adapté à leur réalité. 2. Entreprises peu adaptées aux effets des changements climatiques. 3. La proximité des grands marchés n'est pas pleinement exploitée, notamment par les plus petites entreprises agroalimentaires. 4. Une offre agrotouristique qui reste à être connue. 5. La mise en valeur des paysages est à parfaire. 6. Un potentiel forestier sous-utilisé (PFNL). 7. La pratique de l'agriculture demeure souvent un facteur majeur de la détérioration des écosystèmes aquatiques. 8. L'agrotransformation 9. La mise en marché et l'absence de mutualisation des transports de denrées agroalimentaires 10. L'absence de données et le manque de connaissances des services agricoles (ex. intrants, machineries, clinique, vétérinaire, etc.)
OPPORTUNITÉS 1. Une position géographique stratégique et un territoire à bon potentiel agricole et forestier. 2. Une bonne structure d'aide et de financement agricole. 3. Un bon bassin de relève agricole et une présence de superficies agricoles à bon potentiel. 4. Des milieux naturels en quantité offrant une multitude de services écologiques. 5. Les tendances de consommation ainsi que les outils règlementaires en place favorisent le développement d'entreprises agroalimentaires et de ressources inexploitées. 6. Les plans d'action régionaux et provinciaux (plan d'adaptation au changement climatique, plan de tourisme durable, plan d'agriculture durable du MAPAQ)	CONTRAINTES 1. Les marchés (nationaux et internationaux) ainsi que certaines réglementations peuvent nuire au développement de certaines productions agricoles. 2. Le manque de main-d'œuvre est une source d'incertitude constante. 3. Les conditions de démarrage ou de reprise d'entreprises agricoles sont difficiles, principalement pour des activités de transformation à la ferme. 4. Les entreprises agroalimentaires doivent jongler avec une forte compétition périphérique. 5. Accès difficile aux abattoirs et centres de découpe. 6. Accès difficile à des denrées alimentaires de qualités pour une partie de la population. 7. La forte inflation et augmentation du coût des intrants 8. Faible arrimage entre l'offre et la demande 9. La forêt publique

ENJEUX

Enjeu 1 : Achat local

Les producteurs et productrices agricoles de la MRC produisent une très grande variété de denrées alimentaires. Cette offre est encore peu connue et peu sollicitée par les résidents locaux, du moins si l'on observe les livraisons et les achats de proximité en lien avec le Pôle agroalimentaire de Lotbinière et de son service Du Terroir à l'Armoire. L'achat à la ferme est un mode de mise en marché connu par les résidents et qui propose différentes formules, notamment la vente en kiosque libre-service, la vente en kiosque et la formule d'agriculture soutenue par la communauté, où une famille peut faire l'achat d'un panier en amont de la saison, ce qui contribue aux liquidités qui sont nécessaires au fermier de famille.

Selon les parties prenantes consultées, la production bioalimentaire de la MRC trouve encore difficilement le chemin vers les marchés de la Capitale-Nationale, et ce, malgré que tous les modes de mise en marché directe auprès du consommateur sont en augmentation dans la MRC. Cela témoigne de l'intérêt marqué des consommateurs pour l'achat de produits locaux directement auprès du producteur. Ce mode de mise en marché permet aussi aux entreprises d'obtenir une marge de profit sur leurs produits qui est plus intéressante que la marge lors d'une vente via un intermédiaire. Il est possible que l'augmentation du nombre de modes de mise en marché de proximité témoigne aussi de la difficulté des producteurs d'écouler leurs produits en un seul lieu de vente. L'absence de plan de commercialisation est un enjeu constaté dans plusieurs territoires québécois. C'est encore la commercialisation par le biais d'agences de mise en marché collective (plan conjoint) qui est prédominante sur le territoire; ce sont donc les circuits longs qui constituent le mode de mise en marché utilisé par le plus grand nombre d'entreprises agricoles. Cela s'explique par la nature des entreprises agricoles présentes sur le territoire, soit une forte présence d'entreprises laitières et porcines. Même si la culture de céréales de niche reste minoritaire par rapport à la culture du soya et du maïs-grain qui prédomine sur le territoire de la MRC, la région de Chaudière-Appalaches se trouve ceinturée par plusieurs moulins qui transforment des grains, notamment biologiques; des occasions de transformation locale pourraient présenter un intérêt pour des producteurs de céréales de la MRC si le prix pour ces céréales de niche s'avérait intéressant. L'achat local sous-tend 2 enjeux : l'accès physique et économique aux produits locaux (pour les consommateurs) et la capacité pour les producteurs à rejoindre leur marché.

Enjeu 2 : Transformation agroalimentaire

Le nombre d'entreprises qui font de la transformation à la ferme a augmenté dans les 5 dernières années et est passé de 38 à 43 entreprises. Plus de la moitié des entreprises qui transforment à la ferme sont dans le secteur de la fabrication de produits d'érable. La proportion d'entreprises qui transforment à la ferme reste stable dans le temps. Il y a eu une diminution du nombre d'entreprises transformant à la ferme dans la catégorie *découpe et transformation de viandes, volailles et poissons* et dans la *transformation de fruits et légumes*. Toutefois, il y a actuellement un intérêt pour la transformation à la ferme. Le Réseau Agriconseils de Chaudière-Appalaches a organisé une formation sur mesure à ce sujet. Il y a eu une augmentation d'entreprises dans la fabrication de boissons alcoolisées et la fabrication de produits d'érable. Comme le porc et les bovins de boucherie sont les 2 productions animales les plus importantes sur le territoire, des besoins spécifiques en termes d'abattage peuvent être identifiés. En 2018, la région de Chaudière-Appalaches faisait bonne figure à l'échelle de la province, quant au nombre d'usines d'abattage et de transformation des viandes et de la volaille. La réduction des capacités d'approvisionnement d'Olymel a des impacts sur les producteurs porcins, particulièrement sur les producteurs indépendants qui sont encore majoritaires dans la MRC de Lotbinière. Le système d'abattage « en vase clos », comme pour le porc, est fragile et tributaire des décisions des acheteurs. Comme cette production est importante sur le territoire de la MRC, il y a fort à parier que le secteur agricole de Lotbinière sera marqué par le plan de décroissance qu'Olymel a proposé aux producteurs.

L'abattage du bœuf semble poser moins de problèmes, quoique plusieurs producteurs qui ont de petites quantités puissent être obligés d'attendre longtemps s'ils veulent faire abattre leurs bêtes, car il y a un enjeu de disponibilité des abattoirs dans la région. L'enjeu des délais d'attente touche aussi d'autres productions comme la volaille (poulet, caille) et le lapin. Il y a aussi un enjeu d'abattage des animaux fragilisés (exemple : vaches laitières) qui ne peuvent être transportés, et donc, qui constituent une perte monétaire pour le producteur, et dans certains cas, une perte en termes de gaspillage alimentaire.

Le secteur de l'agrotransformation (à la ferme) ne croît pas aussi vite dans la MRC que dans le reste de Chaudière-Appalaches. Le démarrage d'une activité de transformation alimentaire semble difficile pour les entreprises; beaucoup de freins existent pour une telle démarche, tels que savoir à qui s'adresser, obtenir de l'information, les permis nécessaires et la mise de fonds nécessaire au démarrage. Plusieurs producteurs maintiennent aussi un emploi à l'extérieur et exercent leur métier à temps partiel, ce qui limite aussi la possibilité de s'investir dans une activité de transformation. Il existe un réel besoin en formation pour ce qui est de la transformation alimentaire, surtout pour bien comprendre quels sont les permis nécessaires et comment réaliser les démarches. La transformation à la ferme est pourtant l'une des activités clés pour permettre de dégager des revenus supplémentaires et de pouvoir faire sa propre mise en marché. L'un des enjeux reste sans doute d'identifier quels sont les freins (autres que la formation sur les permis) qui font en sorte que certaines entreprises choisissent de vendre leur production via des intermédiaires, plutôt que de lui ajouter une valeur supplémentaire en effectuant par elles-mêmes la transformation. Une cuisine collective située au Pôle agroalimentaire de Lotbinière est à la disposition des producteurs membres. En date de décembre 2022, la cuisine collective était utilisée à plus de 85 % du temps, mais par une seule entreprise. Autrement, la transformation destinée aux HRI peut apparaître comme un idéal, mais en réalité, les enjeux sont multiples. Il faudrait trouver le moyen d'avoir une offre globale et collective pour pouvoir accéder à ces marchés.

Enjeu 3 : Agrotourisme et tourisme gourmand

La MRC de Lotbinière est située à proximité du grand marché qu'est la Capitale-Nationale. Malgré cela, la région n'est pas perçue encore comme une destination agrotouristique autant que l'île d'Orléans, par exemple. Il est encore difficile d'attirer une masse critique d'excursionnistes sur les fermes agrotouristiques de la MRC. La concurrence, par exemple, des vergers du côté de Saint-Nicolas, peut générer une certaine compétition intrarégionale administrative, au détriment des producteurs agricoles de la MRC qui sont dans les municipalités voisines de Saint-Nicolas. Avec le prix de l'essence et le trafic automobile entre la Rive-Nord et la Rive-Sud de Québec, il est possible que les résidents de Québec délaissent en partie les excursions du côté de la Rive-Sud dans le cadre de leurs futures excursions. Le secteur touristique observe également qu'il y a peu d'excursionnistes des régions limitrophes qui fréquentent la MRC. La MRC collabore avec l'Association touristique Chaudière-Appalaches pour ajuster le profil de la clientèle qui sera ciblée dans les futures promotions touristiques.

En parallèle, l'offre actuelle sur le site des entreprises qui font de l'agrotourisme est parfois disparate et une mise à niveau des pratiques à la ferme est nécessaire pour permettre une expérience agrotouristique adéquate et uniformisée (exemple : heures d'ouverture affichée, non changeantes, etc.). Il y a aussi un besoin d'accompagnement pour que les entreprises agrotouristiques prennent le virage numérique, pour leur permettre d'être facilement trouvables sur le web et pour permettre une collecte d'information précise sur la provenance de leur clientèle. Même si l'agrotourisme est une activité qui s'adresse aussi aux résidents du territoire, on remarque une méconnaissance de l'offre bioalimentaire et des activités agrotouristiques par ces derniers. Les agriculteurs ont déploré la longueur des démarches administratives à entreprendre pour pouvoir s'adonner aux activités de transformation agroalimentaire et d'agrotourisme. Des enjeux liés à la biosécurité peuvent aussi limiter les producteurs dans le développement d'activités à la ferme.

Au-delà de ces complexités, les agriculteurs notent aussi le fait qu'ils manquent de temps pour réaliser ces activités complémentaires qui s'ajoutent à leurs activités principales de production, de même que les investissements qui sont nécessaires en marketing. Une part de ce marketing peut être fait par la présence des panneaux bleus, ces panneaux touristiques en bordure d'autoroute, mais ils ont un coût élevé. La problématique du manque de main-d'œuvre est aussi mentionnée, notamment parce qu'il ne s'agit pas de la même main-d'œuvre que celle nécessaire pour la production. Dans certains cas, les règlements municipaux restreignent le développement des activités agrotouristiques. De plus, le Plan d'action pour un tourisme responsable et durable 2020-2025 du ministère du Tourisme influencera aussi le développement de l'agrotourisme dans la MRC.

Les assurances et les infrastructures coûteuses sont aussi mentionnées comme un frein au développement des activités agrotouristiques.

Enjeu 4 : Agroenvironnement et changements climatiques

À l'instar des autres régions dynamiques sur le plan agricole au Québec, la MRC de Lotbinière, malgré les efforts de plusieurs producteurs agricoles, a toujours plusieurs défis en matière d'environnement : l'amélioration de la qualité de l'eau, le maintien de la biodiversité et la gestion des bandes riveraines. De plus, on dénote une faible résilience des pratiques agricoles face aux changements climatiques, notamment face au manque d'eau – comme c'est le cas ailleurs au Québec.

L'horizon envisagé par l'étude d'Ouranos sur les scénarios climatiques est l'année 2050, ce qui implique que l'adaptation doit être au cœur des préoccupations des entreprises dès maintenant, pour qu'elles soient résilientes au fur et à mesure que les changements climatiques anticipés se manifesteront. Ces enjeux d'adaptation ont bien été identifiés par l'UPA. Dans la région, 2 priorités d'actions collectives ont fait l'unanimité des acteurs concernés : améliorer la santé des sols et la gestion de l'eau. Le risque de manque d'eau pour l'abreuvement des animaux et l'irrigation des cultures a particulièrement retenu l'attention des producteurs et des intervenants du territoire. Cela a mené au projet Agri-Climat phase 2, qui consiste à faire un projet-pilote pour réaliser un diagnostic personnalisé à l'échelle d'une ferme et ainsi, voir comment elle peut être plus résiliente. Si le projet est concluant, la méthode utilisée sera étendue à toutes les fermes du Québec.

L'acquisition et le transfert de connaissances sont des enjeux importants pour faciliter la transition agroenvironnementale des entreprises. L'accompagnement gagne à être fait directement à la ferme, comme le préconise le projet Agri-Climat.

Les organismes de bassins versants du territoire ont chacun leur plan d'action. On remarque une tendance à l'amélioration de la qualité de l'eau, si l'on se fie à la qualité de l'eau évaluée en 2010 et en 2020. Les principales causes de contamination de CF liées à l'agriculture et recensées dans les rivières sont l'épandage de matières fertilisantes et les structures d'entreposage de fumier non étanches. La formation périodique des producteurs est essentielle afin d'approfondir des thématiques agroenvironnementales, telle que l'implantation des haies brise-vent.

Le PDE de l'OBV de la zone du Chêne notait que la culture du maïs et du soya avait des impacts considérables sur la qualité de l'eau, puisque ces cultures à grand interligne augmentent les risques d'érosion et favorisent le transport de sédiments et de phosphore vers les eaux de surface par ruissellement. Pour les agriculteurs, l'entretien des cours d'eau est un enjeu pour leur permettre d'avoir des terres bien drainées. Les bons coups en agroenvironnement ont d'ailleurs été soulignés par la campagne Producteurs de bons coups, menée par l'OBV de la zone du Chêne. Entre 2019 et 2022, l'OBV de la zone du Chêne a recensé des aménagements et des pratiques agroenvironnementales chez les agriculteurs qui font partie du territoire du bassin versant. Ils ont recensé quelque 62 producteurs, pour un total de 200 bons coups. Ceux-ci sont identifiés en bordure de chemin, ce qui permet de sensibiliser les citoyens à l'apport des producteurs agricoles en faveur de l'environnement.

Le PAD du MAPAQ mobilisera aussi de nombreux intervenants d'ici 2030, qui travailleront sur les pistes d'actions qui viseront des interventions sur les exploitations agricoles. Dans ce contexte, 2 pistes

d'actions peuvent être prioritaires pour la MRC qui pourrait, dans le respect de ses rôles et responsabilités incluant ses ressources existantes, mettre en œuvre des actions pour améliorer la biodiversité et soutenir le partage d'informations entre les producteurs agricoles.

La MRC pourrait aussi profiter des activités régulières de Goûtez Lotbinière pour poursuivre la sensibilisation à l'importance de s'adapter aux changements climatiques. Le PAD prévoit, entre autres, la création de cohortes de producteurs en agroenvironnement. Les vitrines de démonstration des nouvelles pratiques agricoles sont privilégiées par les producteurs agricoles comme moyen de transfert de connaissances.

Dans la région de Chaudière-Appalaches, il existe une symbiose en économie circulaire, c'est-à-dire un projet permettant de mailler des entreprises ayant des rebuts avec des entreprises qui peuvent les valoriser. Deux ressources sont attitrées à ce projet et couvrent un territoire regroupant 5 MRC; leur but est de documenter les synergies potentielles et de créer des maillages. Un premier maillage avec une entreprise de Lotbinière a été réalisé.

La MRC a adhéré au projet-pilote de récupération des plastiques agricoles avec AgriRECUP, en 2021. Deux points de collecte sont offerts sur le territoire. Selon le PGMR, 9 municipalités offriraient aussi, depuis plusieurs années, la collecte de plastique agricole via Gaudreau Environnement. Les acériculteurs sont aussi invités à envoyer leurs tubulures usagées à une entreprise qui les revalorise, à Saint-Malachie.

Les principaux enjeux en agroenvironnement sont donc déjà connus et « portés » par des partenaires.

Enjeu 5 : Agroforesterie et foresterie

Le territoire de la MRC comprend de grandes superficies sous couvert forestier. Qu'elles soient acéricoles ou forestières, ces superficies abritent plusieurs activités à potentiel de développement pour le secteur agricole de la MRC, et ce, tant en terres publiques que privées. Il y a une terre publique (la Forêt de la Seigneurie de Lotbinière) et 3 réserves écologiques sur le territoire (Lionel-Cinq-Mars, Pointe-Platon, rivière du Moulin). L'agriculture n'est pas permise dans les réserves écologiques, mais il existe un bon potentiel acéricole dans les terres publiques de la Seigneurie Joly et une partie de celui-ci est exploitée présentement. La Fédération des producteurs acéricoles souhaite voir le nombre d'entailles et la superficie en érablière grandir sur le territoire de la MRC. Il semblerait que la coupe d'érablières en terres publiques soit cependant un enjeu. La préparation de la relève agricole en acériculture sera importante, notamment pour l'informer des normes sylvicoles.

Dans le secteur de la foresterie, on observe les enjeux suivants : l'absence de débouchés pour le bois sans preneur et la récolte de bois mature dans les bandes riveraines; la présence de maladies, de rongeurs, d'agrile du frêne, de charançon, le nerprun et de phragmite. Ces enjeux peuvent avoir un impact sur le potentiel agroforestier et forestier de la MRC.

Certaines initiatives liées aux PFNL commencent à émerger dans la MRC, surtout pour la valorisation du champignon forestier, notamment dans la Forêt de la Seigneurie de Lotbinière. Il y eut un premier festival de champignons en 2022. Plus de 214 espèces de champignons ont été répertoriés dans la Réserve écologique Lionel-Cinq-Mars, dont 48 espèces rares. Des activités d'identification de champignons et de sensibilisation sont organisées sur le territoire de la MRC par différents clubs de mycologues. Il existe également une plantation de noyers noirs au Domaine Joly-De Lotbinière qu'il serait possible de mettre plus en valeur. Ces initiatives restent toutefois marginales et à des fins éducatives seulement. Actuellement on ne trouve qu'un boisé nourricier sur le territoire, soit celui géré par les Moissonneurs solidaires de l'organisme Défi Jeunesse.



Enjeu 6 : Entreprises et productions agricoles

Le nombre d'entreprises agricoles a diminué très légèrement depuis 2014 (5 entreprises de moins). Le nombre de têtes animales est globalement en hausse sur le territoire, étant passé de quelques 674 000 têtes animales en 2016 à 1 million de têtes animales en avril 2022. Il est toutefois en diminution dans les 3 principales productions animales du territoire, soit les porcs, les bovins laitiers et les bovins de boucherie et dans quelques autres types de production. Le nombre de têtes animales est notamment en augmentation dans les ovins, les volailles, les autres types de volailles et les autres types de productions animales. Les superficies en culture sont en hausse, globalement sur le territoire, à l'exception des catégories *fourrages et pâturages*, *horticulture en conteneur* et *légumes frais*. La diminution la plus importante est dans les fourrages et pâturages avec 1 200 ha cultivés en moins. Cette diminution des prairies naturelles et améliorées peut probablement s'expliquer par la diminution des cheptels de bovins. Globalement, les revenus agricoles sont en hausse, notamment dans les 5 productions principales. Malgré la diminution du nombre d'entreprises, les revenus des productions de bovins laitiers, de bovins, de boucherie et de porcs sont en augmentation. Cela signifie qu'il y a une consolidation des entreprises. Donc, globalement, tous les indicateurs sont à la hausse ou stables, sauf le nombre d'unités animales qui diminue dans les productions principales. On peut présumer qu'il y aura une décroissance du nombre d'unités animales dans les prochaines années.

La production porcine occupe une place particulièrement importante dans la MRC de Lotbinière. C'est la production porcine qui est la plus importante, en termes de revenus générés, sur le territoire. La production laitière reste la production animale la plus importante sur le territoire en termes de nombre d'entreprises, avec 203 entreprises. La MRC est chef de file dans la production laitière biologique dans Chaudière-Appalaches, avec près de 50 % du nombre d'entreprises biologiques (16 sur 33) sur son territoire.

L'acériculture était et reste la production végétale la plus importante, en termes de nombre d'entreprises, sur le territoire. Les revenus associés à cette culture, le nombre d'entailles et la superficie de l'érablière sont en hausse. La moitié des entreprises certifiées biologiques sur le territoire est en production acéricole. Comme toutes les catégories dédiées aux productions émergentes (moins conventionnelles) sont en augmentation (superficies végétales et têtes animales), on peut conclure que les productions émergentes sont en développement sur le territoire, bien qu'elles restent très minoritaires.

Un tiers des exploitations du territoire (258 entreprises des 772) ne génèrent pas suffisamment de revenus pour permettre à une personne d'en vivre à temps plein. La proportion des entreprises générant de grands revenus (500 000 \$ et plus) est cependant en augmentation. Outre les revenus des entreprises, il importe de dire un mot sur les frais fixes des agriculteurs qui, dû au contexte actuel lié à l'inflation, génèrent une pression supplémentaire sur les entreprises agricoles. La hausse du diésel, essentiel au fonctionnement de l'équipement agricole, le prix des engrais et le prix des semences sont au nombre des coûts qui ont augmenté à la suite de la rupture des chaînes d'approvisionnement en lien avec la pandémie de COVID-19 de même que la guerre en Ukraine.

Enjeu 7 : Relève agricole

L'accès à la terre et le transfert d'entreprises sont des enjeux primordiaux pour la relève agricole. D'une part, le coût des terres est élevé, ce qui peut représenter un frein à l'accès des terres pour la relève non apparentée, mais aussi pour la relève apparentée, ce qui aura un impact sur les cédants. Des gens de l'extérieur achètent des terres pour les droits de produire¹¹⁹ et font des échanges de superficies cultivables, ce qui diminue les superficies cultivées dans certains secteurs déjà dévitalisés de la MRC. Depuis quelques années, L'ARTERRE permet de faire le maillage entre des cédants et des aspirants de la relève agricole (non apparentée). En revanche, malgré la présence de L'ARTERRE, l'appui et les aides aux cédants et à la relève ne répondent pas toujours aux besoins de la relève. Il y a beaucoup d'offres de location, alors que, selon le dernier sondage fait par la Fédération de la relève agricole, 70 % de ceux qui souhaitent démarrer une exploitation souhaitent être propriétaires.

Par ailleurs, concernant la main-d'œuvre, la région de Chaudière-Appalaches a été choisie parmi les 3 régions qui ont été sélectionnées pour accélérer la venue de travailleurs étrangers, afin de pallier à la pénurie de main-d'œuvre vécue par le secteur agricole.

Plusieurs indicateurs liés à la relève sont au vert, en ce sens qu'ils sont égaux à la moyenne québécoise : l'âge moyen de la relève établie, la proportion de jeunes établis depuis moins de 10 ans, l'âge auquel les jeunes pensent s'établir en agriculture et l'âge auquel ils le font. Les transferts familiaux sont encore prédominants dans la région et la proportion de ce type de transfert est plus élevée que dans le reste du Québec. La formation des entrepreneurs intéressés par l'agriculture est importante pour qu'ils aient une vision réaliste de ce qu'est l'agriculture. Le nombre de formations continues dispensées par le Collectif de formation agricole de Chaudière-Appalaches est parmi les plus élevés au Québec. Il existe déjà 2 incubateurs pour stimuler le démarrage d'entreprises agricoles maraîchères sur le territoire de Chaudière-Appalaches, bien qu'ils soient situés dans 2 MRC voisines et non dans la MRC de Lotbinière.

La MRC de Lotbinière pourrait-elle trouver une façon de répondre à l'engouement du démarrage d'entreprises, mais d'une autre façon qu'en créant un incubateur « standard » ? Comment L'ARTERRE régionale pourrait-elle être mise à contribution pour soutenir les aspirants entrepreneurs une fois la fin de leur parcours en incubation (ou même avant, pour débiter la recherche d'une terre) ? Il y a aussi 4 coopératives d'utilisation de la machinerie sur le territoire de la MRC, mais aucune coopérative de main-d'œuvre partagée.

¹¹⁹ Règlement sur les exploitations agricoles : le processus de déplacement de parcelles cultivées en bassins versants dégradés, 2012.

https://www.environnement.gouv.qc.ca/milieu_agri/agricole/processus-deplac-parcelles-tcn20120328.pdf

Enjeu 8 : La communauté

L'agriculture est un domaine d'activité qui peut être difficile, particulièrement sur le plan de la santé mentale, notamment à cause de la charge de travail qu'elle impose – jusqu'à 90 heures par semaine dans certaines productions. La détresse psychologique y est très présente. De plus, le métier d'agriculteur est peu valorisé et plusieurs producteurs constatent qu'il y a un manque de reconnaissance du métier par les citoyens et la communauté d'affaires, ce qui s'ajoute aux différentes contraintes d'ordre environnementales (notamment dans les dernières années), économiques (liées à l'ouverture des marchés, entre autres) ou inhérentes au métier, subies par les agriculteurs. La modification des services-conseils affecte aussi les agriculteurs. La proximité des agronomes autrefois (avant la fermeture du Bureau du MAPAQ de Saint-Flavien) contribuait au maintien de relations jugées comme significatives par les agriculteurs. Cela peut engendrer une démotivation de ceux-ci et avoir un impact négatif sur leur santé psychologique. Le service de travailleuse de rang, à l'image des travailleurs de rue, est un service permanent dans la région de Chaudière-Appalaches. Deux ressources à temps plein y sont dédiées. Les ressources qui sont formées comme Sentinelles en prévention du suicide sont des intervenants qui sont connus pour travailler directement auprès du milieu agricole et qui peuvent « détecter » des personnes en détresse psychologique. La sensibilisation pourrait être élargie à d'autres professionnels au sein de la MRC, qui sont en contact moins fréquemment avec des producteurs agricoles, mais qui peuvent être susceptibles de détecter des problématiques. Les agriculteurs témoignent du fait que l'agriculture est pourtant un métier valorisant pour ceux qui le pratiquent, notamment pour y élever une famille.

Les citoyens de la MRC de Lotbinière n'échappent pas à une certaine précarisation financière et alimentaire. Les besoins en sécurité alimentaire sur le territoire sont très présents. Le Pôle agroalimentaire de Lotbinière et Aide alimentaire Lotbinière jouent un rôle d'importance en ce qui concerne la sécurité alimentaire dans la région. Il s'agit de 2 initiatives très différentes, l'une travaillant à favoriser l'accès aux produits locaux et l'autre visant à dépanner les gens dans le besoin, en fournissant des paniers. La possibilité d'obtenir un reçu pour des dons en aliments serait également la bienvenue pour les producteurs agricoles.

Les entrepreneurs agricoles et les diverses organisations sur le terrain se connaissent peu entre eux. Le maillage et les communications demeurent difficiles entre les acteurs du territoire, notamment pour faire aboutir des projets collectifs. La mutualisation de certains services (transport des denrées alimentaires) et des équipements (potentiel inutilisé du côté du Pôle agroalimentaire de Lotbinière) pourrait être bénéfique pour plusieurs entreprises agricoles et organisations. La situation économique actuelle a pour effet de ralentir la collaboration; les agriculteurs sont plus difficiles à rejoindre. Certains enjeux « de base », comme la présence de courant triphasé dans certains rangs, sont aussi mentionnés par les agriculteurs.



Enjeu 9 : Le patrimoine bâti agricole

Le patrimoine bâti agricole a fait l'objet d'un inventaire en 2017-2018; 318 bâtiments ont été recensés, un outil de sensibilisation a été créé par la MRC, de même qu'un questionnaire pour les propriétaires de bâtiments agricoles patrimoniaux. Des recommandations existent déjà et pourraient être mises en application dans le plan d'action du PDZA, si la préservation du patrimoine fait partie des objectifs retenus par la MRC. Le plus urgent serait la reconnaissance et la protection des 3 bâtiments de valeur exceptionnelle qui ne figurent toujours pas au répertoire des biens culturels du Québec – situés à Saint-Antoine-de-Tilly et Saint-Gilles (2).



VISION ET OBJECTIFS STRATÉGIQUES



Photo : Stéphanie Allard

L'élaboration du diagnostic territorial et l'analyse des données statistiques du portrait ont fait émerger 3 piliers de vision ainsi que 7 objectifs stratégiques sur lesquels s'appuiera Goûtez Lotbinière pour mener à bien sa mission d'accélérateur territorial bioalimentaire et qui servira à élaborer le plan d'action.

Un pilier de vision est un support de la grande vision proposée. Les 3 piliers proposés sont l'**autonomie**, le **patrimoine naturel** et la **communauté**. Ceux-ci agissent comme de grandes orientations, en proposant *l'autonomie du territoire sur les plans alimentaire et économique, la mise en valeur et la conservation du patrimoine naturel* de même que *la création et le maintien d'une communauté forte et fière*.

La vision du PDZA révisé de la MRC de Lotbinière est présentée via les 3 piliers suivants :

PILIER AUTONOMIE :

AUTONOMIE DU TERRITOIRE SUR LES PLANS ALIMENTAIRE ET ÉCONOMIQUE

La MRC de Lotbinière désire devenir un territoire autonome sur les plans alimentaire et économique en se basant sur la richesse et la diversité de son secteur bioalimentaire. Les parties prenantes du territoire souhaitent appuyer la diversification des entreprises agricoles entre autres par la transformation à la ferme et l'agrotourisme. Les parties prenantes souhaitent aussi faire de la mise en marché de proximité, devenir le lien privilégié entre les producteurs et les citoyens au bénéfice de l'économie locale tout en devenant une destination de choix pour le tourisme gourmand.

PILIER PATRIMOINE NATUREL :

MISE EN VALEUR ET CONSERVATION DU PATRIMOINE NATUREL, DE L'EAU ET DU SOL

L'agriculture de la MRC de Lotbinière a su mettre en valeur et préserver son riche patrimoine naturel. La MRC est reconnue et valorisée, notamment, pour la diversité de ses paysages et ses milieux naturels. Ceux-ci sont à la fois un produit d'appel régional, qui aide au développement agrotouristique des entreprises et un allié qui fait de la MRC de Lotbinière un territoire résilient au changement climatique. Forts d'un appui du milieu, les agriculteurs ont adapté leurs pratiques agricoles pour faire une agriculture durable. Le potentiel agroforestier et forestier du territoire est développé. Le secteur participe pleinement au dynamisme économique local.

PILIER COMMUNAUTÉ :

CRÉATION ET MAINTIEN D'UNE COMMUNAUTÉ FORTE ET FIÈRE

Les différents acteurs du territoire de la MRC de Lotbinière travaillent ensemble au développement du secteur bioalimentaire. Cette proximité permet de mettre en place plusieurs projets collectifs au bénéfice des agriculteurs et de leurs productions qui sont connus et reconnus par l'ensemble de la communauté. Cette communauté forte et liée permet à tous d'avoir accès à des denrées alimentaires saines et à prix abordable. Fort de l'appui de la région et des grandes possibilités offertes par le territoire de la MRC de Lotbinière, la relève agricole est présente sur les entreprises. Plusieurs projets agricoles viables ont vu le jour au cours des dernières années et permettent d'augmenter le nombre d'entreprises agricoles sur le territoire.

Les objectifs stratégiques identifiés permettront de cadrer les divers projets du plan d'action :



MISE EN ŒUVRE



Photo : MFSL



L'agriculture et le secteur bioalimentaire de la MRC de Lotbinière se portent bien. L'activité agricole y génère annuellement plus de 300 M\$ en revenus provenant des 772 entreprises agricoles présentes sur son territoire. Le territoire présente des paysages variés, passant des berges du fleuve à la plaine fertile du Saint-Laurent, puis aux contreforts appalachiens.

Son agriculture y est variée et dynamique; les piliers sont des productions destinées au marché québécois, telles que la production porcine, laitière et acéricole, sans pour autant exclure les productions émergentes destinées à la mise en marché de proximité. Bien que plusieurs défis subsistent, on peut affirmer que la MRC de Lotbinière est un territoire agricole aux assises solides et matures qui ne demandent qu'à être consolidées pour accélérer son développement.

Forte d'un premier PDZA datant de 2015, la MRC de Lotbinière désire, par la mise à jour du PDZA, poursuivre le travail réalisé au cours des dernières années. Ce premier PDZA était organisé autour des grands axes de travail suivants : la relève, la découverte, la valeur ajoutée et la qualité. Il s'articulait autour d'une vision à l'horizon de 2020 : La MRC de Lotbinière favorise une agriculture et des produits distinctifs qui mettent en valeur le territoire agricole. Deux ans après la date visée par cette vision, l'annexe du bilan permet de faire un retour sur le travail accompli.

Bien avant que le PDZA de Lotbinière soit mis en place, une table de travail, Goûtez Lotbinière, travaille depuis sa création en 2000 à favoriser le développement du secteur agroalimentaire du territoire de la MRC de Lotbinière, en concertation avec les acteurs du milieu.

Deux axes de développement sont visés : la promotion des produits agroalimentaires du territoire de la MRC dans les régions de Lotbinière, Québec et Lévis, et favoriser la mise en marché des produits agroalimentaires du territoire de la MRC de Lotbinière dans les régions de Lotbinière, Québec et Lévis. Conséquemment, la vision du premier PDZA allait déjà dans le sens de la mission de Goûtez Lotbinière.

Bien qu'ayant actuellement une structure décisionnelle et un plan d'action distinct du PDZA (2015), Goûtez Lotbinière est un acteur prédominant du secteur agroalimentaire. L'organisation possède son propre plan d'action alors que le PDZA possède le sien. Or, il s'agit de la même ressource qui est dédiée à la mise en œuvre des 2 plans d'action.

De plus, Goûtez Lotbinière jouit d'une forte notoriété auprès des différentes parties prenantes consultées lors de la mise à jour du PDZA. Goûtez Lotbinière fait l'unanimité et est perçue comme une initiative rassembleuse pouvant fédérer les parties prenantes autour de projets porteurs et d'actions au bénéfice du secteur bioalimentaire de la MRC de Lotbinière.

Il est donc proposé que Goûtez Lotbinière soit l'acteur clé, placé au cœur de la mise en œuvre du plan d'action du PDZA de la MRC. Pour ce faire, Goûtez Lotbinière deviendrait un accélérateur territorial bioalimentaire. Ainsi, le plan d'action du PDZA serait le plan d'action de Goûtez Lotbinière; cela permettra de consolider les énergies de tous les partenaires en faveur de la réalisation des actions.

Cet accélérateur aurait les éléments de mission suivants :

- Assurer le rayonnement et la valorisation des agriculteurs et des produits locaux de la MRC de Lotbinière par le développement d'une image de marque territoriale forte et distinctive;
- Placer l'entrepreneuriat¹²⁰ au cœur du développement bioalimentaire de la MRC de Lotbinière;
- Appuyer les entrepreneurs bioalimentaires de la MRC de Lotbinière pour dynamiser le développement économique et social du territoire dans une optique de développement durable;
- Renforcer la cohésion et l'efficacité de l'écosystème bioalimentaire de la MRC de Lotbinière et augmenter son impact sur le développement agricole du territoire. Favoriser les collaborations entre les parties prenantes du territoire et augmenter l'impact des initiatives mises en œuvre.

La mise en œuvre du PDZA de la MRC de Lotbinière se fera en étroite collaboration avec le milieu et les parties prenantes du territoire. Afin d'avoir un plan d'action bien ancré sur la réalité terrain, efficace et efficient, ce dernier a été élaboré en co-construction avec les parties prenantes du milieu, afin que celles-ci se sentent interpellées par la réussite du PDZA de la MRC. Le plan d'action proposé se fera au sein des compétences et rôles qui sont ceux d'une MRC, tels que la planification territoriale, la réglementation, la collaboration régionale et le développement économique. Certains enjeux soulevés lors des consultations ne sont pas traités dans le plan d'action, car relevant d'autres autorités suprarégionales.

Au lieu de prioriser les projets selon une échelle temporelle, le plan d'action du PDZA de la MRC de Lotbinière classe les projets en fonction du degré d'implication de la MRC au sein de ceux-ci, soit : collaborer, soutenir et organiser. Cela fera en sorte de concentrer les ressources de la MRC sur les projets qui sont de son ressort et de pouvoir saisir toutes les opportunités présentes et futures afin de moduler le plan d'action en fonction des besoins réels du territoire et de ses parties prenantes. Les projets de la section « organiser » deviendront donc prioritaires. Le [tableau 34](#) explique ce qui est entendu pour chacun des types d'implication de la MRC.

Tableau 34 : Degré d'implication de la MRC

Collaborer : Travailler en commun	La MRC comme collaboratrice de démarches initiées par des partenaires.	<i>Exemple : collaborer pour que la filière acéricole atteigne son plein potentiel</i>
Soutenir : Tenir (quelque chose) en place, en servant de support ou d'appui	La MRC devra jouer un rôle essentiel pour permettre à une initiative de démarrer, de prendre de l'expansion, ou de la croissance.	<i>Exemple : soutenir le développement du pôle agroalimentaire</i>
Organiser : Doter d'une structure, d'une constitution déterminée, d'un mode de fonctionnement	La MRC devra jouer un rôle structurant pour initier un projet structurant. Elle sera celle qui permettra au projet de voir le jour.	<i>Exemple : Soutenir le développement d'une filière de transformation locale du grain pour l'alimentation humaine</i>

¹²⁰ Entrepreneuriat : entreprendre un projet privé, public, individuel, collectif, à vocation sociale ou économique

Le plan d'action du PDZA comprend 8 projets porteurs. Les projets porteurs sont des projets d'envergure faisant travailler plusieurs parties prenantes recoupant divers enjeux autour de mêmes objectifs stratégiques. De ces projets porteurs découleront plusieurs actions terrain qui sont détaillées dans les fiches projets.

Afin de faciliter la cohésion et l'implication des parties prenantes au sein des projets porteurs, ceux-ci ont été regroupés en 3 pôles. Le [tableau 35](#) présente les projets porteurs par pôle.

Tableau 35 : Pôles et projets porteurs

Pôle logistique mise en marche de proximité	PROJET 1. CRÉATION DE TROIS PÔLES STRATÉGIQUES PROJET 2. ENTREPRISE-ÉCOLE EN TRANSFORMATION VIANDE ET ABATTAGE DE PROXIMITÉ PROJET 3. GOÛTEZ LOTBINIÈRE, VOLET : FAVORISER LA MISE EN MARCHÉ DES PRODUITS LOCAUX
Pôle forêt et environnement	PROJET 4. COLLECTIF FORÊT LOTBINIÈRE PROJET 5. PROTECTION DES RESSOURCES EAU ET SOL
Pôle promotion, valorisation, relève et développement	PROJET 6. EXPO ÉPHÉMÈRE LOTBINIÈRE PROJET 7. PROMOTION AGRI-LOTBINIÈRE PROJET 8. L'ARTERRE 2.0

La mise en œuvre du PDZA sera chapeautée par un comité de mise en œuvre. Ce comité sera composé des membres du comité de mise en œuvre du précédent PDZA, du comité de mise à jour du PDZA et de certains membres actuels de Goutez Lotbinière. Un comité sera mis en place pour chacun des pôles projets. C'est au sein de ces comités que se fera la majeure partie du travail de mise en œuvre du PDZA de la MRC de Lotbinière. Au besoin, des comités *ad hoc* seront mis en place pour la réalisation de certains projets ou action spécifique.

Dans ce cadre de travail, l'agente de développement agricole de la MRC agira comme agente de maillage et animatrice de la communauté d'acteurs. Elle fera le lien entre les différents comités de travail et s'assurera de l'état d'avancement de chacun des projets du plan d'action, en apportant l'appui logistique de l'équipe de la MRC au bénéfice de la mise en œuvre du PDZA.

Le comité de mise à jour du PDZA a décidé d'évaluer le nouveau PDZA de la MRC de Lotbinière en fonction d'indicateurs globaux associés à chacun des objectifs stratégiques du diagnostic. Ces indicateurs restent à être définis par chacun des comités de mise en œuvre des pôles projets. À titre informatif, certains indicateurs sont présentés au [tableau 36](#).

Tableau 36 : Indicateurs globaux par objectif stratégique

Objectifs stratégiques	Indicateurs
Favoriser la diversification des entreprises agricoles par la transformation et l'agrotourisme	- Augmentation du nombre d'entreprises pratiquant l'agrotourisme - Augmentation du nombre d'entreprises faisant de la transformation à la ferme
Soutenir la mise en marché de proximité par des projets collectifs	- Augmentation du nombre d'entreprises faisant de la mise en marché de proximité - Augmentation du nombre d'entreprises membres du Pôle - Augmentation du nombre de produits locaux en épicerie sur le territoire
Assurer la protection des ressources et le développement durable de l'agriculture	- Indicateur de la qualité de l'eau de surface à la hausse à l'embouchure des cours d'eau - Diminution de la superficie exclue de la zone agricole - Superficie d'aire protégée
Développer le potentiel agroforestier et forestier présent sur le territoire de la MRC	- Revenu brut généré par projet agroforestier - Augmentation du nombre d'entailles - Nombre de nouvelles initiatives agroforestières
Valoriser le métier d'agriculteur et la production agricole	- Cohabitation harmonieuse (nombre de conflits) - Amélioration de la santé psychologique des producteurs (sondage) - Perception de l'agriculture par les citoyens (sondage)
Faciliter le transfert d'entreprises, les projets de démarrage et la relève	- Nombre de nouvelles entreprises agricoles - Valeur des investissements agricoles - Augmentation des fermes avec relève
Favoriser le maillage des acteurs du milieu bioalimentaire	- Nombre de parties prenantes impliqué dans PDZA



FICHES PROJETS



Photo : Stéphanie Allard



PROJET 1. CRÉATION DE TROIS PÔLES STRATÉGIQUES

CONTEXTE	Les produits locaux trouvent difficilement un accès aux consommateurs. Il est logistiquement et économiquement difficile pour les producteurs d'organiser leur mise en marché sans appui régional et plus de mutualisation.		
PROJET	Créer 3 pôles stratégiques sur le territoire de la MRC (endroits physiques) pour permettre la mutualisation du transport, du stockage, de la transformation et de la mise en marché des produits locaux par la collaboration d'organisme tels que le Pôle agroalimentaire de Lotbinière, Aide Alimentaire Lotbinière, la Table agroalimentaire de la Chaudière-Appaches et la Coop Le Pré.		
OBJECTIFS	- Favoriser la diversification des entreprises agricoles par la transformation ; - Soutenir la mise en marché de proximité par des projets collectifs ; - Valoriser la production agricole locale ; - Favoriser le maillage des acteurs du milieu bioalimentaire.		
MOYENS	- Créer et maintenir des lieux de ventes pour les produits locaux ; - Mettre en place des initiatives pour faciliter la gestion de la logistique de circuits de cueillette et de livraison pour les producteurs locaux ; - Mieux gérer les surplus alimentaires par la vente directe ou autre initiative (ex. glanage) à coût adapté pour les personnes défavorisées du territoire.		
PARTENAIRES	SADC, Coop Le Pré, Aide Alimentaire Lotbinière, Pôle agroalimentaire de Lotbinière, MAPAQ, TACA, UPA local, municipalités de la MRC, producteurs, transformateurs, distributeurs, organismes communautaires, institutions financières, organisme développement économique		
IMPLICATION MRC SOUTENIR ET ORGANISER	ÉCHÉANCIER		
	COURT TERME	MOYEN TERME	LONG TERME

PROJET 2. ENTREPRISE-ÉCOLE EN TRANSFORMATION VIANDE ET ABATTAGE DE PROXIMITÉ

CONTEXTE	Problèmes d'accès aux abattoirs locaux pour les producteurs et rareté des centres de découpe de la viande dans la région. Difficulté d'avoir accès à de la main-d'œuvre spécialisée en transformation de la viande.		
PROJET	- Soutenir la mise sur pied d'une entreprise-école en transformation animale pour faciliter les activités de transformation de la viande et former de la main-d'œuvre spécialisée dans le domaine. - Mise en place d'un abattoir de proximité dans la région.		
OBJECTIFS	- Favoriser la diversification des entreprises agricoles par la transformation ; - Soutenir la mise en marché de proximité par des projets collectifs ; - Valoriser la production agricole locale.		
MOYENS	- Créer une salle de découpe accessible aux producteurs pour la transformation de la viande ; - Former des bouchers ; - Appuyer une démarche régionale d'abattage de proximité.		
PARTENAIRES	SADC, MAPAQ, Pôle agroalimentaire de Lotbinière, UPA local, producteurs, milieu scolaire, organismes communautaires, institutions financières, organisme développement économique		
IMPLICATION MRC SOUTENIR (CENTRE DE DÉCOUPE) ET COLLABORER (ABATTAGE DE PROXIMITÉ)	ÉCHÉANCIER		
	COURT TERME	MOYEN TERME	LONG TERME

PROJET 3. GOÛTEZ LOTBINIÈRE, VOLET : FAVORISER LA MISE EN MARCHÉ DES PRODUITS LOCAUX

CONTEXTE	Les produits agricoles de la MRC de Lotbinière bien que très diversifiés et de grande qualité sont peu présents sur les tablettes des épiceries, dans les restaurants et les institutions locales. Les produits locaux sont peu connus des consommateurs et ont de la difficulté à atteindre les marchés de Québec et de Lévis.		
PROJET	Poursuivre la mission de Goûtez Lotbinière, volet : Favoriser la mise en marché des produits agroalimentaires du territoire de la MRC de Lotbinière dans les régions de Lotbinière, Québec et Lévis.		
OBJECTIFS	• Favoriser la diversification des entreprises agricoles par la transformation ; • Soutenir la mise en marché de proximité par des projets collectifs ; • Valoriser la production agricole locale.		
MOYENS	• Rendre disponible les produits agricoles dans les HRI (écoles, CPE, hôpitaux) ; • Offre de formation pour les producteurs agricoles ; • Évaluer les nouveaux modes de distribution en circuits courts ; • Mutualiser le soutien en mise en marché pour les producteurs ; • Mettre de l'avant le répertoire de Goûtez Lotbinière et le répertoire agroalimentaire de la Chaudière-Appalaches.		
PARTENAIRES	Goûtez Lotbinière, MAPAQ, Pôle agroalimentaire de Lotbinière, UPA local, producteurs, TACA		
IMPLICATION MRC ORGANISER	ÉCHÉANCIER		
	COURT TERME	MOYEN TERME	LONG TERME

PROJET 4. COLLECTIF FORÊT LOTBINIÈRE

CONTEXTE	Le territoire de la MRC comprend de grandes superficies sous couvert forestier. Qu'elles soient acéricoles ou forestières, ces superficies abritent plusieurs activités à potentiel de développement pour le secteur agricole de la MRC, et ce, tant en terres publiques que privées. La Fédération des producteurs acéricoles souhaite voir le nombre d'entailles et la superficie en érablière grandir sur le territoire de la MRC. La préservation des érablières en terres publiques est aussi un enjeu majeur. Certaines initiatives liées aux produits forestiers non ligneux (PFNL) commencent à émerger dans la MRC. Ces initiatives restent toutefois marginales.		
PROJET	CRÉATION DU COLLECTIF FORÊT DE LOTBINIÈRE : EN FORÊT PRIVÉE - Créer et animer une table de consultation sur les forêts privées (recommandations et suivi du plan d'action PDZA) EN FORÊT PUBLIQUE - Créer et animer une table de concertation des usagers de la Forêt de la Seigneurie de Lotbinière (FSL)		
OBJECTIFS	Développer le potentiel agroforestier et forestier présent sur le territoire de la MRC.		
MOYENS	CRÉATION ET SUIVI D'UN PLAN D'ACTION FORESTIER ET ACÉRICOLE POUR : - Appuyer et créer des initiatives agroforestières; - Faire la promotion d'une saine gestion forestière; - Mise en valeur et promotion des PFNL dans des sentiers déjà existants et dans des activités thématiques; - Mise en place de projets de forêts nourricières.		
PARTENAIRES	Producteurs agricoles, UPA locale, Municipalités, l'industrie forestière, établissements d'enseignement, Propriétaires de boisés, Experts forestiers (ex : CERFO)		
IMPLICATION MRC SOUTENIR	ÉCHÉANCIER		
	COURT TERME	MOYEN TERME	LONG TERME

PROJET 5. PROTECTION DES RESSOURCES EAU ET SOL

CONTEXTE	À l'instar des autres régions agricoles dynamiques du Québec, la MRC de Lotbinière, malgré les efforts de plusieurs producteurs agricoles, a toujours plusieurs défis en matière d'environnement. Notamment l'amélioration de la qualité de l'eau et le maintien de la biodiversité. Les changements climatiques risquent de favoriser le manque d'eau pour l'abreuvement des animaux et l'irrigation des cultures. La préservation des superficies en cultures et de la santé des sols est un enjeu pour l'Agriculture de la MRC.		
PROJET	Appuyer les initiatives existantes en agroenvironnement et permettre le maillage et les échanges entre les acteurs du secteur environnement de la MRC dans un but de protection des ressources eau et sol.		
OBJECTIFS	Assurer la protection des ressources et le développement durable de l'agriculture par une approche agroenvironnementale (écoresponsable).		
MOYENS	MANDATER LE COMITÉ CONSULTATIF EN ENVIRONNEMENT (CCE) DE LA MRC AFIN DE : - Faire une vigie des projets et la promotion des programmes en environnement; - Faire la promotion d'une saine gestion forestière; - Faciliter l'application et la compréhension réglementaire sur le terrain; - Créer des événements d'échange entre les intervenants.		
PARTENAIRES	Producteurs agricoles, UPA locale, Organismes de bassins versants, groupes environnementaux, MAPAQ, Club-conseil en agroenvironnement		
IMPLICATION MRC SOUTENIR ET COLLABORER	ÉCHÉANCIER		
	COURT TERME	MOYEN TERME	LONG TERME

PROJET 6. EXPO ÉPHÉMÈRE LOTBINIÈRE

CONTEXTE	Malgré la diversité et le grand nombre d'entreprises pratiquant l'agrotourisme, il est encore difficile d'attirer une masse critique d'excursionnistes sur les fermes de la MRC accueillant des visiteurs.		
PROJET	Mettre sur pied une exposition éphémère annuelle agroalimentaire en se maillant avec le secteur culturel, touristique et si possible un événement d'envergure existant (ex : balades gourmandes) en mettant de l'avant une thématique agricole différente à chaque année.		
OBJECTIFS	• Favoriser la diversification des entreprises agricoles par l'agrotourisme ; • Valoriser le métier d'agriculteur.		
MOYENS	• Recenser les événements et activités agrotouristiques, culturels et touristiques existants ; • Établir des partenariats avec ces événements ; • Faire la promotion des réseaux agrotouristiques existants ; • Poursuivre la mission de Goûtez Lotbinière volet: Promouvoir les produits et mettre en place des créations culturels en lien avec l'agriculture.		
PARTENAIRES	Producteurs agricoles, UPA locale, MAPAQ, TACA, Goûtez Lotbinière, milieu culturel et touristique de la MRC		
IMPLICATION MRC ORGANISER	ÉCHÉANCIER		
	COURT TERME	MOYEN TERME	LONG TERME

PROJET 7. PROMOTION AGRI-LOTBINIÈRE

CONTEXTE	Le métier d'agriculteur est peu valorisé ou mis de l'avant au sein de la société, ce qui ajoute aux différentes pressions subies par le monde agricole. Les producteurs agricoles trouvent qu'il y a un manque de reconnaissance envers l'agriculture par les citoyens et la communauté d'affaires.		
PROJET	Mandater Goûtez Lotbinière afin de valoriser l'agriculture dans la MRC et la mettre au premier plan auprès des paliers gouvernementaux, du milieu scolaire et de la communauté citoyenne.		
OBJECTIFS	• Valoriser le métier d'agriculteur.		
MOYENS	• Organiser des conférences dans les écoles et la communauté sur l'agriculture et ses savoir-faire; • Créer des activités de diffusion de connaissance sur l'agriculture (podcast, vidéo); • Intégrer un volet agricole et agroalimentaire dans les activités de reconnaissance existantes du territoire; • Tournée du territoire.		
PARTENAIRES	Producteurs agricoles, UPA locale, MAPAQ, Goûtez Lotbinière, milieu scolaire, Chambre de commerce		
IMPLICATION MRC ORGANISER	ÉCHÉANCIER		
	COURT TERME	MOYEN TERME	LONG TERME

PROJET 8. L'ARTERRE 2.0

CONTEXTE	L'accès à la terre et le transfert d'entreprises sont des enjeux primordiaux pour la relève agricole. Malgré la présence de L'ARTERRE, l'accompagnement aux cédants et à la relève ne répond pas toujours aux besoins de ces derniers. Les entrepreneurs agricoles et les diverses organisations sur le terrain se connaissent peu entre eux. Le maillage et les communications demeurent difficiles entre les acteurs du territoire.		
PROJET	Élargir le rôle de L'ARTERRE qui en plus du maillage cédant-relève deviendra un pôle d'aide au service des projets agricoles, porté par le service aux entreprises de la MRC avec un agent agroalimentaire dédié. En plus de favoriser le maillage entre les différents acteurs du milieu agroalimentaire de la MRC.		
OBJECTIFS	• Faciliter le transfert d'entreprises, les projets de démarrage et la relève ; • Favoriser le maillage des acteurs du milieu bioalimentaire.		
MOYENS	• Poursuite du service de jumelage L'ARTERRE et faire la promotion du service ; • Assurer la remise en valeur des friches agricoles ; • Offre de stage dans les entreprises de la MRC aux candidats présents dans les incubateurs régionaux ; • Création d'un réseau express agroalimentaire et agricole pour le financement de projets ; • Organisation d'événements de réseautage d'affaires agricoles.		
PARTENAIRES	Producteurs agricoles, UPA locale, service aux entreprises de la MRC, Agri-conseil, FADQ, Cégep de Thetford, Institutions financières, organismes communautaires, Milieu scolaire, SADC, MAPAQ, Chambre de commerce		
IMPLICATION MRC ORGANISER	ÉCHÉANCIER		
	COURT TERME	MOYEN TERME	LONG TERME

BIBLIOGRAPHIE

- Agir, pour une agriculture durable : Plan 2020-2030, Plan d'action régional, 2021-2025, Gouv. du Québec, 2021.
https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/adm/min/agriculture-pecherie-alimentation/publications-adm/dossier/plan_agriculture_durable/PL_action_regionaux_PAD_MAPAQ.pdf?1644522279
- AgriRÉCEUP, Projet pilote de récupération et de valorisation des plastiques agricoles au Québec, 2021.
<https://agrireup.ca/projet-pilote-de-recuperation-et-de-valorisation-des-plastiques-agricoles-au-quebec/>
- Banque de données des statistiques officielles sur le Québec, 2020.
https://bdso.gouv.qc.ca/pls/ken/ken213_afich_tabl.page_tabl?p_iden_tran=REPER6A40E85714960782194000S9H&p_lang=1&p_m_o=ISQ&p_id_ss_domn=1053&p_id_raprt=1956#de_temps_refrn=2020&tri_ra=12
- Chez Marthe, Sirop de bouleau, 2022. <https://chezmarthe.com/products/sirop-de-bouleau>
- Cinq MRC s'unissent dans un projet d'économie circulaire, Courrier Frontenac, 4 juin 2021.
<https://www.courrierfrontenac.qc.ca/actualite/cinq-mrc-sunissent-dans-un-projet-deconomie-circulaire/>
- Coopérative pour l'agriculture de proximité écologique, 2022. <https://cape.coop/>
- Création d'une symbiose industrielle en Chaudière-Appalaches, Québec circulaire, 2022.
<https://www.quebeccirculaire.org/articles/h/creation-d-une-symbiose-industrielle-en-chaudieres-appalaches.html>
- Dans ma région, l'agriculture ça ressemble à quoi ? Portails régionaux de l'agriculture, Gouvernement du Québec, 2021.
<https://www.quebec.ca/agriculture-environnement-et-ressources-naturelles/agriculture/industrie-agricole-au-quebec/portraits-regionaux-agriculture>
- Décroissance envisagée de la production porcine québécoise, Le Devoir, 19 mars 2022.
<https://www.ledevoir.com/economie/688287/agriculture-decroissance-envisagee-de-la-production-porcine-quebequoise>
- Développement du portrait de l'offre alimentaire dans Lotbinière, Centre femmes de Lotbinière, 2022.
<https://www.cflotbiniere.org/4015-2/>
- Documentation bibliothèque de documents, Agriclimat, 2022. <https://agriclimat.ca/documentation/>
- Entreprises ayant des produits certifiés, Portail Bio Québec, 2022.
<https://www.portailbioquebec.info/types-operations-exploitants-par-region>
- Goûtez Lotbinière, 2022. <https://www.goutezlotbiniere.com/>
- Goûtez Lotbinière, Champignons, 2022.
<https://www.goutezlotbiniere.com/?s=CHAMPIGNON&category=&location=&a=true>
- Goûtez Lotbinière, Collaboration entre une entreprise maraîchère et un CPE de Lotbinière.
<https://www.goutezlotbiniere.com/collaboration-entre-une-entreprise-maraichere-et-un-cpe-de-lotbiniere/>
- Goûtez Lotbinière, Fromagerie Bergeron, 2022. <https://www.goutezlotbiniere.com/item/fromagerie-bergeron/>
- L'actualité, Le canard goulou : petit canard devenu grand, 2014.
<https://lactualite.com/art-de-vivre/le-canard-goulou-petit-canard-devenu-grand/>
- La milanaise, Agriculteurs, 2022. <https://lamilanaise.com/agriculteurs/>



La relève agricole établie dans la région de Chaudière-Appalaches, MAPAQ, 2021.

https://www.mapaq.gouv.qc.ca/SiteCollectionDocuments/Releveagricole/Feuillets_regionaux_Chaudiere-Appalaches.pdf

La relève agricole féminine au Québec : Remuer ciel et terre portrait d'agricultrices, Le conseil du statut de la femme, Gouvernement du Québec, 2018.

https://csf.gouv.qc.ca/wp-content/uploads/por_releve_agricole_feminine.pdf

Le peuple Lotbinière, Agriculture : coûts de production en hausse, 2022.

<https://lepeuplelotbiniere.ca/1079/Affaires.html?id=114288>

Le peuple Lotbinière, Bio même avant que ce soit tendance, 5 juin 2019.

https://lepeuplelotbiniere.ca/1298/%C3%80_la_une_aujourd'hui.html?id=51171

Le peuple Lotbinière, Fermeture de l'épicerie : Lotbinière en mode solution, 15 décembre 2021.

<https://www.lepeuplelotbiniere.ca/1079/Affaires.html?id=103972>

Le peuple Lotbinière, Les lauréats du Concours DD dévoilés, 15 mars 2021.

<https://www.lepeuplelotbiniere.ca/1079/Affaires.html?id=83128>

Le peuple Lotbinière, Partir à la découverte des champignons, 14 août 2019.

https://www.lepeuplelotbiniere.ca/1120/Soci%C3%A9t%C3%A9_.html?id=61299

Le peuple Lotbinière, Une aide non négligeable pour Aide Alimentaire Lotbinière, 3 août 2022.

https://www.lepeuplelotbiniere.ca/1298/%C3%80_la_une_aujourd'hui.html?id=114488

Le plan conjoint, Les Producteurs de bovins du Québec, 2022.

<http://bovin.qc.ca/qui-sommes-nous/le-plan-conjoint/coup-doeil/>

Les femmes en agriculture : Cultiver les possibles, Conseil du statut de la femme, novembre 2019.

https://csf.gouv.qc.ca/wp-content/uploads/Avis_femmes_agriculture_20191121.pdf

Les incubateurs d'entreprises agricoles au Québec : Pour une approche concertée du développement. Institut de recherche en économie contemporaine (IREC), 2020.

https://irec.quebec/ressources/publications/Rapport-final-Incubateurs_IREC_CISA_fev2020.pdf

Les paysages de la Chaudière-Appalaches : Vers la connaissance et la mise en valeur Rapport final Volume 1, Juillet 2013.

https://www.mrcclotbiniere.org/wp-content/uploads/2017/06/vol1_-FINAL_rapport_paysages_chaudiere-appalaches.pdf

Les sentinelles en agriculture, Un réseau pour protéger la santé psychologique des agriculteurs, 28 février 2019.

L'incubateur agroalimentaire des Appalaches, un projet novateur pour les aspirants agriculteurs, Région de Thetford, 9 novembre 2017.

<https://www.regionthetford.com/fr/actualite-details/2017/11/09/l-incubateur-agroalimentaire-des-appalaches-un-projet-novateur-pour-les-aspirants-agriculteurs/>

L'incubation à l'Institut National d'Agriculture Biologique (IBAB), 2021.

<https://cetab.bio/wp-content/uploads/incubation-inab-ouimet-biopourtous-2021.pdf>

L'industrie agricole se transforme, Les affaires, 13 mai 2022.

<https://www.lesaffaires.com/secteurs-d-activite/general/l-industrie-agricole-canadienne-se-transforme/633091>

Liste des établissements de viande agréés par le gouvernement fédéral et leurs exploitants autorisés, Inspection Canada, 2022.

Manifeste de la résilience pour une agriculture québécoise écologique, collective et durable, 2022.
<https://manifesterff.com/>

MRC de Montmagny, Projet d'incubateur « l'Atelier agricole » de la MRC de Montmagny, 23 mars 2022.
<https://www.montmagny.com/projet-dincubateur-latelier-agricole-de-la-mrc-de-montmagny/>

MRC Lotbinière, Les grandes unités de paysage, 2022.
<https://www.mrclothinere.org/mrc-de-lotbiniere/territoire/les-grandes-unites-de-paysage/>

MRC Lotbinière, Les paysages de la MRC de Lotbinière : De la connaissance à l'aménagement, 2005.
https://www.mrclothinere.org/wp-content/uploads/2017/06/paysages_mrc_lotbiniere.pdf

MRC Lotbinière, Moulin du Domine-de-Lotbinière, Registre des biens culturels du Québec, 2009.
<https://www.patrimoine-culturel.gouv.qc.ca/rpcq/detail.do?methode=consulter&id=92430&type=bien>

MRC Lotbinière, Moulin du Portage. Registre des biens culturels du Québec, 2004.
<https://www.patrimoine-culturel.gouv.qc.ca/rpcq/detail.do?methode=consulter&id=92603&type=bien>

MRC Lotbinière, Pré-inventaire du patrimoine agricole bâti, avril 2018.
https://www.mrclothinere.org/wp-content/uploads/2018/05/Rapport_synthese_MRC-Lotbiniere_180417_web.pdf

MRC Lotbinière, Registre des entreprises, 2022.
<https://www.mrclothinere.org/services-au-entreprise/repertoires/repertoire-des-entreprises/?domaines=1&municipalites=0>

Nova Terra, L'incubateur agroalimentaire des Appalaches poursuit son expansion, 22 juin 2022.
<https://perpetual-hill.mysites.io/nouvelles/lincubateur-agroalimentaire-des-appalaches-poursuit-son-expansion/>

Nova Terra, Soutenir la relève agricole, 2022. <https://incubateurnovaterra.ca/>

OLIVIER, Alain, Établissement d'un répertoire des forêts nourricières collectives, modèles du Québec, Mémoire, juin 2019.
https://giraf.fsaa.ulaval.ca/fileadmin/Fichiers/Publications/dufour-larrivee_c_2019.pdf

Olymel réduira ses activités d'abattage de porcs, La presse, 5 février 2022.
<https://www.lapresse.ca/affaires/entreprises/2022-02-05/olymel-reduira-ses-activites-d-abattage-de-porcs.php>

Organisme de bassins versants de la zone du Chêne, Bioblitz sur les champignons, 2022.
<https://admin.robvq.qc.ca/uploads/b4c01e602d57b6e3280b7a7833d42b01.pdf>

Organisme de bassins versants de la zone du Chêne, Producteurs de bons coups Agroenvironnement en Lotbinière : Mettre en lumière les bonnes pratiques de nos producteurs, 2022.
<https://www.obvduchene.org/bonscoups/>

PELLETIER, Georges, Les champignons de la Réserve écologique Lionel-Cinq-Mars, ministère du développement durable, de l'environnement de la faune et des parcs, Gouvernement du Québec, novembre 2013.
https://www.mrclothinere.org/wp-content/uploads/2017/06/champignons_reserve_ecologique_Lionel_Cinq_Mars.pdf



PERRIER, J.-P. et S. Cantin. Op. Cit., p. 40-41. Cité dans IREC, Rapport sur les incubateurs agricoles, 2012.
https://irec.quebec/ressources/publications/Rapport-final-Incubateurs_IREC_CISA_fev2020.pdf

PERRIER, J.-P. et S. Cantin. Op. Cit., p. 41 cité dans IREC, Rapport sur les incubateurs agricoles, 2012.
https://irec.quebec/ressources/publications/Rapport-final-Incubateurs_IREC_CISA_fev2020.pdf

Plan d'adaptation aux changements climatiques pour la Chaudière-Appalaches, Agriclimat, 2021.
https://agriclimat.ca/wp-content/uploads/2021/03/Agriclimat_Plan-adaptation_Chaudiere-Appalaches.pdf

Plan directeur de l'eau de COBARIC du bassin versant de la rivière Chaudière, Comité de bassin de la rivière Chaudière (COBARIC), mars 2014. https://cobaric.qc.ca/wp-content/uploads/2016/02/COBARIC_PDE-final2.pdf

Plan directeur de l'eau de l'OBV de la zone du Chêne, 2020. <https://www.obvduchene.org/pde/>

Plan régional des milieux humides et hydriques de la Chaudière-Appalaches, 2021. <https://www.prmhh-ca.info/>

Politique de gestion des cours d'eau MRC de Lotbinière, Municipalité régionale de comté de Lotbinière, 2006.
https://www.mrclothinier.org/wp-content/uploads/2017/06/politique_gestion_cours_eau.pdf

Portraits régionaux de l'agriculture, Gouvernement du Québec, 2021.
<https://www.quebec.ca/agriculture-environnement-et-ressources-naturelles/agriculture/industrie-agricole-au-quebec/portraits-regionaux-agriculture>

Quatre fermes pilotes en Chaudière-Appalaches contre les changements climatiques, CMATV, 9 décembre 2021.
<https://cmatv.ca/quatre-fermes-pilotes-en-chaudiere-appalaches-contre-les-changements-climatiques-2021-12-09/>

Rapport annuel 2020-2021, Déploiement du service provincial L'ARTERRE dans la région de Chaudière-Appalaches, 2021.

Rapport final : Diagnostic sectoriel de la main-d'œuvre dans les entreprises d'abattage et de transformation des viandes et de la volaille, Comité sectoriel de main-d'œuvre en transformation alimentaire, 2009.
[https://cdn.ca.yapla.com/company/CPYMRwu2vJ6WoYs0CTkZFUGBK/asset/files/etudes%20et%20diagnostic%20sectoriels/ViandeVolailles_RAPPORT_FINAL_090213\(1\).pdf](https://cdn.ca.yapla.com/company/CPYMRwu2vJ6WoYs0CTkZFUGBK/asset/files/etudes%20et%20diagnostic%20sectoriels/ViandeVolailles_RAPPORT_FINAL_090213(1).pdf)

Récupération record de tubulures chez Environek, La voix du Sud, 7 mars 2022.
<https://www.lavoixdusud.com/agriculture/recuperation-record-de-tubulures-chez-environek/>

Règlement sur les exploitations agricoles : le processus de déplacement de parcelles cultivées en bassins versants dégradés, 2012.
https://www.environnement.gouv.qc.ca/milieu_agri/agricole/processus-deplac-parcelles-tcn20120328.pdf

Santé psychologique, UPA Chaudière-Appalaches, 2022.
<https://chaudiere-appalaches.upa.qc.ca/producteur/sante-securite-et-mieux-etre/sante-psychologique>

Thématique : offre agroalimentaire locale, Chaudière-Appalaches Nos milieux de vie en action, 2022.
<https://milieuxdevieenaction.ca/thematique/offre-agroalimentaire-locale/>

Tubulures, Environek. <https://environek.com/tubulures/>

Une table de concertation réclamée par les abattoirs inspectés par le Québec, La Terre de chez nous, 3 novembre 2021.



<https://www.laterre.ca/actualites/opinion-une-table-de-concertation-reclamee-par-les-abattoirs-inspectes-par-le-q-uebec>





PDZA

Lotbinière

Plan de développement de la zone agricole MRC de Lotbinière

Dosquet ♦ Laurier-Station ♦ Leclercville ♦ Lotbinière ♦
Notre-Dame-du-Sacré-Coeur-d'Issoudun ♦ Saint-Agapit ♦ Saint-Antoine-de-Tilly ♦
Saint-Apollinaire ♦ Saint-Édouard-de-Lotbinière ♦ Saint-Flavien ♦ Saint-Gilles ♦
Saint-Janvier-de-Joly ♦ Saint-Narcisse-de-Beaurivage ♦ Saint-Patrice-de-Beaurivage ♦
Saint-Sylvestre ♦ Sainte-Agathe-de-Lotbinière ♦ Sainte-Croix ♦ Val-Alain